REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut Rhin
Vallée de Saint-Amarin

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

1. RAPPORT DE PRESENTATION

1.1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Version approuvée du 14/03/19

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
approuvé par délibération du Conseil
Communautaire du 14 mars 2019

Le Président

François TACQUARD

SOMMAIRE

1. CONTEXTE TERRITORIAL ET GEOGRAPHIQUE 5
   A. UNE VALLEE RURALE AUX MULTIPLES ATOUTS MAIS AVEC D'IMPORTANTES CONTRAINTES 6
      a. UN TERRITOIRE AU CONTEXTE GEOGRAPHIQUE AVANTAGEUX 6
      b. UN MILIEU NATUREL CARACTERISTIQUE DES VOSGES 7
   B. UN TERRITOIRE FORGÉ PAR SON HISTOIRE INDUSTRIELLE 9
      a. UNE TRADITION TEXTILE VIEILLE DE 200 ANS 9
      b. UNE STRUCTURE SOCIALE ET ECONOMIQUE DU TERRITOIRE FORGEE PAR L'INDUSTRIE 10
      c. DES PAYSAGES HERITES DE L'ORGANISATION SOCIALE ET ECONOMIQUE INDUSTRIELLE 10
2. UN TERRITOIRE EN MUTATION 13
   A. ANCRAGE TERRITORIAL ET ARMATURE GENERALE DU TERRITOIRE 14
      a. ORGANISATION INTERNE : UN TERRITOIRE ENTRE CONTINUITE ET POLARITE 14
      b. TRANSPORTS COLLECTIFS DES ATOUTS À JOUER POUR DESENGORGER LE RESEAU ROUTIER 14
      c. ENJEUX SUR L'ANCRAGE TERRITORIAL ET L'ARMATURE URBAINE 22
   B. UN PATRIMOINE PAYSAGER A RECONQUERIR 23
      a. FERMETURE DES PAYSAGES ET PRESSIONS URBAINE 23
      b. RECONQUETES PAYSAGERES : DES EFFORTS D'OUVERTURE A MAINTENIR 25
      c. LE ROLE ESSENTIEL DE L'AGRICULTURE DE MONTAGNE POUR VALORISER LE TERRITOIRE 26
      d. LES TERRAINS DE FAUCHES : UNE RESSOURCE RARE ET PRECIEUSE 28
      e. ENJEUX LIES AUX PAYSAGES ET A L'AGRICULTURE 31
   C. DEVELOPPEMENT URBAIN : D'UNE LOGIQUE VILLAGEOISE A UNE URBANISATION DE BANLIEUE 32
      a. STRUCTURE VILLAGEOISES ANCIENNES : LOGIQUE D'OCCUPATION LIEE AU RELIEF ET AUX NECESSITES AGRICOLES 32
      b. URBANISATION RECENTE, ENTRE URBANISME HORS SOL ET BANALISATION DU BATI 39
      c. ENJEUX LIES AU DEVELOPPEMENT URBAIN 47
   D. EMPLOI ET ACTIVITES : LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ECONOMIQUES D'UNE CRISE INDUSTRIELLE MAJEURE 49
      a. UNE SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE FRAGILE 49
      b. UNE RECONVERSION ECONOMIQUE DE LA VALLEE VERS LE TERTIAIRE 51
      c. DES SITES D'ACTIVITES ARTISANALES ET INDUSTRIELLES SUPPORT D'UN RENOUVEAU ECONOMIQUE 54
      d. ENJEUX SUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE 55
   E. UN SECTEUR TOURISTIQUE EN RENOUVEAU MAIS LACUNAIRE EN OFFRE D'HEBERGEMENT 57
      a. UN POTENTIEL TOURISTIQUE STRUCTURE ET HIERARCHISE 57
      b. LE TOURISME DE SPORT ET DE NATURE UN FORT POTENTIEL A VALORISER ET ENCADRER 63
      c. INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES 64
      d. ENJEUX SUR LE TOURISME 68
   F. POPULATION ET OFFRE DE LOGEMENT : VERS UNE EVOLUTION DES BESOINS 69
      a. EVOLUTION DE LA POPULATION 69
      b. TYPOLOGIE DU PARC IMMOBILIER 72
      c. LE PARC LOCATIF SOCIAL 74
      d. ENJEUX SUR LA DEMOGRAPHIE ET L'HABITAT 75
   G. SERVICES PUBLICS ET EQUIPEMENTS : UNE OFFRE ADAPTEE A UNE POPULATION ACTIVE 76
      a. DES EQUIPEMENTS POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE 76
      b. UN BON MAILLAGE DU TERRITOIRE EN EQUIPEMENTS SPORTIF ET CULTURELS 77
      c. SANTE ET ACCES AUX SOINS 78
      d. COMMUNICATION NUMERIQUE: UNE PERSPECTIVE D'AVENIR 80
      e. ENJEUX SUR LES SERVICES ET EQUIPEMENTS 80
3. SYNTHESE DES ENJEUX 81
      a. ENJEUX SUR L'ANCRAGE TERRITORIAL ET L'ARMATURE URBAINE 82
      b. ENJEUX LIES AUX PAYSAGES ET A L'AGRICULTURE 82
      c. ENJEUX LIES AU DEVELOPPEMENT URBAIN 82
      d. ENJEUX SUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE 84
      e. ENJEUX SUR LE TOURISME 84
      f. ENJEUX SUR LA DEMOGRAPHIE ET L'HABITAT 85
      g. ENJEUX SUR LES SERVICES ET EQUIPEMENTS 85

1. CONTEXTE TERRITORIAL ET GEOGRAPHIQUE

A. UNE VALLEE RURALE AUX MULTIPLES ATOUTS MAIS AVEC D'IMPORTANTES CONTRAINTES

a. UN TERRITOIRE AU CONTEXTE GEOGRAPHIQUE AVANTAGEUX

La vallée de Saint-Amarin se situe dans la partie méridionale du massif vosgien, à hauteur de Mulhouse dans le département du Haut-Rhin. Globalement orientée est-ouest, d'une superficie de 16,7 km², elle est encadrée par certains des plus hauts sommets des Vosges dont le Ballon d'Alsace et le Grand Ballon. Les 15 communes de la Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin s'inscrivent dans la partie amont du bassin versant de la Thur.

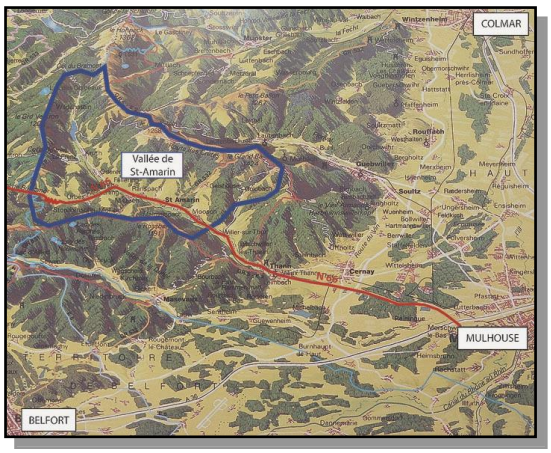

La vallée de Saint-Amarin présente des limites administratives géographiquement pertinentes ; celles de la Haute-vallée de la Thur encaissée et des montagnes vosgiennes. Cette localisation géographique confère un sentiment d'étroitesse à la vallée qui n'est cependant pas inaccessible. En effet, elle s'évase en aval sur la Plaine d'Alsace entre Thann et Cernay et communique en amont avec le Département des Vosges par le Col de Bussang. En raison de son emplacement, la Haute-vallée de la Thur a profité depuis longtemps du courant d'activités et d'échanges qui existe dans cette région : la vallée de la Thur constitue un des axes transvosgiens (actuelle RN 66) les plus empruntés notamment pour les relations entre la Suisse, l'Italie et l'Europe du Nord.

Elle s'inscrit dans un périmètre administratif :

- la région Grand Est,
- le département du Haut-Rhin,
- l'arrondissement de Thann-Guebwiller,
- dans un périmètre de coopération intercommunale : le Pays Thur-Doller qui regroupe 3 Communautés de Communes : la vallée de Saint-Amarin, la vallée de la Doller et du Soultzbach, Thann/Cernay. L'ensemble correspond au périmètre du Syndicat Mixte pour le SCOT du Pays Thur-Doller
- au sein du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Avec les vallées de Masevaux et Guebwiller, elle a particulièrement bénéficié du développement de l'industrie textile et métallurgique, initié par les industriels mulhousiens qui, au début du 19ème siècle y ont trouvé des conditions favorables (eau, énergie, main d'œuvre) à leur développement.

Aujourd'hui, la vallée a des liens économiques importants avec le pôle Thann/Cernay, qui bénéficie à la fois de l'axe nord/sud et des bassins d'emplois de la vallée et de la plaine. Le pôle de Thann/Cernay connaît depuis quelques années un fort développement et constitue un secteur de croissance important pour le Pays Thur-Doller. La présence de ce pôle permet également à la vallée de profiter de certains services (hopital, lycée, services déconcentré de l'Etat…). Mulhouse, situé à 30 kilomètres par la route du centre de la vallée, constitue également un pôle d'emplois majeur pour la vallée de Saint-Amarin. Les habitants de la vallée profitent des équipements et des infrastructures sportives, culturelles, commerciales, universitaires … de l'agglomération et des événements qui leur sont liés. Le territoire a accueilli une part de la population mulhousienne ce qui explique, pour partie, la part relativement importante des actifs du territoire qui travaillent sur la zone de Mulhouse.

Ce positionnement géographique présente, pour la vallée, les avantages suivants :
- être à proximité des zones d'emplois de Thann/Cernay et de Mulhouse,
- bénéficier des services des pôles Thannois, et Mulhousien,
- offrir des opportunités d'évasion et de détente aux habitants des zones urbaines.

Toutefois, la vallée souffre également de ce positionnement géographique et de son étroitesse :
- le pôle Thann/Cernay concurrence fortement la vallée de Saint-Amarin quant à l'implantation et l'investissement de nouvelles entreprises,
- l'axe routier principal absorbe à la fois le flux de transit et la circulation locale générant de très fortes perturbations du trafic, avec des solutions de régulation complexes à mettre en œuvre,
- l'urbanisation tend à être continue entre les villages, les possibilités foncières sont de plus en plus rares.

b. UN MILIEU NATUREL CARACTERISTIQUE DES VOSGES

La vallée appartient à l'entité du Massif Vosgien et plus particulièrement à celle des Hautes-Vosges, caractérisée par un paysage de montagne. Quelques-uns des plus hauts sommets des Vosges se dressent sur les pourtours de la vallée. Sur la rive gauche de la Thur culminent : le Rainkopf (1 304 m), le Rothenbachkopf (1 136 m), le Marksteinkopf (1 241 m), le Grand'Ballon (1 421 m), point culminant des Vosges et sur la rive droite : le Grand Ventron (1 204 m), le Rossberg (1 192 m) … Le relief d'origine glaciaire de la vallée offre quelques traits caractéristiques dont les verrous glaciaires, véritables promontoires rocheux qui se dressent au milieu de la vallée : le Schlossberg à Kruth, le Boerenberg et le Maerelberg à Oderen, sont assez surprenants.

Plusieurs éléments contribuent à donner au paysage sa qualité :
La Thur coule dans la vallée selon un axe nord/sud, exploitant une zone de faiblesse liée à une ancienne faille. Cette rivière, longtemps de qualité médiocre en raison de l'importance prise par l'industrie textile et ses rejets directs dans la Thur, a été peu à peu reconquise pour atteindre un niveau de qualité correcte.
Mais dans le paysage de la vallée, c'est la forêt vosgienne qui occupe une place prépondérante puisque sur les 16 777 hectares du canton, plus de 75 % sont recouverts de forêt. Replantée suite à la déprise agricole ou colonisant les terrains en pente, elle a un fort impact visuel en raison de sa grande présence. Elle est naturellement composée de hêtraies, sapinières, chênaies et de plantations de conifères.
La présence de terres agricoles exploitées en fond de vallée et sur certaines pentes contribue fortement à l'équilibre des paysages. Les parties sommitales sont couvertes de pelouses sèches : les chaumes qui servent de pâtures pour les troupeaux. Les Hautes Chaumes sont un milieu naturel riche mais vulnérable qui offrent des points de vue remarquables sur la chaîne des Vosges, la plaine d'Alsace et par temps clair, sur la Forêt Noire et la chaîne des Alpes.

Cet ensemble est complété par de nombreux éléments donnant au paysage de la vallée de Saint-Amarin sa grande qualité : son environnement, ses cascades, ses tourbières. Ce paysage remarquable constitue un atout pour la vallée, offre un cadre de vie agréable aux habitants et un espace attractif pour les touristes.
Toutefois, ce milieu naturel est fragile et sensible à la pression humaine, l'équilibre entre zones urbaines, milieux forestiers et espaces agricoles issus d'une occupation ancestrale fait l'objet d'efforts constant pour son maintien.

B. UN TERRITOIRE FORGÉ PAR SON HISTOIRE INDUSTRIELLE

a. UNE TRADITION TEXTILE VIEILLE DE 200 ANS

La vallée de Saint-Amarin a hérité d'un long passé industriel. Dès le 18ème siècle, des industries s'y sont implantées pour plusieurs raisons :

- la proximité de Mulhouse et du dynamisme économique de la plaine d'Alsace,
- la population relativement importante (en 1840, il y avait 19 000 habitants dans le canton),
- des facteurs physiques favorables (notamment les cours d'eau montagnards au débit important, la forêt …),
- une vallée connue par de nombreux hommes d'affaires qui disposent de capitaux pour investir.

Les premiers investissements industriels portent sur trois secteurs : la sidérurgie, les mines de cuivre et à partir de la moitié du 18ème siècle sur le textile, qui font passer la vallée de l'économie et de la société de l'Ancien Régime à l'ère des manufactures. L'industrie textile prend naissance en 1762 à Wesserling. Une fois lancé, le textile prend son essor : l'usine de Wesserling est créée.

Manufacture d'Impression de Wesserling, en 1850.

Complexe industriel de Malmerspach, ancienne filature, fin des années 1970.

En 1786, la manufacture de Wesserling représente le plus grand centre textile de la province. La Filature de laine peignée de Malmerspach fondée en 1844 constitue l'autre pôle textile majeur de la Vallée. Parallèlement, apparaissent, un peu plus tard, dans plusieurs villages, des établissements de moindre importance, à Goldbach, Wildenstein, Oderen, Fellering et Urbès. Au 19ème siècle, la vallée de Saint-Amarin devient l'un des principaux centres textiles de l'Est de la France. Cette industrie florissante ressent les premières failles dans les années 1920 et subit directement la crise industrielle des années 1930, puis celle des années 1970 qui provoquent la disparition de nombreux emplois industriels dans la Vallée dont ceux de Malmerspach et Wesserling.

Cependant, malgré la concurrence des pays en voie de développement, l'activité textile a su résister aux différentes crises tout au long du 20ème siècle. En 2003, une crise industrielle majeure touche le territoire avec la fermeture d'un site emblématique de la vallée : la Manufacture d'Impression de Wesserling.

b. UNE STRUCTURE SOCIALE ET ECONOMIQUE DU TERRITOIRE FORGEE PAR L'INDUSTRIE

L'industrialisation a profondément marqué la structure sociale de la vallée. A l'origine, les ouvriers employés par les industriels, sont très qualifiés et sont, pour une partie originaires de l'extérieur de la vallée. Avec le développement de l'industrie, les paysans, bûcherons et artisans locaux se mettent à travailler pour le compte de l'industrie qui utilise les ressources naturelles (le bois et l'eau) et artisanales (le tissage) pour fonctionner. Puis les habitants sont intégrés directement au cycle de production en travaillant à domicile pour le compte de l'usine (tissage). Enfin la main d'œuvre se concentre dans les manufactures qui se multiplient dans toute la région dès le début du 19ème siècle. L'essor de l'industrie textile est à l'origine de l'apparition d'une nouvelle classe sociale, la classe ouvrière, ou plutôt dans la vallée celle des ouvriers paysans. Jusque dans les années 1950, en effet, chaque famille ouvrière garde une petite exploitation (une vache ou deux chèvres) pour complément de revenu et par sécurité. L'agriculture est organisée au niveau communal. Chaque jour, le vacher ou chevrier communal emmène les animaux des familles sur les pâturages communaux, d'autres terrains communaux les "kritters" sont loués à vie à chaque famille du village. Les patrons des usines étaient également les maires, cette structuration de la vie sociale caractérise les rapports paternalistes entre patrons-maires et ouvriers-paysans.

Encore actuellement, la qualité de la main d'œuvre locale bien formée à cette industrie textile et réputée consciencieuse est souvent évoquée comme une des raisons qui ont permis à l'industrie textile de se maintenir dans la vallée. La tradition industrielle a contribué également à forger une identité forte chez les habitants de la vallée, un attachement et une appartenance au territoire qui s'expliquent aussi par le contexte géographique.

c. DES PAYSAGES HERITES DE L'ORGANISATION SOCIALE ET ECONOMIQUE INDUSTRIELLE

Jusqu'en 1950, il existait dans la Haute-Thur un système agricole basé sur les ouvriers/paysans qui a structuré l'occupation du sol bien lisible sur les cartes de 1885.

Ainsi, à la fin du 19ème siècle, on retrouve un étagement quasi-systématique de l'occupation dans les villages de la vallée, et des vallons adjacents :

- les villages sont organisés le long des rues, épousant les courbes de niveaux ,
- ils sont entourés de vergers haute-tiges de fruitiers et de jardin,
- les prés de fauche occupent les fonds plats humides soumis aux crues et les bords de ruisseaux,
- les champs cultivés se situent sur les fonds plats les moins humides ou sont constitués en terrasses sur les premières pentes. Ces terrains communaux en lanières appelés "kritters" sont loués aux familles.
- sur les pentes les mieux exposées, les pâturages forment de grands espaces communaux gérés collectivement,
- au-dessus des pâturages, et sur les versants raides les moins bien exposés, les forêts occupent l'espace,
- enfin, sur les crêtes, les chaumes d'altitude sont de grands pâturages d'estive occupés ça et là par des marcaireries communales (anciennes fermes auberges).

Bloc diagramme de l'occupation du sol à Moosch en 1885

Source : Gerplan CCVSA

A partir de 1950 avec l'augmentation du niveau de vie, l'agriculture perd son rôle de complément de revenu et les ouvriers cessent progressivement leur activité agricole entraînant ainsi l'abandon et l'enfrichement de nombreux espaces agricoles et le reboisement d'autres secteurs.
A partir de 1975, une reprise de l'agriculture est constatée avec l'installation à temps complet de nouveaux éleveurs. Cependant, ces nouveaux agriculteurs se heurtent à un triple handicap, dû à la topographie bien sûr, mais aussi à la friche et aux conditions économiques européennes difficiles.

Occupation du sol en 1885

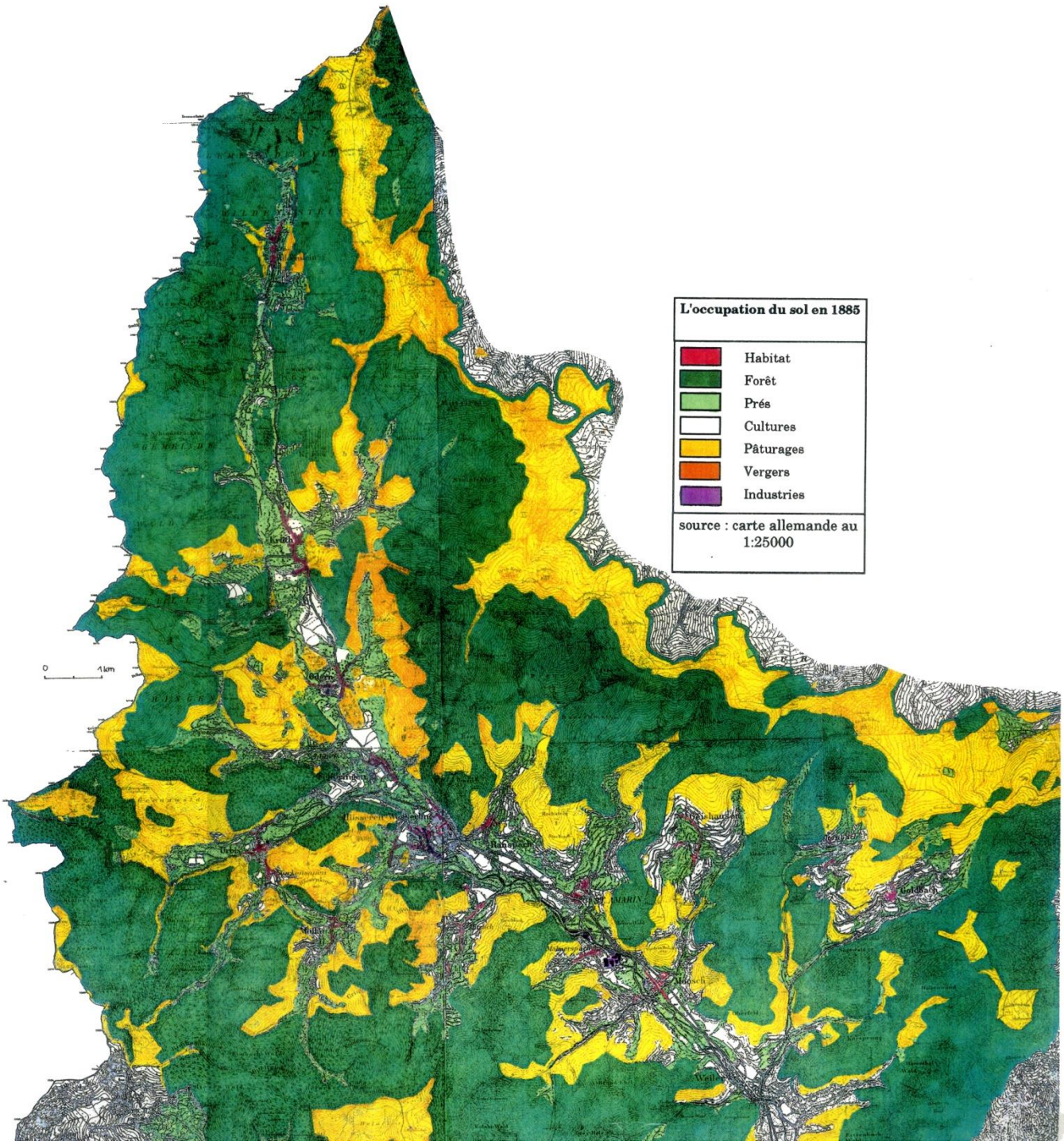

Source : Archives départementales

2. UN TERRITOIRE EN MUTATION

A. ANCRAGE TERRITORIAL ET ARMATURE GENERALE DU TERRITOIRE

a. ORGANISATION INTERNE : UN TERRITOIRE ENTRE CONTINUITE ET POLARITE

La Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin comprend 15 communes :

- 1 bourg centre : Saint-Amarin,
- 4 bourgs intermédiaires : Fellering, Husseren-Wesserling, Moosch, Oderen,
- des villages : Geishouse, Goldbach-Altenbach, Kruth, Malmerspach, Mitzach, Mollau, Ranspach, Storckensohn, Urbès, Wildenstein.

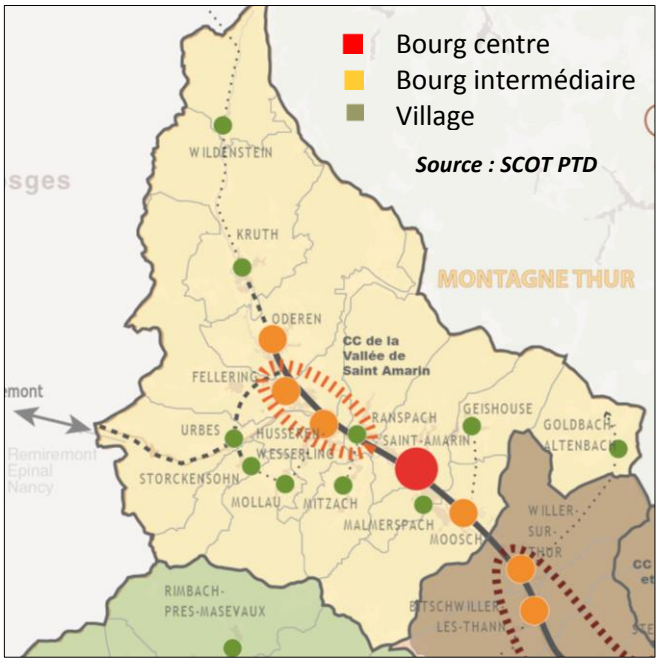

La multipolarité du territoire relevée par le SCoT Thur Doller est définie en fonction de la desserte en transports en commun, la densité urbaine, la mixité sociale et fonctionnelle, l'implantation commerciale… Ainsi, Saint-Amarin est considéré comme un bourg centre, c'est-à-dire un pôle d'ancrage développant des caractéristiques structurantes du territoire. La commune comporte à la fois les équipements et services nécessaires à ses propres besoins mais aussi aux autres communes. Les bourgs intermédiaires sont des villages présentant un certain niveau de services qui ont pour vocation à se renforcer. Les bourgs intermédiaires de Husseren-Wesserling et de Fellering ainsi que le village de Ranspach ont tendance à se renforcer et jouent un rôle plus important dans la Communauté de Communes grâce, entre autre, au développement du Parc de Wesserling. Les autres communes sont confortées dans leur position rurale.

b. TRANSPORTS COLLECTIFS DES ATOUTS À JOUER POUR DESENGORGER LE RESEAU ROUTIER

• Des réseaux routiers rapidement engorgés

L'axe routier qui traverse la vallée de Saint-Amarin est une des grandes routes transvosgiennes qui permet depuis plusieurs siècles, de relier directement le Benelux à Bâle en traversant le massif par le Col de Bussang. Cependant, ce grand axe routier révèle un territoire saturé par l'explosion du trafic routier. A l'entrée de la Vallée on compte près de 20 000 véhicules/jour, et encore plus de 4 000 au Col de Bussang.

Cette saturation, en particulier de Saint-Amarin jusqu'à Vieux-Thann, s'explique par le fait qu'elle cumule toute la gamme des types de trajet :

- liaison internationale, notamment pour les flux touristiques, ainsi que pour les poids-lourds qui franchissent les Vosges par le col de Bussang,
- liaison interrégionale entre la Lorraine et le Sud-Alsace,
- liaison régionale entre la vallée et les pôles d'emploi et les agglomérations du Haut-Rhin, notamment l'agglomération mulhousienne et celle de Thann/Cernay,
- liaison intra-vallée,
- liaison inter-quartier pour les communes traversées ... sauf pour Saint-Amarin, qui a bénéficié de la réalisation d'une déviation.

Ce cumul est également dû au fait que le réseau secondaire routier est peu développé (la route secondaire la plus importante est la RD13bis). La RN66 est le seul axe permettant de desservir entièrement la vallée, soit l'équivalent d'une agglomération de 13 000 habitants étalée le long de cet axe à laquelle s'ajoute Willer-sur-Thur, Bitschwiller-lès-Thann, Thann.

Trafic routier régional 2010.

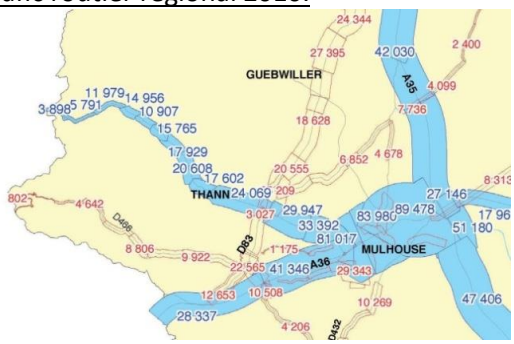

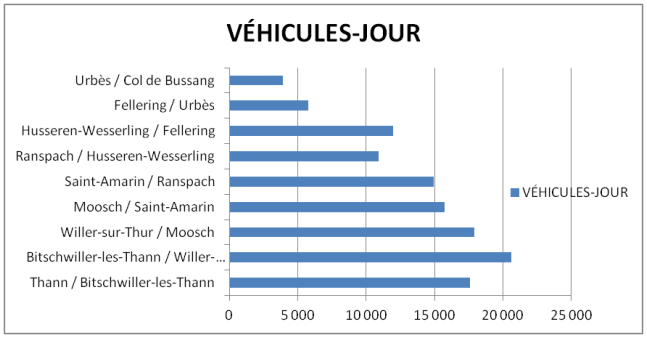

Source : CIADT 2010

A la fois atout mais également contrainte, cet axe routier est l'une des préoccupations actuelles dans le domaine de l'aménagement pour les décideurs locaux car sa situation a pour conséquence :

- de rendre la vallée moins attractive pour les entreprises,
- de rendre la vallée moins attractive pour les touristes,
- de rendre la vallée moins attractive pour les habitants potentiels à cause des difficultés de circulation et des temps de trajets plus longs,
- de provoquer des nuisances (pollution de l'air, sonore …),
- de scinder en deux les agglomérations le long de cet axe (problème de sécurité des piétons, de l'attractivité des commerces à l'exemple de Moosch).

Dans les années 1990, une grande déviation de Vieux-Thann au col du Bussang a fait l'objet d'études et d'avant-projets. En raison de son coût élevé et de son impact sur l'environnement, cette solution a été abandonnée au profit de petites déviations.
La réalisation de la déviation de Saint-Amarin à permis de fluidifier le trafic et de redonner à la ville sa tranquillité et une centralité plus piétonne.
Des aménagements sécuritaires de traverse ont été réalisés à Ranspach et à Moosch, avec la création de trottoirs et de pistes cyclables.
Les arrêtés préfectoraux pris au début des années 2000 limitant le transit des poids-lourds à travers le massif Vosgien, ont également permis de limiter le transit au trafic poids-lourds local et interrégional.

D'autres projets sont à l'étude :

- une étude globale sur la RN66 a été initiée en 2018 : l'objectif est de permettre la mise en place d'un Plan de Gestion de Trafic en cas d'accident sur la RN66, de réduire les temps de traversée sur des points noirs de la route (passages à niveaux, feux,…) et d'intégrer les mobilités douces ainsi que les traversées piétonnes.
- Un Schéma Directeur vélo, piloté par le Pays Thur Doller verra le jour en 2019. Il a pour objectif d'organiser un plan d'ensemble de déplacements vélos sur l'ensemble des 3 communautés de communes et de permettre aux communes concernées d'avoir une ligne de conduite sur les travaux à envisager pour faciliter les déplacements du quotidien en vélo.

• La ligne train/tram-train, un atout à conforter

La fréquence d'utilisation des transports collectifs par les habitants de la vallée est faible. Ces transports se révèlent encore peu compétitifs par rapport à la voiture pour les actifs de la vallée travaillant dans le pôle de Thann/Cernay et dans l'agglomération mulhousienne. Le véhicule motorisé reste le mode de déplacement roi pour les trajets domicile/travail représentant 80,6% des moyens de transport utilisés.

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail des actifs de plus de 15 ans :

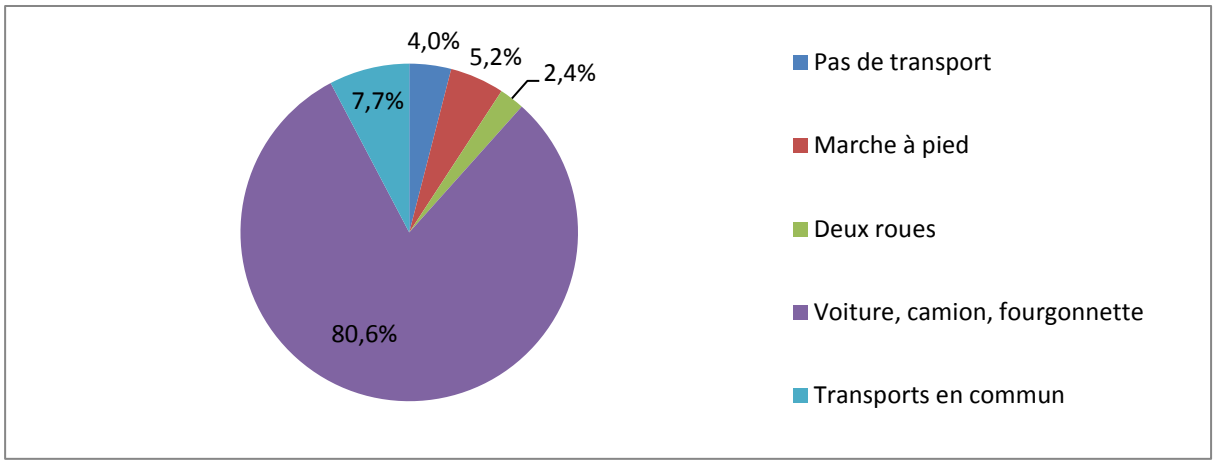

Source : Insee, RP2012

Pourtant la vallée dispose d'une ligne ferroviaire : la ligne Mulhouse/Thann/Kruth, l'une des plus anciennes lignes ferroviaires de France (1839). Le TER dessert 7 arrêts ferroviaires : Kruth, Oderen, Fellering (2 arrêts dont celui de Wesserling à proximité du Parc et de la piscine), Ranspach, Saint-Amarin et Moosch. Kruth est le terminus de la ligne.

Arrêts de TER dans la vallée de Saint-Amarin :

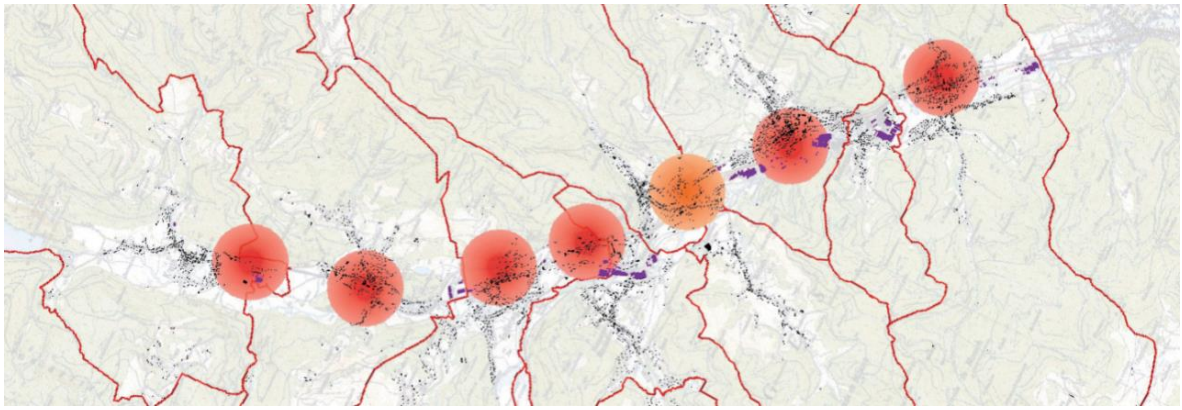

Source SCoT Thur-Doller

Tous les arrêts ferroviaires bénéficient d'une accessibilité pour les personnes handicapées par guidage au sol.
Des distributeurs de titre de transport sont présents dans toutes les gares. Il n'y a pas de guichet SCNF sur le territoire, le plus proche est à Thann.
Le tram-train mis en service le 12 décembre 2010 entre l'arrêt "Thann Saint-Jacques" et la gare de Mulhouse a su attirer une nouvelle clientèle en particulier sur le secteur Thann/Cernay, mais le bilan reste à nuancer pour la vallée de Saint-Amarin.
En effet, sur la partie non desservie par le tram-train entre "Thann Saint-Jacques" et Kruth, la desserte TER a été maintenue. L'offre en train direct vers Mulhouse a été réduite. La desserte n'est pas toujours cadencée et l'amplitude a légèrement diminué *(Source : Etude TTK 2013).*
Le temps de parcours a également été augmenté. Ainsi, Kruth ne se trouve plus à 45 minutes de Mulhouse (temps estimé au lancement du projet), mais à 60 minutes. Ce rallongement s'explique en raison d'une rupture de charges à Thann et d'une correspondance longue. En outre, une nouvelle réglementation oblige les trains à sortir de gare à une allure réduite de 10 km/h.
Ainsi, entre 2010 et 2012 la fréquentation vers le bassin Mulhousien a diminué (-7,7%) au lieu d'augmenter.
Cette situation cumulée à un engorgement plus important de la RN66 en raison de fermetures de barrières plus longues et plus fréquentes complique encore l'accessibilité de la vallée. Des pistes sont à l'étude pour améliorer le fonctionnement de la ligne sur ces points en particuliers.

- ## Les liaisons autocars : un fil vital pour les communes excentrées

Le réseau 68 est un réseau de lignes régulières du Département du Haut-Rhin qui organise les lignes interurbaines à destination des villes principales du département.

La ligne Thann-Wildenstein dessert toutes les communes du sillon principal. Son cadencement et son amplitude sont significativement moins importants que le réseau TER. Elle fait une boucle dans le vallon secondaire en passant à Malmerspach, Mitzach, Mollau, Storckensohn et Urbès qui ne bénéficient pas du TER. Goldbach-Altenbach et Geishouse disposent depuis 2013 d'un transport pour les particuliers sur la ligne de transport scolaire. Cette ligne fonctionne les jours de classe, du lundi au vendredi, avec un cadencement de 2 allers-retours par jour ; les heures sont celles des scolaires.

Les déplacements de transport scolaire en autocar se développent également avec la constitution de Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI).

Aucune ligne ne dessert le département des Vosges. En effet, l'autorité organisatrice de transport est le Conseil Départemental du Haut-Rhin qui assure la desserte uniquement dans le département.

Carte des transports en commun (bus+train) :

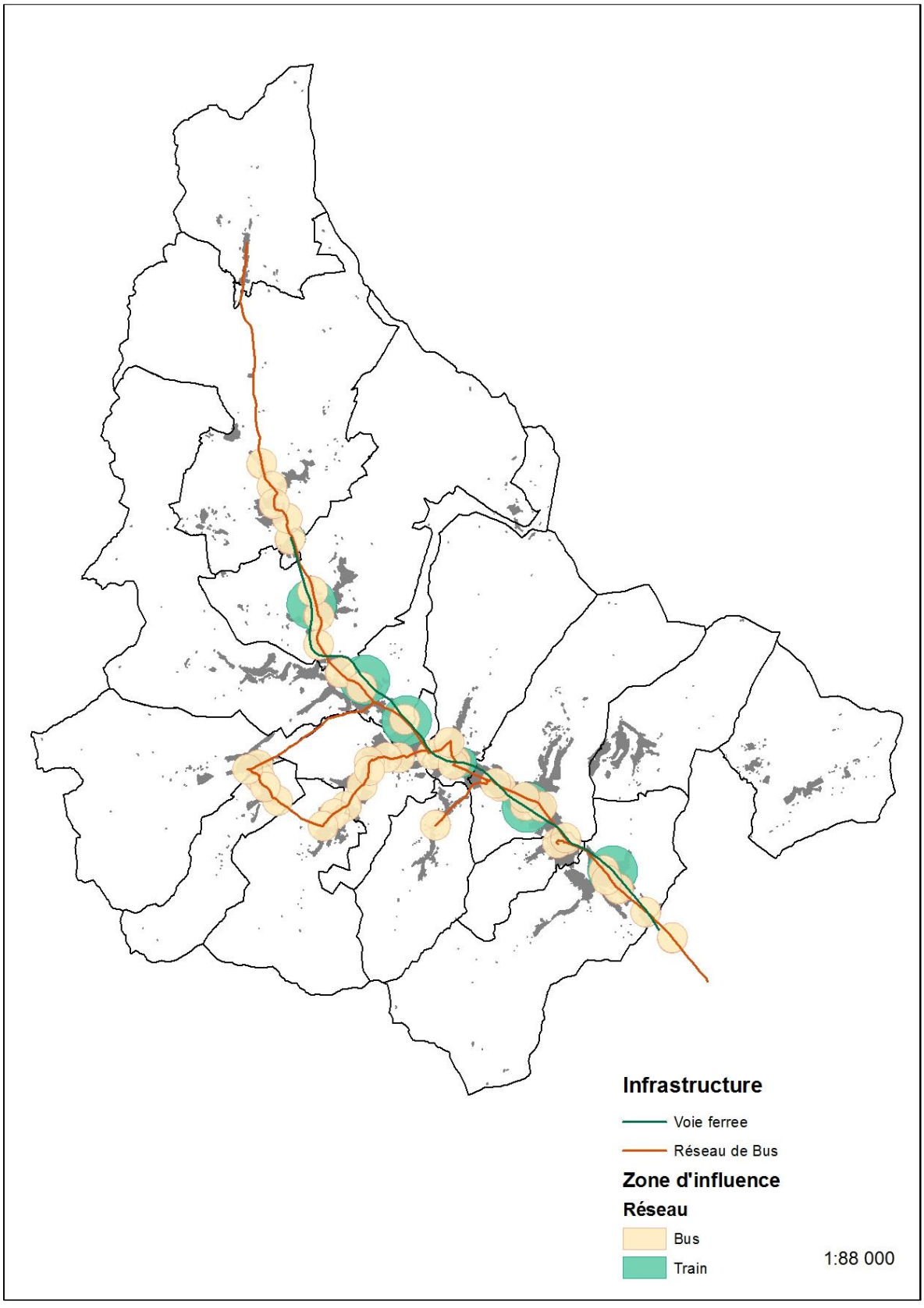

Source : CCVSA

La topographie de Vallée permet une desserte efficace en transports en commun dans les fonds de vallée. Les communes de Geishouse, Goldbach-Altenbach et d'Urbès sont toutefois non desservies.

- ## Mobilité active : un atout pour le tourisme et un enjeu local

Pistes cyclables :

La vallée est particulièrement bien équipée en pistes et itinéraires cyclables permettant de relier de manière quasi-continue Wildenstein à l'entrée de la vallée.

Ce réseau constitue un atout touristique de premier plan pour la vallée. Dans ce cadre certaines liaisons stratégiques manquent, en particulier la liaison de la gare de Kruth avec la piste cyclable permettant de rejoindre le lac de Kruth-Wildenstein. Cependant, ce réseau est orienté dans un esprit « tourisme et loisirs » et non pas « déplacement ». Il n'y a pas de piste cyclable dans les zones d'activités et pas d'itinéraire sécurisé vers le collège. Le réseau reste morcelé. La RN66 est un vrai obstacle pour l'aménagement des pistes cyclables. Le confort d'utilisation peut aussi être dégradé par des tronçons de circulation sur trottoirs où la progression est rythmée par le franchissement de "trottoirs bateaux" au droit des sorties de véhicules. Des travaux financés par le contrat de plan Etat-Région 2000-2006 ont été menés sur Malmerspach pour améliorer la continuité des itinéraires.

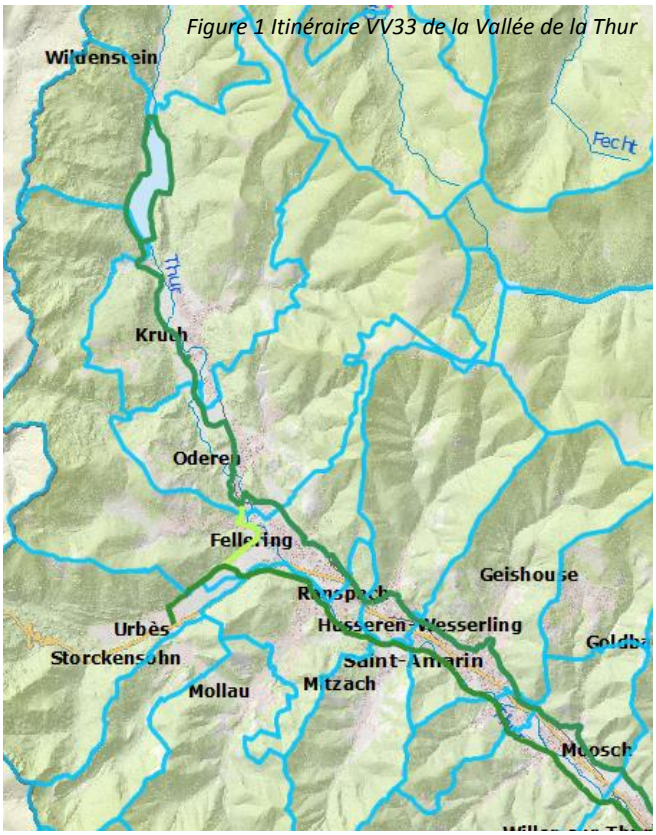

Figure 1 Itinéraire VV33 de la Vallée de la Thur

Piétons :

Les déplacements doux sont favorisés dans la vallée du fait d'une urbanisation dense. Les lieux d'habitations sont proches des écoles, des administrations, des entreprises, des gares. C'est une configuration particulièrement propice au développement de modes alternatifs à la voiture pour les trajets courts. Toutefois les problèmes de sécurité et de partage de la rue sont fréquents. La plupart des communes de la vallée de la Thur sont coupées par la voie ferrée, la route et la rivière. Aujourd'hui la RN66 reste difficile à traverser par les piétons. La voie ferrée offre également peu de franchissements aux piétons. Cette configuration oblige les cheminements piétons et modes doux à se dévier vers des points de franchissements aménagés.

Des outils comme les zones 30 ou les zones de rencontre, améliorent la cohabitation entre les modes de déplacements doux et la voiture mais nécessiteraient des aménagements de voiries complémentaires.

- ## Intermodalité des transports : un atout à conforter

Depuis la modernisation des gares dans les années 2000, des abris vélos sécurisés et des arceaux libres d'accès ont été installés progressivement dans l'ensemble des gares. L'intermodalité vélos-TER progresse. Il n'y a cependant pas de parking de covoiturage ni de parking équipés de borne de recharge électrique (vélo ou voiture) et les liaisons piétonnes et cyclables vers les gares peuvent être améliorées en terme de sécurité et d'accès.

- Stationnements

Les capacités de stationnements ouverts au public pour des véhicules motorisés, hybrides, électriques et des vélos ont fait l'objet d'un inventaire.

Véhicules motorisés :

Public *Source : CCVSA 2016*	Site		Places				
	Nombre total		Nombre total		dont places spéciales		
	Permanent	Exceptionnel	Permanent	Exceptionnel	PMR	B*	PL
Fellering	7	/	96	/	2	/	/
Geishouse	8	/	81	/	/	1	/
Goldbach-Altenbach	2	9	10	67	8	7	2
Husseren-Wesserling	11	2	179	22	1	/	2
Kruth	14	/	615	/	2	/	/
Malmerspach	5	/	48	/	5	1	3
Mitzach	2	2	65	70	2	2	3
Mollau	4	/	18	/	/	/	/
Moosch	7	/	155	/	5	/	2
Oderen	23	2	338	300	10	2	3
Ranspach	8	/	90	/	/	/	/
Saint-Amarin	32	/	429	/	11	/	1
Storckensohn	3	/	29	/	/	3	/
Urbès	3	1	47	39	2	/	/
Wildenstein	4	/	99	/	3	2	/
TOTAL	**133**	**16**	**2299**	**498**	**51**	**18**	**16**

**B : emplacements dits "réduits" pour petits véhicules*

Privé à usage public *Source : CCVSA 2016*	Site		Place				
	Nombre total		Nombre total		dont places spéciales		
	Permanent	Exceptionnel	Permanent	Exceptionnel	PMR	B	PL
Fellering : parc + piscine	8	/	423	/	4	/	/
Husseren-Wesserling : parc	7	/	185	/	4	2	/
Malmerspach : parc	1	/	68	/	/	/	/
Moosch : salle sport	1	1	60	100	/	/	/
Saint-Amarin : supermaché	1	/	154	/	5	/	2
Markstein	3	diffus	160	665	/	22	/
TOTAL	**21**	**1**	**1050**	**765**	**13**	**24**	**2**

Toutes les communes disposent d'un parc de stationnement de véhicules motorisés adapté à la taille et aux activités de la commune. Les parcs de stationnement exceptionnels ne sont pas formalisés au sol, ce sont souvent des prairies utilisées lors de manifestations ponctuelles qui drainent un volume important de voitures. Les parcs de stationnement privés sont présents au niveau des sites touristiques (parc de Wesserling, Markstein), sportifs (piscine, salle de sport communautaire) ou du supermarché de Saint-Amarin.

Les sites touristiques (parc de Wesserling, piscine communautaire, Markstein) disposent d'un potentiel de stationnements pour l'accueil des touristes et des usagers des activités proposées sur les sites.
Cependant, certains véhicules sont contraints par des places très localisées pour leur usage : seules 18 places sont disponibles pour les poids lourds et une vingtaine de place pour les autocars. Les 22 autocars recensés au maximum au Markstein ne disposent pas de place attitrée sur le site. A ce jour il n'y a aucune place de stationnement équipée pour véhicules hybrides.

Au-delà de l'existant, les communes ont recensé des besoins de places de stationnement pour véhicules motorisés

Besoins *Source : CCVSA 2016*	Site		Place				
	Nombre total		Nombre total		dont places spéciales		
	Permanent	Exceptionnel	Permanent	Exceptionnel	PMR	B	PL
Fellering	1	/	50	/	/	/	/
Geishouse	1	/	25	/	/	/	/
Husseren-Wesserling	1	/	50	/	3	/	/
Kruth	1	/	25	/	/	/	/
Malmerspach	1	/	1	/	/	1	/
Oderen	1	/	20	/	1	/	/
Ranspach	2	/	60	/	3	/	/
TOTAL	**8**	**0**	**231**	**0**	**7**	**1**	**0**

Malgré un vrai potentiel en places de stationnement, pour véhicules légers, il reste des points noirs, notamment à proximité des lieux d'accueil du public (église, salle des fêtes, mairie). Ces bâtiments sont situés exclusivement dans les cœurs anciens qui n'ont pas été conçus pour recevoir ce flot de voitures. A Ranspach, une aire de stationnement de covoiturage est envisagée à proximité de la RN66 et de la gare. Elle permettra d'accueillir une dizaine de voitures.

Véhicules non motorisés :

Les places de stationnement pour véhicules non motorisés (vélo) sont beaucoup plus restreintes sur le territoire alors que de nombreuses pistes cyclables sont présentes. Les places sont souvent liées aux gares, aux équipements (piscine, mairie, église, poste, office de tourisme) ou aux commerces sur Saint-Amarin principalement. Seules 7 communes situés en fond de vallée disposent de places de stationnement pour véhicules non motorisés. Aucun besoin n'est recensé, malgré la plus faible représentativité de ces véhicules.

	Nombre de sites	Nombre de places
Fellering	3	50
Husseren-Wesserling	1	10
Kruth	1	6
Moosch	3	68
Oderen	1	10
Ranspach	3	16
Saint-Amarin	9	42
TOTAL	**21**	**202**

Source : CCVSA 2016

c. ENJEUX SUR L'ANCRAGE TERRITORIAL ET L'ARMATURE URBAINE

• Enjeux sur l'ancrage territorial :

- Conforter les rôles de chaque commune sur le territoire,
- Poursuivre le développement des pôles émergents,

• Enjeux sur les transports :

- Assurer une bonne connexion entre les différentes polarités villageoises,
- Limiter la traversée des villages par la RN66 en permettant des déviations afin de rétablir l'attractivité locale des cœurs des communes,
- Désengorger la RN66 :
  - En favorisant l'intermodalité avec le développement d'aires de covoiturages, l'accès facilité aux piétons et cyclistes aux gares et arrêts de transports en commun afin de proposer une offre en mobilité en adéquation avec les secteurs d'emplois (Thann-Cernay, Mulhouse) permettant de réduire les temps de trajet et d'augmenter le confort de vie,
  - En développant les quartiers autour des gares afin de rendre ces pôles de mobilité alternatifs à la voiture attractifs.
- Conforter les réseaux cyclables et piétons déjà efficaces et permettre leur développement vers les nouvelles polarités de commerces, d'équipements et d'emploi,
- Limiter les déplacements en relocalisant l'emploi et en développant le télétravail sur des secteurs clefs,
- Assurer un service de transport collectif pour toutes les populations y compris les plus fragiles et développer davantage ces services pour les communes les plus éloignées de la RN66.

B. UN PATRIMOINE PAYSAGER A RECONQUERIR

a. FERMETURE DES PAYSAGES ET PRESSIONS URBAINE

Les changements de société de la deuxième moitié du 20ème siècle et l'importance prise par les secteurs secondaires et tertiaires dans la vallée de la Thur, ont rendu l'agriculture moins essentielle aux habitants de la Vallée. Le système des ouvriers-paysans a disparu à partir des années 1950 au profit d'un travail mieux rémunéré dans les usines, l'artisanat et l'administration.
Le nombre de "petits" agriculteurs a chuté à partir de cette époque et malgré la présence de quelques structures professionnelles et de double-actifs, cette phase de déprise agricole a provoqué l'enfrichement rapide des pâturages communaux ou leur réaffectation vers la production sylvicole. Les champs de culture ont été abandonnés, les murets et terrasses qui les structuraient ont disparu. Les abords des villages se sont alors fortement fermés, dégradant le cadre de vie et l'attrait touristique du territoire.

Couverture forestière en 1885
La foret occupe moins de 10 000 ha

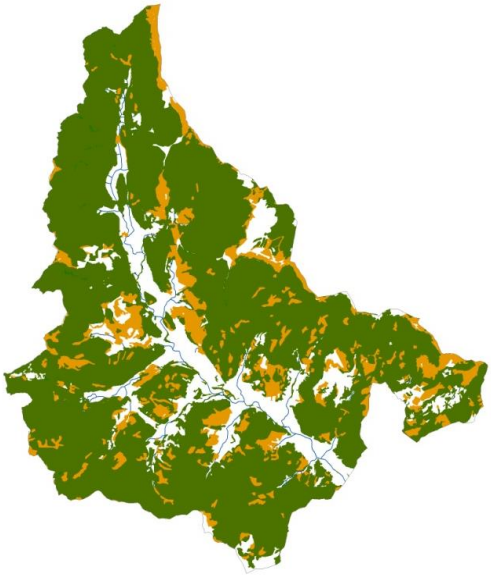

Forêt et formations pré-forestières en 2012
La foret occupe plus de 13 800 ha

Source Carte 1885 et BD OCS 2011-2012

Wildenstein dans les années 1950 et en 2007 :

Source CCVSA

D'autre part, l'urbanisation s'est rapidement développée sur les anciens prés de fauche en majorité privés, consommant les coupures vertes inter-villageoises. Les villages situés dans les vallons transversaux et en amont de vallée relativement épargnés conservent encore un caractère rural. Mais les conséquences sont négatives sur l'ensemble du paysage de la Haute-Thur qui perd son caractère villageois et tend à devenir une longue conurbation le long de la RN66.
D'un paysage rural soigné et ouvert, la vallée de Saint-Amarin est passée en moins d'un demi siècle à un espace fermé par le développement spontané de la forêt, des boisements et micro-boisements en résineux et d'une urbanisation souvent tentaculaire. L'étagement de l'occupation du sol et les terroirs qui en découlent ne sont plus lisibles.

Bloc diagramme schématique de l'organisation des paysages à Moosch en 1885 et en 2006 :

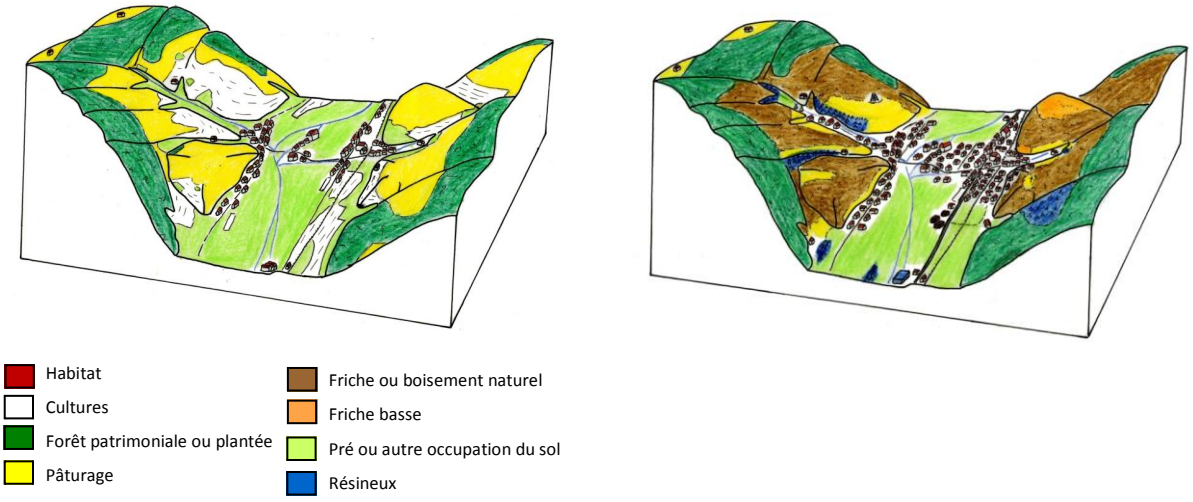

Source Gerplan - CCVSA

Une explosion de la consommation foncière dans la Vallée en un demi siècle :

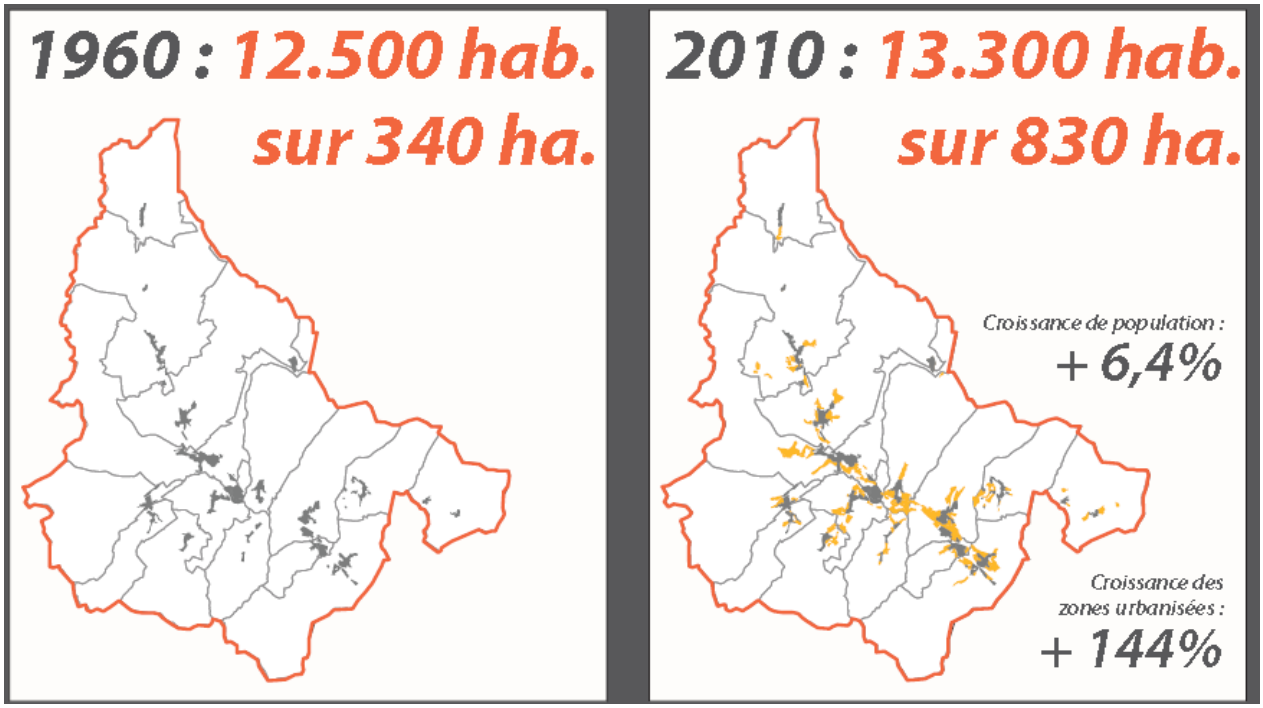

Source PNRBV

b. RECONQUETES PAYSAGERES : DES EFFORTS D'OUVERTURE A MAINTENIR

Si les espaces de pâturages ont connu d'importantes régressions particulièrement au début du 20ème siècle, la prise de conscience des impacts paysagers de l'enfrichement a légitimé la mise en place d'outils qui ont permis d'inverser cette dynamique. Dès les années 70, suite à l'élaboration du premier plan paysage intercommunal en 1994 et grâce aux premiers contrats d'agriculture durable, plus de 800 ha de pâturages ont été ré-ouverts dont 650 ha par le biais d'améliorations pastorales. Ces opérations de réhabilitation ont principalement concerné d'anciens pâturages communaux. Ces parcelles formant de grandes unités cadastrales, peu morcelées, sont aussi des unités paysagères importantes de la vallée.

En 2010, plus des trois-quarts des espaces agricoles, soit 2 041 ha mis en valeur et 270 ha en voie de défrichement, sont voués au pâturage des animaux et se composent essentiellement de landes et parcours, principalement localisés sur les versants, ainsi que sur les sommets (chaumes).

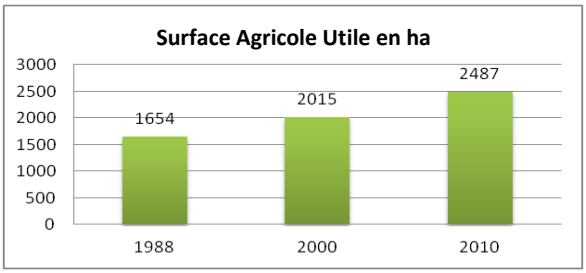

Source RGA 2010

La dynamique actuelle est à la poursuite de l'extension de ces zones de pâturage avec :

- le défrichement de parcelles forestières ou de friches,
- la recherche de systèmes de mise en valeur de type sylvo-pastoral, reposant sur une imbrication très forte des prés et des bosquets.

c. LE ROLE ESSENTIEL DE L'AGRICULTURE DE MONTAGNE POUR VALORISER LE TERRITOIRE

La réouverture de ces pâturages enfrichés a été permise par l'installation et le développement d'une activité agricole plus professionnelle, résolument tournée vers l'élevage et la vente directe. L'équilibre entre surfaces pâturées et terrains de fauche est garant de la pérennité de cette activité.

- ### Une activité en voie de professionnalisation…

Historiquement familiale, l'agriculture a beaucoup évolué au cours des dernières décennies. D'une activité composée de multiples "ouvriers-paysans" celle-ci se professionnalise peu à peu bien que la faible rentabilité de l'activité de montagne justifie la part encore majoritaire de doubles-actifs.

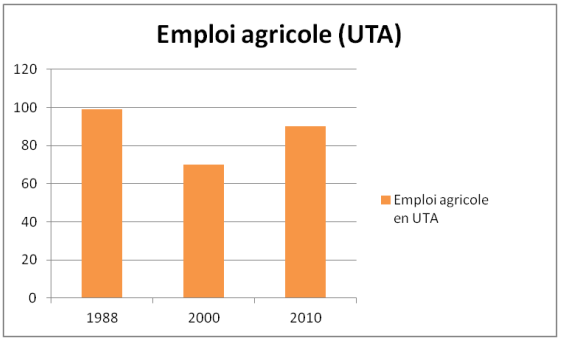

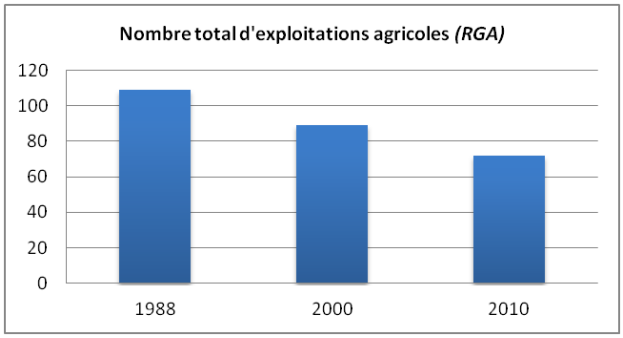

Source RGA 2010

D'après les données du Recensement Général Agricole de 2010, le territoire compte 72 exploitations agricoles soit un tiers de moins qu'en 1988. Parmi elle on comptabilise une vingtaine d'exploitant à titre professionnel.
L'activité agricole représente environ 90 Unités de Travail Annuel (UTA) sur la communauté de communes soit l'équivalent d'une PME.[1] Elle est principalement liée à l'activité d'élevage bien que d'autres activités telles que le maraichage, l'élevage de chevaux et l'apiculture participent à cette dynamique.

Au cours des vingt dernières années, l'emploi agricole a également connu des variations. Après une baisse importante dans les années 1990, le nombre total d'UTA est reparti à la hausse dans les années 2000, permettant un certain maintien sur le territoire intercommunal (-9 % entre 1988 et 2010). Parallèlement à la baisse du nombre d'exploitations, ce phénomène traduit une redistribution du travail au sein d'exploitations, moins nombreuses mais générant chacune plus de travail.

- ### …Garante de la qualité des paysages et de l'environnement

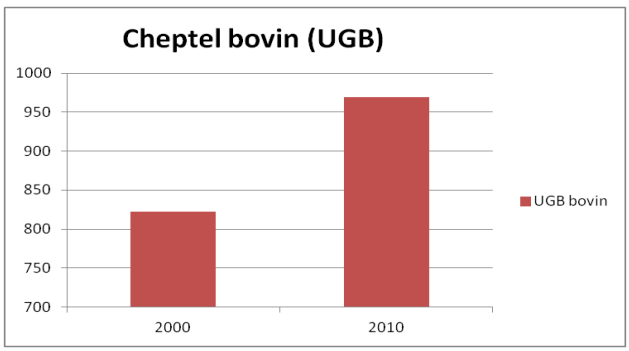

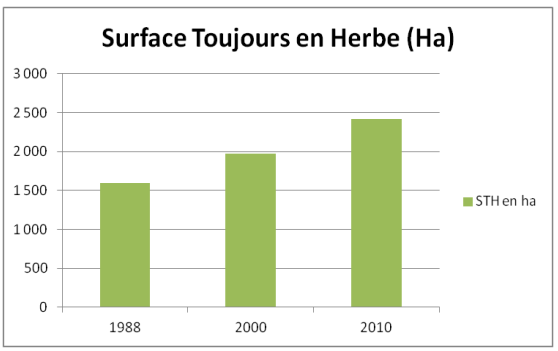

[1] L'emploi agricole, considérant l'ensemble des personnes travaillant sur les exploitations, est évalué en comparable à un Equivalent Temps Plein (ETP).

Source RGA 2010

Bien que le nombre d'exploitations ait baissé, le cheptel a progressé de 26 % entre 1988 et 2010, en raison principalement du développement de l'élevage bovin (près des 2/3 des exploitations possèdent quelques 700 têtes reparties pour 2/3 en allaitant et 1/3 en laitier) suivi de l'élevage ovin (700 à 800 tête) et caprin (300 à 400 têtes) et équin (100 têtes).
Cette évolution du cheptel est à corréler avec la progression de plus de moitié de la Surface Toujours en Herbe (STH) passant de 1 591 ha en 1988 à 2 417 ha en 2010.

Autre fait remarquable sur les exploitations de la vallée : le fort engagement dans des contrats environnementaux. Plus de 85% des exploitations de la Vallée (issues du diagnostic agricole) ont volontairement souscrit un Contrat d'Agriculture Durable (CAD) puis un contrat de type Mesures Agro Environnementales Territorialisées (MAET). Les agriculteurs s'engagent pendant 5 ans à respecter un cahier des charges encadrant leurs pratiques, pour une meilleure préservation de l'environnement et de la biodiversité. Ce cahier des charges implique notamment l'extensivité des pratiques d'élevage et l'interdiction d'intrants chimique sur les terrains.
Cette forte mobilisation s'explique notamment par le contexte historique de la vallée et plus globalement du Haut-Rhin, où dès la mise en place de ce type de contractualisation (1995), l'ensemble des acteurs s'est investi dans la démarche (services de l'Etat, Chambre d'Agriculture, collectivités locales, structures environnementalistes, agriculteurs, …). Les MAET ont d'ailleurs été conservées dans le Haut-Rhin, alors qu'au niveau national elles ne peuvent se mettre en place que sur des secteurs restreints (zones Natura 2000, zones de captages…), preuve du dynamisme et de la volonté locale dans ce domaine.
Il est également important de souligner que les exploitations engagent généralement l'ensemble de leur surface dans ces contrats, d'où une couverture spatiale très large. Par ailleurs, ces contrats sont une source de revenus non négligeable pour les exploitants. En effet, le manque à gagner et l'effort fourni sont compensés financièrement, proportionnellement à la surface engagée (de l'ordre de 170 €/ha/an, source : DDT). En cas de manquement au contrat, des pénalités peuvent être appliquées.

- ## La valorisation locale des produits

Une caractéristique essentielle de l'agriculture de la vallée est qu'elle n'a jamais fait l'objet d'un ramassage laitier. La quasi totalité de la production agricole est donc transformée et valorisée localement auprès d'une clientèle locale ou touristique. L'abattoir de Cernay situé à moins de 30 km qui assure également la découpe et la transformation des produits carnés constitue un atout fondamental pour cette valorisation locale. Ces produits établissent concrètement pour le consommateur le lien existant entre la qualité paysagère de la vallée et l'activité économique qui s'y exerce.

Vente directe :
Une quinzaine de fermes pratiquent la vente directe à la ferme, mais surtout en tournées et sur des marchés et magasins de producteurs y compris hors vallée. Cinq d'entre elles sont certifiées agriculture biologique.

Les produits proposés à la vente directe sont principalement issus de l'élevage bovin (produits laitiers divers, mais aussi viandes et charcuteries) et dans une moindre mesure, caprin. Viennent s'y ajouter des productions moins liées au paysage mais qui enrichissent grandement l'offre en produits fermiers (sirops, jus de fruits, conserves diverses, miel, pain paysan, huiles et farines de noix et noisettes du moulin de Storckensohn, maraîchage…).

Un point de vente collectif a été créé en 2005 dans le Parc de Wesserling par les producteurs et propose les produits d'une douzaine de producteurs locaux.

Réseau des fermes-auberges :

Inventée dans le Massif Vosgien haut-rhinois, la ferme auberge a connu ses premiers balbutiements au 19ème siècle lorsque les marcaireries (fermes d'estives) s'ouvraient aux randonneurs pour leur offrir repas et produits de la ferme. D'où le nom du repas typique : le repas marcaire basé sur la viande de porc (nourri notamment des résidus de la fabrication du fromage) et la pomme de terre. Avec le développement du tourisme et l'ouverture de la route des crêtes, les fermes-auberges sont progressivement devenues des sites attractifs pour le public local et les touristes.

Les 7 fermes-auberges et auberges de montagne du territoire, dont certaines ne sont accessibles qu'à pied, sont toutes situées sur ou à proximité immédiate des sentiers de randonnées balisés.
Les fermes auberges haut-rhinoises, parce qu'elles sont les premières à s'être structurées au sein de l'association des fermes auberges du Haut-Rhin, ont la particularité de posséder leur propre charte. Ailleurs, la dénomination est réservée aux adhérents du réseau «Bienvenue à la ferme» qui stipule que le fermier aubergiste doit valoriser au maximum ce qui est produit à la ferme et aux alentours.

L'AOC Munster :

Certaines surfaces en herbe sont utilisées par les éleveurs de bovins dont le lait permet la production de munster. Neuf exploitants ont fait la démarche pour bénéficier de l'Appellation d'Origine Contrôlée AOC Munster. Les terrains utilisés pour cette appellation recouvrent une surface de 620 ha répartis sur 9 communes (Fellering, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Kruth, Malmerspach, Moosch, Oderen, Saint-Amarin et Wildenstein).Le SCoT Thur-Doller prévoit que ces terrains soient préservés de l'urbanisation.

d. LES TERRAINS DE FAUCHES : UNE RESSOURCE RARE ET PRECIEUSE

Sur ce territoire aux reliefs très encaissés, qualifié d'alpin, les terrains agricoles plats concentrent toutes les activités humaines (habitat, activités économiques et industrielles…) générant d'importants conflits d'usages.
Les terrains de fauche servent à produire le fourrage pour les animaux lorsque ceux-ci ne peuvent s'alimenter directement sur les pâturages. On estime qu'un hectare de fauche est nécessaire pour alimenter en hiver le cheptel nécessaire à l'entretien de 2 ha de pâturages en été. Ces terrains représentent également des surfaces d'épandage des effluents d'élevage (fumier, lisier, …). Ils composent en outre les coupures vertes inter-villageoises qui structurent le territoire.
Ces espaces mécanisables représentent 760 ha, soit 1/4 des espaces agricoles de la vallée. Hormis quelques sites d'altitude et replats intermédiaires, ces prairies de fauche se concentrent dans les fonds plats des vallées et des vallons. Le foncier y est principalement privé et très morcelé. La majorité de ces terrains est exploitée sans bail, même pour les terrains bénéficiant d'aides européennes.

Aujourd'hui, la production locale de fourrage par les agriculteurs de la vallée est insuffisante par rapport aux besoins de leur cheptel. La surface de pâturages est appelée à se développer de manière importante, en lien avec la politique de reconquête des paysages d'où un développement du cheptel et des besoins en fourrage. La mise en valeur des terrains de fauche et de leur productivité réelle est très inégale d'un site à l'autre. Il existe un potentiel de production important, qui n'est pas suffisamment valorisé en raison notamment des contraintes qui pèsent sur le foncier : émiettement des exploitations et précarité des conditions d'occupation des sols.

L'émiettement des exploitations est dû à :

- la dispersion des sites mis en valeur par une exploitation donnée, souvent sur plusieurs communes différentes, issue de l'histoire familiale de chaque exploitation et de la nécessité d'assurer coûte que coûte un équilibre entre terrains de pâture et terrains de fauche,
- le parcellaire en lanière des sites (ou des îlots), particulièrement sur les terrains de fauche en raison d'une absence de remembrement.

Concernant la propriété foncière et les modalités d'exploitation, moins de 9% des surfaces appartiennent à l'agriculteur qui les exploite et près de 13% sont exploités sans aucun bail. 78% des surfaces agricoles font l'objet d'une location avec contrat, mais cette apparente sécurité est toute relative au vu de la répartition des terrains concernés. En effet, les baux sont généralement conclus sur les surfaces pâturées (versants et chaumes), souvent propriétés des communes, tandis que les terrains exploités de manière plus précaire sont principalement des prairies mécanisables implantées sur du foncier privé très morcelé.

Ainsi, la maîtrise des espaces fournissant l'alimentation hivernale et permettant l'épandage des effluents d'élevage, indispensables au bon fonctionnement des exploitations n'est souvent pas assurée. Cette insécurité est d'autant plus vraie dans les secteurs classés en zone "à urbaniser" au POS, où les propriétaires peuvent espérer que leur terrain devienne constructible et ne veulent pas s'engager dans un bail de location agricole.

Répartition de l'activité agricole sur le territoire :

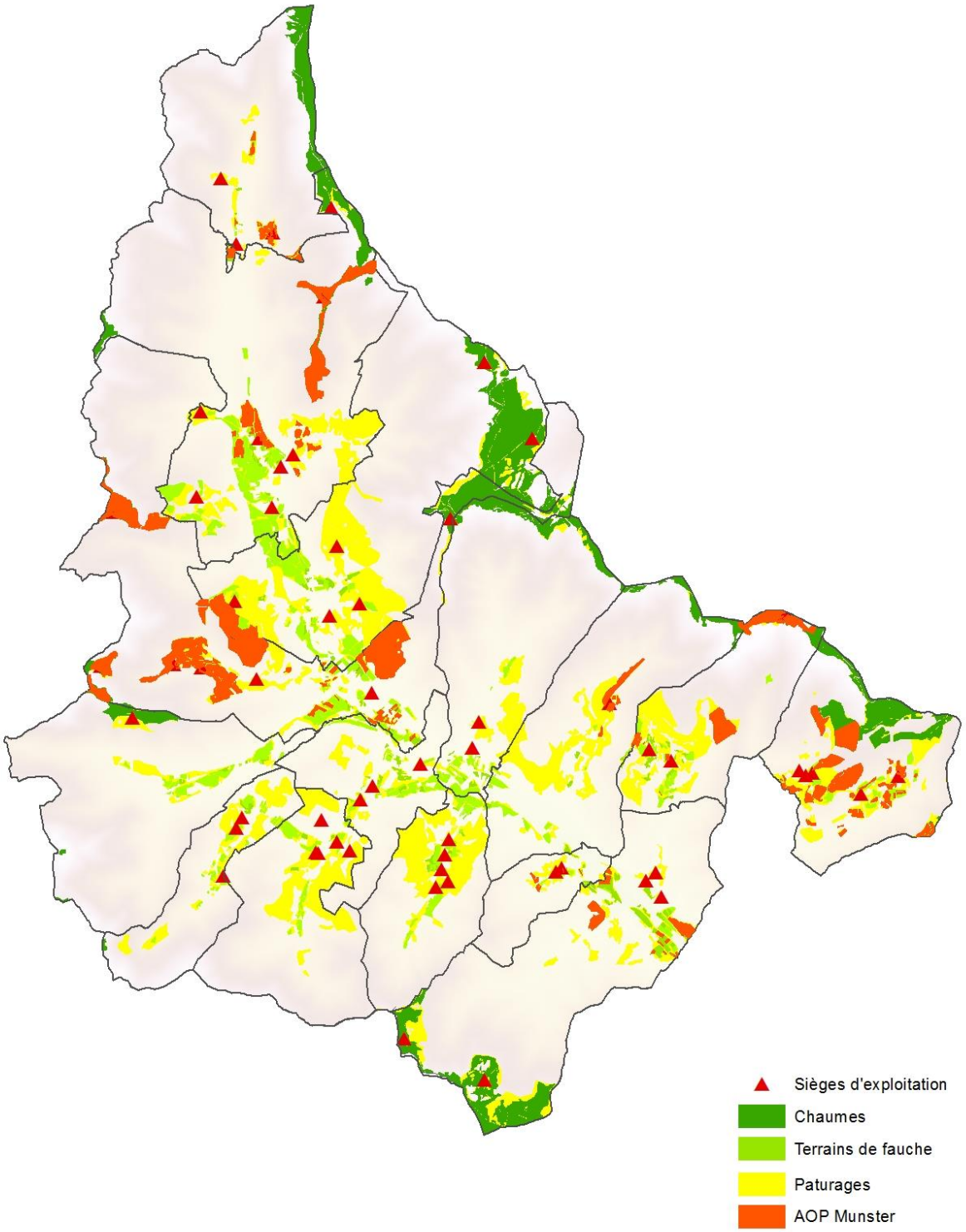

Source : Diagnostic Agricole 2010. CA des Vosges

e. ENJEUX LIES AUX PAYSAGES ET A L'AGRICULTURE

- Retrouver des structures paysagères lisibles respectueuses des terroirs agricoles,
- Maintenir l'activité agricole en pérennisant l'équilibre fauche-pâture,
- Protéger les espaces plats mécanisables et stabiliser leur statut foncier,
- Permettre la diversification de l'activité et son évolution dans le domaine de l'agritourisme.

C. DEVELOPPEMENT URBAIN : D'UNE LOGIQUE VILLAGEOISE A UNE URBANISATION DE BANLIEUE

a. STRUCTURE VILLAGEOISES ANCIENNES : LOGIQUE D'OCCUPATION LIEE AU RELIEF ET AUX NECESSITES AGRICOLES

- Sitologie des villages

Historiquement, on distingue 3 types d'implantation des villages :

Les villages de fonds de vallée plats :

Majoritairement les villages et les bourgs se sont implantés en fond de vallée sur les premières terrasses de la Thur, à l'abri des inondations.
On distingue cependant l'amont de la vallée à fort caractère agricole (Wildenstein, Fellering, Kruth, Oderen, Ranspach) et l'aval au caractère urbain et industriel plus marqué (Moosch, Saint-Amarin, Malmerspach)

KRUTH – Village de fond de vallée

Les villages installés dans les vallons secondaires :

Implantés dans des vallons étroits perpendiculaires à la vallée principale, leur sitologie est fortement contrainte par un relief marqué.
Les cœurs villageois traditionnels sont intégrés dans la pente par les voiries et les constructions. C'est le cas d'Husseren-Wesserling, Mitzach, Malmerspach, Mollau, Urbès et Storckensohn.

MITZACH – Village de vallon secondaire

Villages en balcon ou en terrasse ::

Perchés à 800 m d'altitude, Geishouse et Goldbach sont organisés en hameaux agglomérés disposés en balcon (Goldbach) ou organisé autour d 'un vallon (Geishouse, Altenbach) et reliés par une voirie épousant les courbes de niveaux.

GEISHOUSE – Village en terrasse

Crédit photos Santina

- Implantation des bâtiments dans le site et rapport à la rue

Typologie des villages de fond de vallée plats et de vallons secondaires :

Cas généraux – exemple d'Husseren Wesserling

L'organisation de la trame bâtie ancienne est résolument tournée vers la rue. Dans les centres anciens, les bâtiments sont directement accrochés à la rue ou en léger retrait par rapport à celle-ci (parfois par petits groupes). Un noyau central regroupe généralement l'église, la mairie et l'école. A Husseren-Wesserling, il est excentré.

Les faîtages sont en général orientés parallèlement à la rue renforçant l'idée de linéarité. L'espace de transition entre la rue et les maisons est souvent occupé par un petit jardin potager qui instaure un dialogue entre l'espace privé et l'espace public.

Des constructions secondaires sont présentes sur certaines parcelles à proximité directe de la trame bâtie principale et servent de hangar, d'abris de jardins, d'espaces de stockage.

L'arrière des habitations donne directement sur les prés - vergers et les premières terrasses de culture qui constituent une zone tampon avec les zones de pâturages sur les pentes. Cette structuration organise le village comme lieu de vie et permet de préserver au maximum les terrains agricoles.

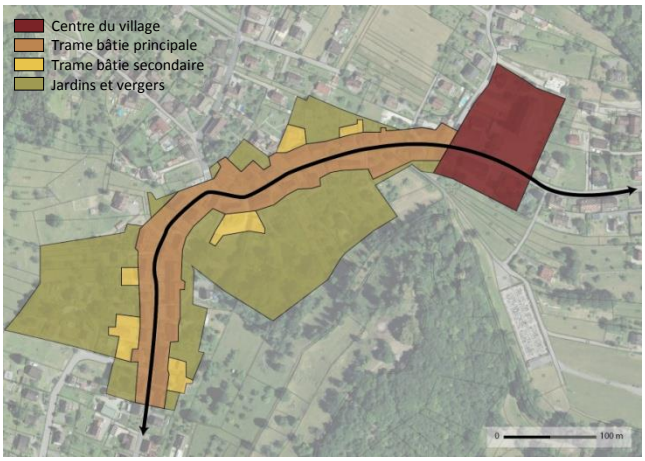

HUSSEREN – WESSERLING, Grand Rue

Source CCVSA

Bien que la densité nette[2] soit seulement de 12 à 16 logements/ha, la densité bâtie importante donne l'allure de centre compacts.

[2] La densité nette est calculée sans prendre en compte les espaces de jardins en arrière de parcelle car ils sont implantés hors de la structure villageoise.

Cas particulier – Saint-Amarin

Saint-Amarin a la particularité d'avoir été un village fortifié au 18ème siècle. Son armature en résulte, le village est composé de deux noyaux anciens :

- Un noyau anciennement fortifié organisé autour d'une rue principale et de rues secondaires. Les bâtiments sont accolés sur de petites parcelles et sont majoritairement directement implantés le long de la rue.
- Un noyau légèrement moins dense organisé autour de l'ancienne collégiale. Les constructions sont moins accolées, parfois jumelées mais conservent une densité à proximité de la rue. Les parcelles sont plus grandes et des espaces de jardins et de vergers sont implantés à l'arrière des bâtiments.

Entre ces deux noyaux, un grand espace de vergers permettait de créer un espace vert productif connectant les constructions. Cet espace est aujourd'hui entouré de constructions et tend à être urbanisé en son centre.

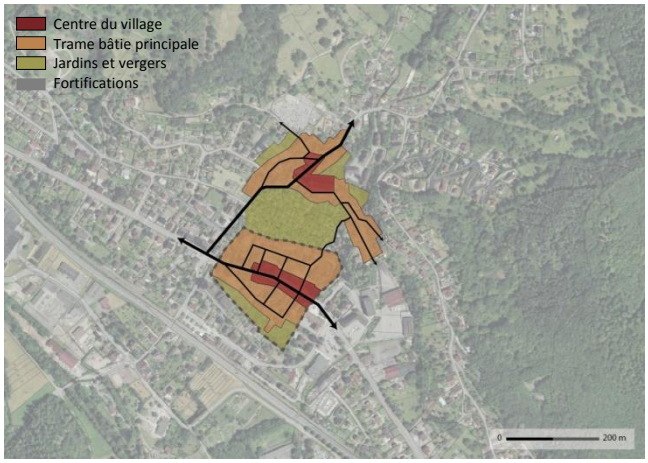

SAINT-AMARIN, Rue du Château

Source CCVSA

La densité nette est importante dans le noyau anciennement fortifié avec environ 30 logements/ha. Le noyau nord a une densité nette d'environ 20 logements/ha. Ces centralités villageoises historiquement compactes permettaient de conserver de grands espaces verts agricoles ou de jardins et vergers. Aujourd'hui, le noyau anciennement fortifié est l'une des polarités économiques locales majeure.

Typologie des villages en balcons ou en terrasse :

Geishouse, village terrasse :

Geishouse est situé à 680 mètres d'altitude à mi-pente sur les contreforts du Grand Ballon. A l'origine constitué de plusieurs hameaux reliés par une rue. Le bâti est implanté de manière très étendue et il n'y a pas de centralité bien marquée. Le site suit une organisation en amphithéâtre : la forte topographie ne permet pas de construire sur certains sites, ils sont cependant exploités en tant que jardins et vergers étagés en fonction du dénivelé.

La typologie du village de Geishouse reste similaire aux typologies traditionnelles villageoises de fond de vallées dans l'organisation du bâti : les constructions anciennes restent accrochées à la rue et comportent des jardins et vergers situés en arrière de parcelle. La différence réside dans l'implantation des constructions et des voiries par rapport à la topographie : les voiries et les constructions sont généralement implantées parallèlement aux courbes de niveaux, ce qui donne cet aspect de terrasse. Les bâtiments sont parfaitement intégrés à la pente avec une différence de niveaux marquée entre l'amont et l'aval du dénivelé. Les bâtiments s'aident entre autre de la pente pour faciliter les accès aux greniers, aux granges…

La densité moyenne est d'environ 10 logements/ha dû aux contraintes topographiques.

Goldbach-Altenbach, village balcon :

Dans la commune de Goldbach-Altenbach, la situation géographique de Goldbach et du lieu-dit du Neuhouse permet une implantation en hauteur sur les parties de terrain les plus plates. Ils occupent une situation dominante par rapport au paysage tel des balcons. Les constructions y sont fortement groupées car la pente est rapidement abrupte. Ainsi, la topographie sert de limite à l'urbanisation, contrairement à la commune de Geishouse où les constructions sont implantées dans les courbes de niveau. Cette situation est accentuée par les murs de soutènement entourant Goldbach. L'organisation urbaine originelle de Goldbach est ainsi faite :

- Les constructions d'habitations sont très denses et regroupées autour du noyau central de l'église. Elles sont toutes raccrochées à la rue et n'ont presque pas d'espace de jardin. Leur hauteur est hiérarchisée : les constructions les plus hautes sont implantées plutôt vers le centre du promontoire.
- Les espaces en pente ceinturant l'enveloppe urbaine servent de vergers, de jardins et de terrasses agricoles.

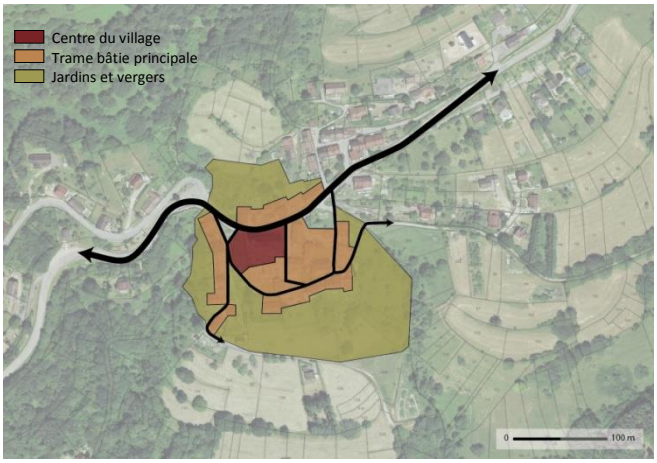

Source CCVSA

Le bourg centre de Goldbach est très dense car toute la structure de jardins est située sur les terrains en pente. La trame urbaine est donc essentiellement constituée de rues, de constructions donnant sur l'espace public et de courettes et de jardinets. La densité nette y avoisine les 30 logements/ha.

Des silhouettes paysagères caractéristiques :

Toutes ces structures villageoises traditionnelles ont un fort impact visuel sur le paysage. En effet, les structures compactes et organisées de manière dense et linéaires offrent une bonne lisibilité de la composition du territoire. Or, ces dernières décennies, les constructions plus aléatoires, indépendantes de la topographie et de la voirie, provoquent une perte de lisibilité des sites et un mitage grandissant des anciens terrains agricoles, de jardins et de vergers.

Dans la trame urbaine de chaque village, les centres anciens offrent des façades urbaines remarquables à la fois homogènes par leurs caractéristiques bâties (types d'encadrements, de toitures, de matériaux) et hétérogènes par leur hauteurs et leurs emplacements. L'assemblement des constructions créent des ambiances de rue typiques dont la qualité architecturale est à conserver pour maintenir l'attractivité visuelle des villages.

- ## Organisation du bâti sur les parcelles

Implantation par rapport à l'alignement :

Dans les villages de fonds de vallées, deux cas de figures apparaissent :

- Les constructions sont implantées directement à l'alignement en un point minimum. L'accès à la construction se fait directement depuis l'espace public,
- Les constructions sont en léger retrait (0.50 à 1 mètre) : les espaces intermédiaires entre l'alignement et les constructions sont des prolongements de l'espace public ou de petits espaces de plantations ouverts accolés aux façades,
- Les constructions ont un retrait plus important (2 à 3 mètres) : les espaces entre la façade et la rue sont traditionnellement constitués de jardinets ouverts ou entourés de murets bas.

Dans le cas de villages plus denses comme Saint-Amarin ou Moosch, les bâtiments sur la rue principale sont accolés et donnent directement sur l'espace public.

Quelque soit la largeur et la profondeur de la parcelle, le bâtiment rural s'implante toujours près de la rue dans sa longueur et surtout proche de ses voisins. Aucun bâtiment n'est strictement aligné à son voisin, il existe un léger décalage entre chaque construction qui génère une grande diversité de micro-espaces où les habitants aménagent spontanément leurs espaces sur rue (bancs, fleurs,...). Les faitages sont bien souvent implantés sur un axe global parallèle à la rue, dans le sens de la longueur du bâtiment. Sur les villages hauts, implantés en balcons ou en terrasse, les implantations de bâtiments peuvent être perpendiculaires à la rue afin de s'intégrer dans la pente. Les légers décalages qui résident d'une construction à l'autre et la densité d'implantation du bâti sur la rue permettent de créer des façades urbaines remarquables et des rues vivantes.

Cas le plus fréquemment rencontré
- le long de la rue,
- en léger décalage les uns des autres
- proches mais non accolés (schlumpf),
- faitage parallèle à la rue.

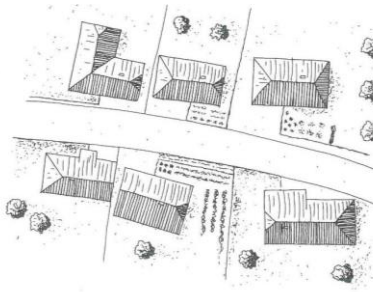

Implantation par rapport aux limites séparatives :

Les constructions sont rarement accolées, excepté dans les centres anciens de Saint-Amarin et de Moosch. Elles sont toutefois généralement implantées très proches les une des autres. Deux cas de figures sont retrouvés traditionnellement :

- Les constructions sont très faiblement éloignées (0.50 à 2 mètres entre constructions) : cette distance qui sépare deux bâtiments est communément appelée « schlupf ». Cet accès étroit était à la fois un coupe-feu et un accès vers l'arrière de la parcelle accessible que pour un piéton. Des appentis rajoutés par la suite peuvent venir boucher ou réduire cette ouverture.
- Les constructions sont plus éloignées (2 à 5 mètres) : cet espace entre constructions est soit un espace d'accès aux espaces de stockages situés en arrière de constructions, soit des espaces de potagers donnant directement sur la rue.

De manière générale, les constructions traditionnelles sont très faiblement éloignées par rapport à leur voisin sur un seul ou sur deux côtés. Il est rare qu'une construction ait une distance éloignée de ses voisins sur les deux côtés.

Implantation par rapport aux limites arrières :

Généralement, le fait que la ferme occupe presque toute la largeur de la parcelle à proximité de la rue, permet de « privatiser » le jardin/verger situé à l'arrière, offrant un espace d'intimité à ses occupants. Dans les cas particuliers de l'ancien bourg fortifié de Saint-Amarin et sur le balcon de Goldbach, les parcelles bâties ne comportent pas ou peu d'espaces de jardins. Ces espaces sont reportés sur des parcelles différentes en dehors de l'enceinte urbaine.

Sur certaines parcelles dont la fonction a été agricole, des hangars et des granges se sont implantées en arrière des constructions sur rue. Leur disposition proche de la construction principale permet de créer une cour ou un espace d'accès interne et donnent directement sur les vastes espaces de jardins et de verger.

Une structure parcellaire particulière : le "eck"

Dans la plupart des villages comme Storckensohn, Ranspach ou Fellering, de petits hameaux de 4-5 constructions directement attachées à la rue principale se forment. Ce sont des groupements de constructions denses, desservis par des cours en retrait de la rue principale. La voirie se caractérise par une rue sans trottoir, non linéaire formant une cour publique. Un chemin piéton permet de rejoindre les champs et les arrières de parcelle. L'implantation des bâtiments se caractérise par des constructions proches les unes des autres mais non accolées, organisées autour d'un espace commun public et accolé à l'une des limites parcellaires. Les parcelles centrales sont généralement composées de petites parcelles presque entièrement bâties dont le jardin/verger est reporté à l'extérieur de la trame urbaine.

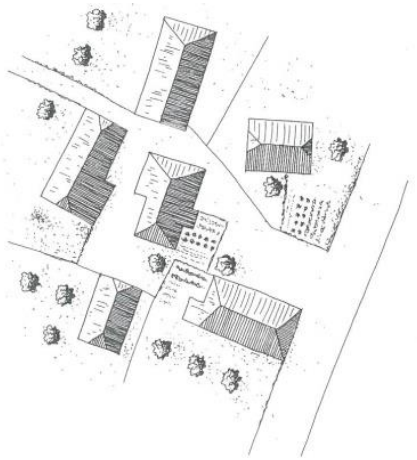

- ## Typologie du bâti ancien

Les centres anciens présentent encore une part importante de bâtiments construits avant les années 1950 et ayant conservés leurs caractéristiques architecturales.

La maison rurale :

Le bâti agricole sous forme de ferme-bloc ou de maison d'ouvrier paysan est de loin le plus représenté (environ 2000 bâtiments sur le territoire) et témoigne encore aujourd'hui du caractère rural fort de la vallée à travers une architecture qui découle du modèle économique lié à "l'ouvrier-paysan".

STORCKENSOHN, Maison d'ouvrier paysan

Maison dite "d'ouvrier -paysan" avec sa "lauwa"

Composée d'escaliers extérieurs en bois qui permettait de loger indépendamment deux familles ainsi que son appentis agricole en bois dans le prolongement de la façade sur rue.

Ferme bloc traditionnelle

Un seul bâtiment longitudinal abrite la partie habitation et la partie exploitation.
La partie agricole se distingue de la partie habitation par l'usage d'un bardage bois en façade et aux ouvertures spécifiques liées à l'usage agricole.
Le rythme et les proportions de fenêtres ainsi que la présence de volets battants apportent une harmonie à la façade.

RANSPACH, Ferme bloc

La maison de ville :

La maison de ville est une construction située en zone urbaine dense. Elle est généralement accolée et a un usage exclusivement d'habitation. Elle s'élève souvent sur 2 à 3 niveaux, le faîtage est parallèle à la rue. Le soubassement et les encadrements ont un traitement de matériaux et/ou de couleurs différencié. Le rythme et les proportions de fenêtres ainsi que la présence de volets battants apportent une harmonie à la rue.

SAINT-AMARIN, Maison de ville

Les habitations liées à l'industrie :

Cités ouvrières :

Le patrimoine bâti historique du territoire comprend les cités relatives à l'habitat industriel. Elles sont de petites dimensions et relativement bien structurées. Leur localisation est parfois en rupture avec le cœur historique de la commune. Leur insertion à la vie urbaine est délicate. Malmerspach, Saint-Amarin, Husseren-Wesserling et Kruth disposent de quartiers d'habitat industriel spécifiques.

MALMERSPACH, Cité Hartmann

Maisons de cadre :

La maison de cadre est une maison « bourgeoise » occupée à l'époque par les cadres supérieurs de l'industrie textile. Elles sont généralement implantées à proximité des cités ouvrières. Elles ont une typologie longitudinale, généralement sur un niveau + combles et comportent des toitures à pans prisés sur les pignons latéraux. Les soubassements et les encadrements sont marqués, les ouvertures possèdent des volets battants.

Maison de cadre

Villas de maîtres :

Les villas de maître sont directement implantées à proximité des industriles textiles. On en retrouve notamment dans le parc de Wesserling et de Malmerspach. Elles sont construites pour les directeurs industriels et se démarquent par l'importance de leur volume, de leur forme et de leur style architectural très ouvragé. Elles sont généralement implantées sur deux niveaux avec le premier étage surélevé. Leur toiture est à 4 pans et est composée de cheminées et de lucarnes. Les soubassements, encadrements, bordures de fenêtres, chaînages d'angles et corniches sont marqués et modénaturés.

HUSSEREN-WESSERLING, Maison de maître

b. URBANISATION RECENTE, ENTRE URBANISME HORS SOL ET BANALISATION DU BATI

- ### Un étalement urbain marqué sur l'ensemble du territoire

A partir des années 1950, à la faveur de nouveaux modes de vies, d'un affranchissement aux contraintes topographique et alimentaires, et de l'avènement du tourisme résidentiel, l'urbanisation des communes a connu une franche rupture tant par l'organisation du développement urbain, que par l'architecture des bâtiments. En termes de nombre de logements à l'hectare, le contraste est également fort.

La banalisation de l'automobile permet de vivre plus loin de son lieu de travail et des pôles attractifs (commerces, loisirs, équipements,…). L'urbanisation s'est principalement développée le long de l'axe principal de la RN66, puis dans les vallons secondaires. L'évolution non maîtrisée des terrains constructibles a provoqué une perte de lisibilité des centralités villageoises existantes :

- Toutes les communes traversées par la RN66 voient leur enveloppe urbaine s'accoler, les coupures vertes préexistantes sont urbanisées. La seule coupure marquée le long de la RN66 est la séparation entre Fellering et Urbès.
- Les vallons secondaires sont également urbanisés de manière moins dense et en quasi continuité depuis la RN66.
- Enfin, de nombreuses constructions isolées sont éparpillées, sur tout le territoire et contribuent au mitage du territoire.

Les communes de Saint-Amarin et de Moosch ont joui de l'accroissement du bassin d'emploi de Thann-Cernay et ont vu naître plusieurs nouveaux quartiers.

Des zones d'activités économiques ont également pris place le long de la RN66, axe de desserte principal dans le transport de fret. Elles sont implantées entre les interstices des enveloppes urbaines (entre Willer-sur-Thur et Moosch, entre Moosch et Saint-Amarin, entre Saint-Amarin et Ranspach, entre Fellering et Oderen). Ces emplacements perturbent la lecture des entrées de villages.

Evolution de la tache urbaine entre 1950 et 2014 :

Tache urbaine de 1950
Nouvelles constructions entre 1950 et 2014

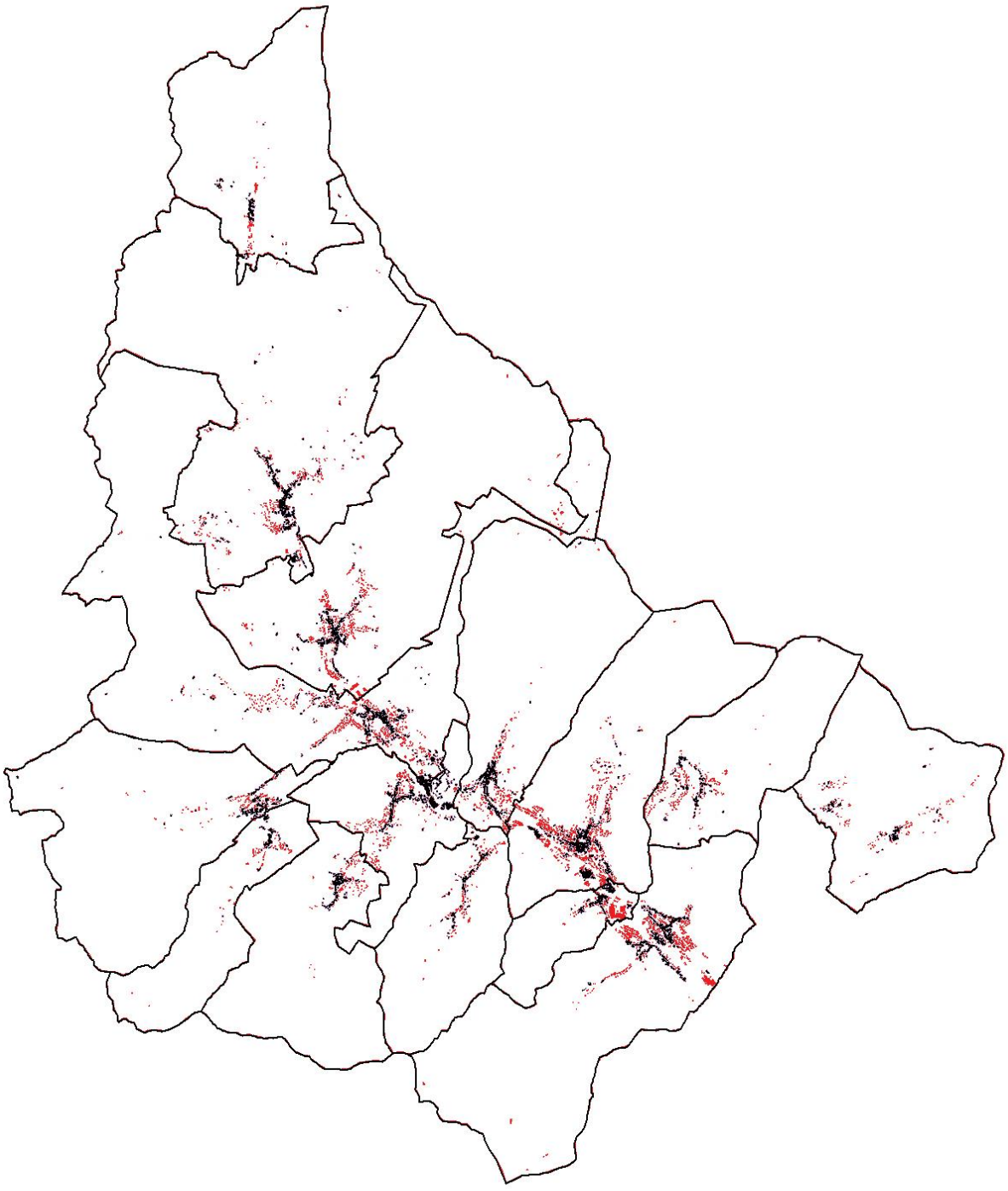

Source CCVSA/ADHAUR/DGFIP

- Les extensions : un lien perdu avec la sitologie ancienne

Une difficile intégration à la trame urbaine existante :

L'exemple de Fellering – évolution des consommations foncières :

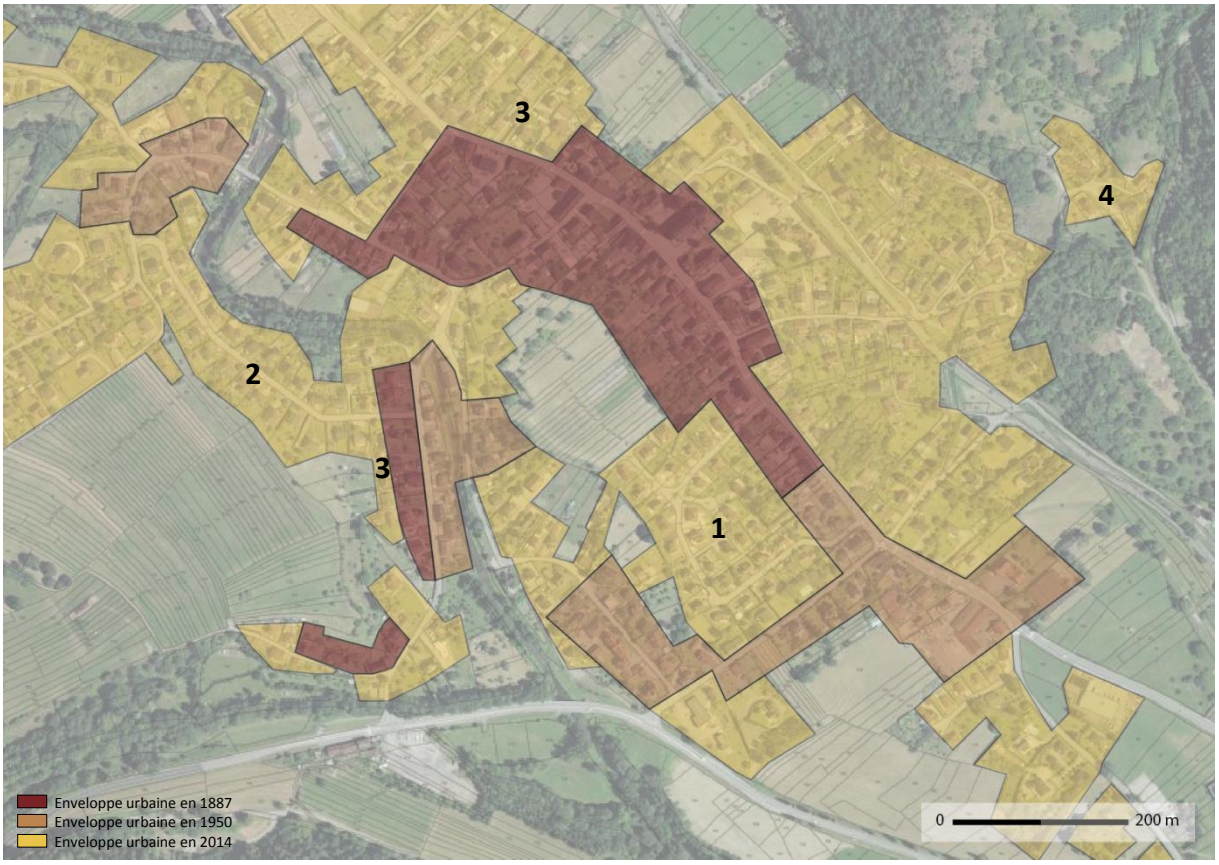

Source CCVSA

Toutes les communes ont subi une augmentation des consommations foncières depuis 1950. L'évolution des constructions entre 1887 et 1950 a été restreinte et s'est développée principalement le long des axes existants. Entre 1950 et 2014, sur une période similaire, la consommation d'espaces a explosé, notamment dans les fonds de vallée. Le développement s'est fait de plusieurs manières (exemple de la commune de Fellering) :

1. De nouveaux lotissements ont été créés en extension des villages avec de nouvelles trames viaires et une nouvelle organisation du bâti sur les parcelles. Le rapport à la rue a évolué.
2. Les constructions individuelles se sont progressivement développées le long des axes existants de manière linéaire. Leur architecture est aléatoire, leur accroche à la rue est très limitée.
3. De nouvelles constructions individuelles s'insèrent sur des fonds de parcelles avec des accès privés depuis la rue.
4. De nouvelles constructions sont implantées en dehors de l'enveloppe urbaine. Cette typologie isolée est plus fréquente sur les secteurs villageois implantés en hauteur et génèrent des architectures très hétérogènes (exemple des zones de chalets).

Cette urbanisation au coup par coup et en extension a des conséquences importantes sur la structure villageoise traditionnelle plus organisée :

- Perte de lisibilité de l'enveloppe villageoise,
- Disparition des façades patrimoniales,
- Délaissés fonciers,
- Impact paysager et environnemental important,
- Multiplication de lieux résidentiels avec une perte de fonction sociale de la rue.

Les villages de fond de vallée ont depuis quelques décennies tendance à muter en secteurs périurbains résidentiels et perdent progressivement leur identité rurale. Les villages situés sur les vallons conservent quant à eux leur identité villageoise mais tendent à muter en lieux de résidences secondaires du fait de leur emplacement privilégié et isolé.

Le développement de lotissements, un mode hors sol :

La maison individuelle avec jardin est une forme d'habitat très largement plébiscitée. Elle s'implante sur une parcelle de taille assez standard dans le cadre d'opérations de lotissement ou non.
Les formes urbaines qui découlent de ce mode d'urbanisation sont peu variées : découpage des terrains sans réelle considération pour les espaces publics, excepté la place donnée à l'automobile, accroche urbaine peu travaillée. Les lotissements les plus récents ne sont pas les plus vertueux en termes de rationalisation foncière.

FELLERING Lotissement

Ces zones de lotissement sont généralement implantées sur des terrains plats historiquement dédiés à la fauche. Cette consommation met en péril l'équilibre économique des exploitations agricoles et le maintien ouvert des pâturages d'altitude.

Les densités sont comprises entre 8 et 16 logements / hectare.

L'habitat diffus, un coup par coup parfois dévastateur :

<u>Urbanisation diffuse</u>

La diffusion de l'habitat se caractérise par une dispersion de résidences pavillonnaires, à partir des chemins ruraux et des voies secondaires et souvent très en retrait de celles-ci.
Généralement dispersé au milieu de la végétation, l'habitat s'insère difficilement dans le paysage.
Ce mode de développement linéaire au gré des opportunités conduit à un éloignement espaces résidentiels du centre et de ses services et rendant la circulation plus facile pour les automobiles que pour les piétons.

SAINT AMARIN, urbanisation diffuse

Les constructions en 2ème voire 3ème rang :

L'urbanisation en 2ème et 3ème rang de la façade urbaine villageoise s'explique par la structure historique des parcelles en lanière. Les voies privées pour desservir les maisons en second et troisième rang sont très consommatrices de foncier. Les voies se multiplient pour desservir des constructions pourtant proches les unes des autres. La rationalisation des espaces, l'intimité dans la parcelle, l'existence d'espaces publics de convivialité, la gestion du ramassage des déchets sont autant de problématiques posées par cette forme de développement.

Zones de chalets :

Des villages de résidences secondaires et zones de chalets très peu denses ont été créés à flanc de montagne en secteurs isolés déconnectés des zones urbaines (Talhorn à Fellering, Vue des Alpes à Geishouse, Bel air à Oderen, …). Ces résidences sont peu à peu occupées de façon permanente. Ce changement d'usage pose des soucis quant aux questions de dessertes et d'une sous-exploitation des réseaux et services publics (eau potable, ramassage des déchets).

HUSSEREN WESSERLING, zone de chalets

- Les zones d'activité économiques

A l'inverse des anciens sites industriels installés en retrait en bord de Thur dont ils dépendaient, les zones d'activités récentes s'installent principalement en entrée de village, le long de la voirie principale. Ces secteurs présentent une structure et une architecture urbaine standardisée : bâtiments peu organisés, grandes aires de stationnement, grandes voies de desserte…

Ces espaces sont fortement consommateurs d'espaces et peu denses. Le nombre de constructions à étage y est faible. L'urbanisation à l'horizontale est privilégiée avec des bâtiments présentant une architecture communément appelée «boîte à chaussures», pauvre et dénuée d'intérêt architectural et paysager. Ces zones de faible qualité paysagère et très visibles ont tendance à dégrader les entrées de villages et participent à la banalisation des paysages urbains.

MOOSCH, zone d'activité économique

- ## Les centres anciens, un patrimoine menacé

Les centres villageois sont relativement bien préservés et sont identifiables. Leur structure urbaine présente toujours une forte densité bâtie et les constructions anciennes sont globalement en bon état. Cet ensemble est cependant menacé tant par la rupture du modèle structuré des villages-rue que par la mutation du patrimoine qui le compose.
Un travail précis sur les structures villageoises et patrimoniales a été réalisé afin de mettre en valeur les éléments architecturaux et urbains traditionnels et de déterminer les enjeux de préservation et de développement. L'annexe "Structure villageoise et stratégie patrimoniale" au diagnostic territorial permet de :

- Mieux connaître les éléments du patrimoine et du paysage à l'échelle de chaque commune,
- Protéger et mettre en valeur ces éléments patrimoniaux, notamment lors de la mise en œuvre de projets d'aménagement et d'urbanisation,
- Prévoir un usage et un mode de gestion qui assurent leur pérennité.

La difficile évolution du bâti ancien :

Aujourd'hui, le bâti ancien n'est plus adapté aux modes de vies et usages contemporains. Par conséquent, il est souvent réadapté aux fonctions résidentielles actuelles : aménagement des combles ou des anciens ateliers, transformation des étables, rehaussement du toit, ajout d'un escalier et d'un sas d'entrée pour un redécoupage immobilier, élargissement des ouvertures pour plus de lumière, aménagement d'un garage,…
Ces transformations s'accompagnent de modifications architecturales importantes pouvant altérer les volumétries et proportions originales du bâti ancien. Les principales atteintes concernent la création d'ouvertures en rupture avec l'harmonie de la façade ou de la toiture, la suppression d'éléments d'accompagnements tels qu'appentis et lauwa en bois, ou d'éléments architecturaux (encadrement de fenêtre, de porte, portes de grange, volets battants…).

Exemple à Kruth d'une transformation en rupture avec le caractère rural :

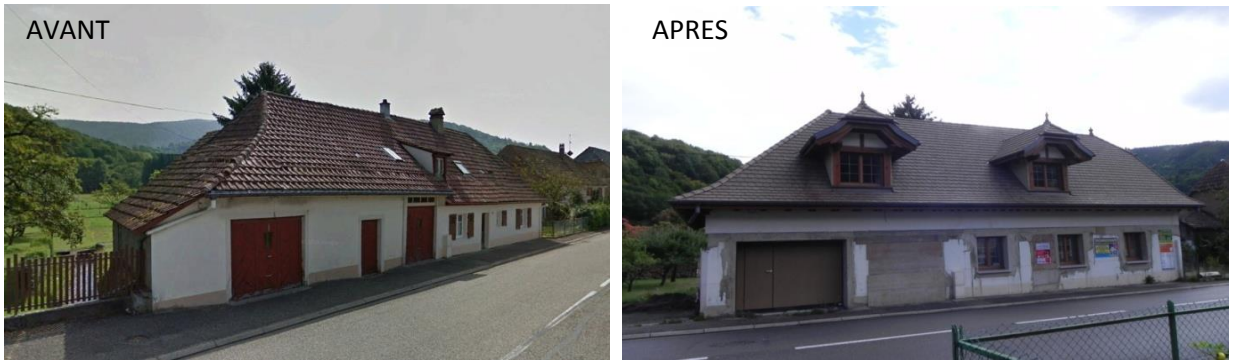

Exemple à Fellering d'une réhabilitation inspirée du patrimoine rural

Une sensibilisation plus forte au patrimoine traditionnel et à la rénovation du bâti ancien permettrait de contribuer à une architecture de qualité tout en conservant les éléments patrimoniaux. Bien que la plupart des constructions soient réhabilitées pour correspondre aux besoins d'aujourd'hui, les autres sont souvent dégradées voire abandonnées car il semble plus simple de construire de nouvelles habitations plus adaptées en périphérie du centre que de rénover. Cette pratique peut pousser à la démolition complète du bâtiment et affaibli petit à petit la trame patrimoniale, l'identité architecturale et l'histoire du territoire.

Des nouvelles constructions en rupture avec la trame ancienne :

Le centre-ancien présente une structure urbaine compacte. Les constructions sont souvent mitoyennes. Parfois seule une petite cour ou un jardinet sépare les maisons. L'orientation des faitages renforce la perception de linéarité d'un front urbain villageois.

A l'inverse, dans les interstices des centres anciens comme dans les espaces périphériques récents, la maison pavillonnaire en milieu de parcelle est privilégiée. L'implantation, l'orientation des habitations et la taille des jardins sont en discontinuité avec les formes urbaines traditionnelles. L'absence de front urbain structuré et une faible densité rompent avec le tissu urbain ancien.

- Architecture contemporaine

Des constructions au nouveau visage font apparaître une architecture dont l'aspect extérieur est en rupture avec l'habitat ancien.

Architecture exogène :

Les conceptions sont très disparates pour un mode constructif apparemment identique. L'insertion des pavillons est parfois peu «heureuse». Ces constructions sont originaires d'autres régions et rompent avec l'architecture traditionnelle rurale montagnarde.

Les couleurs : une mosaïque au spectre large :

La couleur du bâti fait partie du paysage urbain. Elle peut être source d'animation et de diversité paysagère. Néanmoins, la palette de couleurs utilisée peut parfois être disgracieuse et rompre l'ambiance paysagère locale. Une réflexion globale peut être envisagée dans le cadre réglementaire mais aussi par une approche plus didactique (nuancier, conseils aux particuliers,…).

De nouvelles silhouettes :

La prise en compte des aspects bioclimatiques génère des formes de construction nouvelles. Les panneaux solaires sur les toits sont de plus en plus fréquents, même dans le tissu ancien. On observe des bâtiments ayant intégré en amont des techniques telles que les toitures végétalisées. L'adoption de ces préoccupations environnementales génère une architecture parfois très différente de l'architecture traditionnelle alsacienne.

Exemple à Urbès : toiture végétalisée et panneaux solairex sur un bâtiment ancien.

- Analyse de la consommation foncière sur 10 ans (2000-2012)

Evolution des surfaces par grandes categories

	Surface en 2000 (en ha)	Surface en 2008 (en ha)	Surface en 2012 (en ha)	Evolution 2000-2012 (en ha)	Evolution 2000-2012
Territoires artificialisés	1 051	1 075	1 083	+ 32	+3,04%
Territoires agricoles	1 620	1 639	1 644	- + 24	- + 1,48 %
Espaces forestiers et semi-naturels	14 013	13 969	13 956	- 56	-0,40 %
Surfaces en eau	103	103	103	0	0%
Ensemble	16 787	16787	16 787		

Source : BDOCS CIGAL 2000, 2008 et 2011-2012

Evolution des epsaces artificialisés entre 2000 et 2012

	Surfaces (en ha) en 2000	Surfaces (en ha) en 2008	Surfaces (en ha) en 2012
	1 051	**1075**	**1 083**
Habitat	746	768	770
Espaces urbains spécialisés	20	20	20
Grandes emprises / Voirie	240	238	244
Espace vert urbain	36	38	38
Espaces libres	9	11	11

Source : BDOCS CIGAL 2000-et 2011-2012

Origine des terrains artificialisés entre 2000 et 2012:

	Surface en ha
Réaffectation de zones artificialisées	4,00
Terrains agricoles (prairie+ lande)	31,80
Terrains forestiers (fourrés+ forets)	2,82
Vergers traditionnels	0,26

Source BD OCS mutation 2000-20008 et 2008-2012

On comptabilise 32 ha de surfaces supplémentaires artificialisées entre 2000 et 2012 soit 2,6 ha par an principalement consacrés à l'habitat (+24 ha soit 2 ha par an).

Une étude récente sur l'évaluation du SCoT Thur Doller pour la période 2012-2016 a permis de déterminer la superficie d'étalement urbain dédiée à l'habitat de ces dernières années. Sur la base du « Temps 0 » défini par le SCoT (tache urbaine relevée en 2012), 1.77 ha a été consommé entre 2012 et 2016, principalement à des fins résidentielles.

Le rythme de consommation important entre 2000 et 2008 (3 ha/an) ralentit fortement sur la période 2008-2012 (1,6 ha/an) puis sur la période 2012-2016 (0.5 ha/an) Si ce ralentissement de consommation semble vertueux, il est surtout le signe d'une crise démographique et immobilière importante alors que le POSi actuel propose un excédent important de surfaces urbaines et à urbaniser. L'un des enjeux du PLUi sera de réduire le zonage disproportionné du POSi actuel tout en intégrant une politique forte de revalorisation démographique, économique et urbaine en ciblant des secteurs clefs d'urbanisation intégrés dans un projet d'ensemble afin de gagner en attractivité et en dynamisme.

c. ENJEUX LIES AU DEVELOPPEMENT URBAIN

- Retrouver une logique d'occupation liée au relief et aux spécificités du territoire :

- Retrouver la sitologie des villages par des extensions bien implantées et calibrées :
  - Bonne intégration des constructions dans la pente,
  - Trame bâtie davantage orientée sur la rue,
  - Création de rues comme des espaces de vie et non des espaces de stationnement,
  - Limitation des espaces résiduels sur les parcelles : chaque partie de parcelle a une fonction.

- Protéger les silhouettes paysagères caractéristiques :
  - Valoriser les façades urbaines remarquables,
  - Mettre en valeur les rues patrimoniales,
- Protéger les centres anciens,
  - Conserver les aspects traditionnels du patrimoine bâti et mettre en valeur les différentes typologies du bâti ancien (maison rurale, maison de ville, cités ouvrières,…)
  - Accompagner toute réhabilitation adaptée aux nouveaux modes de vie afin qu'elle soit en accord avec la volumétrie et l'harmonie générale de la construction traditionnelle,
  - Maîtriser les coloris des façades pour une harmonisation des rues,
  - Accompagner dans le développement de constructions écologiques avec des réhabilitations intégrées ne dénaturant pas les silhouettes des villages,
  - Privilégier la réhabilitation plutôt que la destruction,
  - Traiter toute nouvelle construction avec les mêmes règles constructives que les parcelles traditionnelles (accroche à la rue, hauteur, retrait par rapport à l'alignement et aux limites séparatives,…),
  - Mettre en valeur les éléments patrimoniaux et urbains traditionnels : le eck, les lauwas, le bardage bois vertical, les auvents,…

- **Limiter l'étalement urbain non maîtrisé au détriment des surfaces agricoles et forestières :**

- Limiter la consommation foncière et urbaniser uniquement sur les terrains nécessaires afin de diminuer l'impact environnemental et visuel sur le grand paysage :
  - Urbaniser en priorité à proximité des centres anciens afin de conserver une compacité bâtie,
  - Privilégier les opérations d'ensemble permettant une meilleure maîtrise de la qualité urbaine et architecturale,
  - Augmenter la densité bâtie tout en conservant le caractère rural du territoire,

- **Redonner un caractère rural aux communes et non périurbaines. Créer de nouveaux quartiers respectant la sitologie et le cadre des villages :**

- Retrouver un lien avec la sitologie du territoire :
  - Adapter les nouvelles constructions à la pente,
  - Toute nouvelle construction devra être intégrée à chaque typologie spécifique de village,
  - Intégrer tout nouveau lotissement à la trame bâtie existante sans rupture franche,
- Retrouver de nouvelles architectures de qualité mêlant aspects traditionnels et modes de vies contemporains :
  - Eviter la standardisation des espaces et le modèle de la maison implantée au milieu de sa parcelle sans lien avec le voisinage et les espaces publics,
  - Eviter les constructions « pastiches » imitant des modes constructifs d'autres pays et régions non adaptés au territoire,
  - Accompagner la création de constructions écologiques en utilisant les atouts du territoire,
- Supprimer les nouvelles constructions en second rang afin de conserver la valeur initiale des constructions existantes en premier rang et de privilégier une meilleure insertion sur la rue,
- Maîtriser le développement des entrées de villages :
  - Stopper les nouvelles constructions sur les coupures vertes qui permettent de distinguer chaque village,
  - Intégrer dans le paysage et dans la trame urbaine les constructions des zones d'activités économiques,
- Densifier les zones d'activités économiques trop consommatrices d'espace et optimiser leur usage.

D. EMPLOI ET ACTIVITES : LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ECONOMIQUES D'UNE CRISE INDUSTRIELLE MAJEURE

a. UNE SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE FRAGILE

• La fin de la prédominance de l'industrie textile en termes d'emploi et d'activité

La Haute-Thur est restée longtemps caractérisée par la très forte domination de l'emploi industriel et par le maintien d'une activité textile traditionnelle, dans un contexte général de déclin de ce secteur. Cette situation a connu un profond changement au cours des dernières années.

La lente érosion des emplois industriels qui s'est opérée au cours du 20éme siècle, se transforme en crise grave en 2001 puis en 2007. Les industries textiles ont vu disparaitre la quasi-totalité de leurs établissements.

Trois-quarts des emplois industriels ont disparu en 25 ans, principalement dans le secteur de la production, entraînant une hausse brutale du chômage, touchant une population ouvrière peu préparée aux nouveaux emplois tertiaires.

Aujourd'hui GPV, Hydra et Cansimag sont les trois industries restantes mais leur devenir reste incertain.

Source : INSEE/CCVSA

Evolution de l'emploi industriel depuis 1987

Entreprises	1987	1997	2007	2010	2012
GPV	446	369	320	254	239
HYDRA	180	316	249	164	90
CANSIMAG		45	118	82	80
INTERGLAS	202	251	104	49	48
GARHIN	40	40	48	46	
FNAPP	25	37	39	36	25
BOUSSAC-FADINI	20	25	30	18	18
STRIEBEL		13	13	12	12
MIW	452	255			
SAIC	327	345	229		71
BTA	238				
GALLUS	102				
RISSLER	69				
CPA	51	33			
NOVEST	25				
TOTAL	**2177**	**1729**	**1150**	**661**	**583**

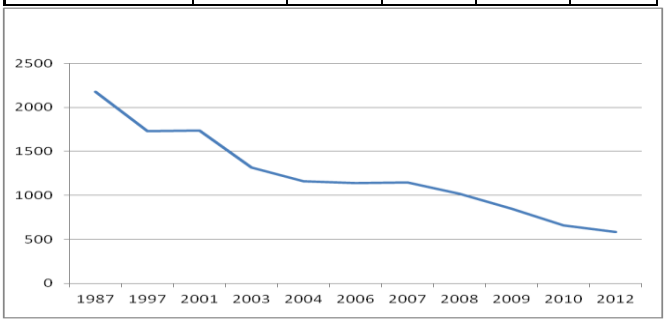

• Un taux de chômage en progression rapide

Initialement plus faible dans la vallée, que la moyenne départementale, le taux de chômage y progresse plus vite.

Depuis 1999, le taux de chômage a plus que doublé dans la vallée, rejoignant progressivement la moyenne départementale. Cette hausse du chômage touche une population ouvrière peu qualifiée. Les personnes les plus touchées sont les anciens du secteur textile, qui à la suite de licenciements économiques, se retrouvent souvent désemparés sur le marché du travail après avoir fait toute leur carrière au sein d'une même entreprise.

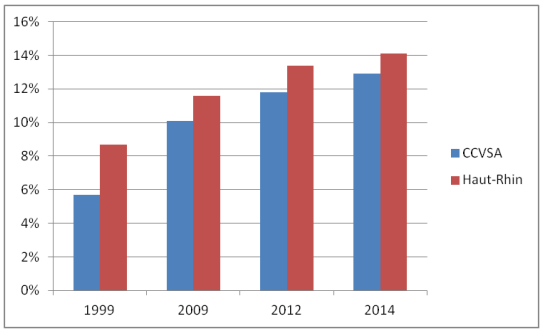

	1999	2009	2012	2014
CCVSA	5,7 %	10,1 %	11,8 %	12,9 %
Haut-Rhin	8.7 %	11.6 %	13,4 %	14,1 %

Source : INSEE 2014

- Un renouvellement difficile de l'emploi local

Selon les indications de l'INSEE, 2 821 emplois au total étaient comptabilisés en 2012 dans le canton de Saint-Amarin, comprenant l'emploi salarié (du secteur privé et public) ainsi que les emplois non salariés (chefs d'entreprises, commerçants, indépendants, professions libérales, exploitants agricoles …). Depuis 2007, 521 emplois ont disparu représentant une perte de 2,9 %, et ramenant le taux de concentration de l'emploi de 59,4% à 53,7%.

Indicateurs de concentration d'emploi[3]

	2007	2012
Nombre d'emplois dans la zone CCVSA	*3342*	*2821*
Actifs occupé résidant dans la zone CCVSA	*5627*	*5250*
CCVSA	59,4	53,7
CC Cernay	122,8	96,6
CC Thann	79,4	
CCVDS	69,2	68,5

Source : INSEE, 2014

A titre de comparaison les taux de concentration de l'emploi sont de 96,6 % pour la Communauté de communes de Thann-Cernay et de 68,5 % pour la Vallée de la Doller et du Soulzbach. Ils affichent un léger recul par rapport à 2007 mais moins important que la vallée de Saint-Amarin.
Le nombre d'emplois dans la vallée est en diminution, principalement en raison de la crise industrielle. Ceci conditionne l'évolution du nombre d'actifs résidant dans la zone. La perte d'emploi conduit à une migration de la population vers les lieux où le travail est présent qu'elle soit journalière ou résidentielle.
Les bassins d'emploi sont fortement liés à l'armature et aux polarités urbaines. Les principaux bassins d'emploi sont l'agglomération mulhousienne, Thann, Cernay et l'étranger (principalement l'Allemagne et la Suisse), générant de nombreuses migrations pendulaires.

L'ARMATURE URBAINE ET SON EVOLUTION

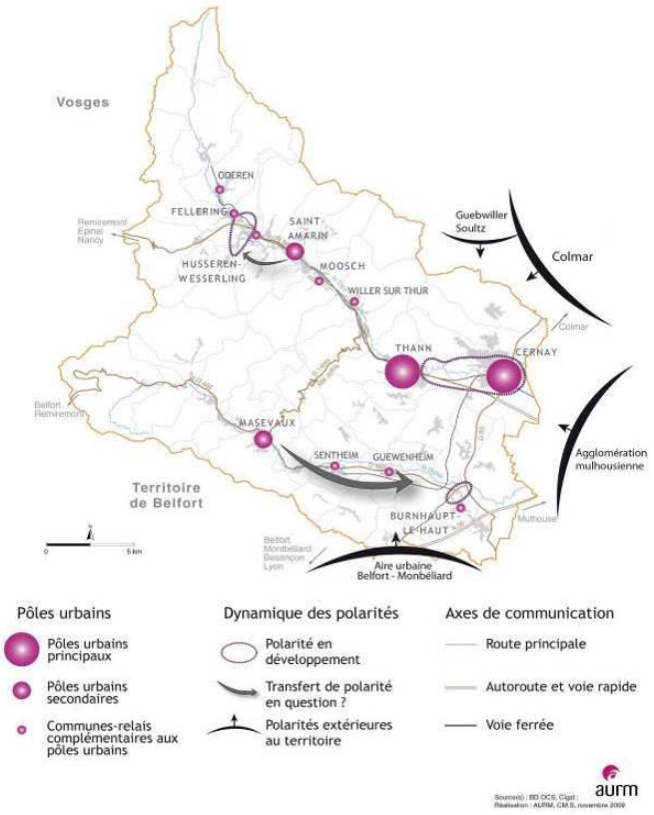

[3] L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

b. UNE RECONVERSION ECONOMIQUE DE LA VALLEE VERS LE TERTIAIRE

- ### Une croissance du secteur tertiaire, portée par le secteur des PME et des entreprises artisanales

On constate depuis les années 80 un phénomène de mutation de l'économie locale vers les activités tertiaires.
Les ouvriers qui représentaient presque 60 % de la population active en 1982 ne représentent plus que 40% en 2009. A l'inverse, les catégories intermédiaires et supérieures ont vu leur part croître. Les professions intermédiaires sont passées de 18% à 20%, et les cadres de 8% à 9%. La progression de ces catégories est moindre que dans le Haut-Rhin, ce qui est sans doute dû à l'importance locale d'industries manufacturières (comme l'industrie textile) qui emploient relativement peu de cadres. Néanmoins, la progression est réelle et les données prospectives des branches prévoient toutes que ce mouvement va perdurer. L'intensité technologique étant amenée à croître, il est probable que de plus en plus de postes seront de niveau intermédiaire ou supérieur. Or ces catégories sociales ont généralement des demandes spécifiques, qu'il s'agisse de cadre de vie, de services ou de logement.

Evolution du poids des cadres et des ouvriers au sein de la population active

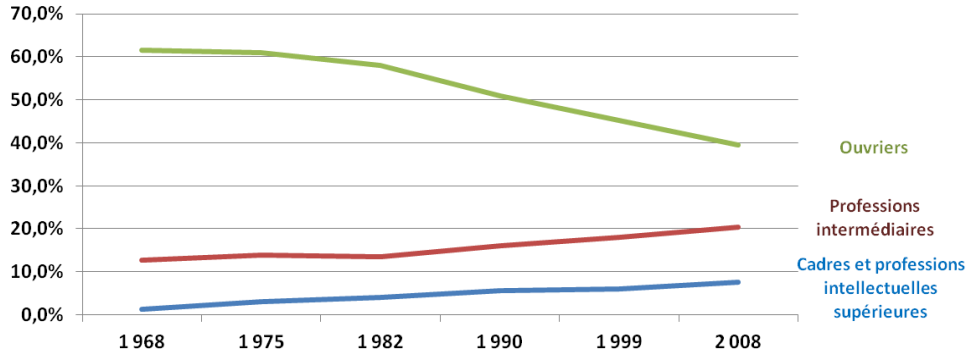

Source PLH/CCVSA 2012

Evolution du nombre d'emploi par secteur d'activité :

	1999		2009		2012	
	total	**%**	**total**	**%**	**total**	**%**
Agriculture	100	**2,6**	102	**3,4**	97	**3,4**
Industrie	1418	**36,9**	859	**28,7**	695	**24,5**
Construction	341	**8,9**	220	**7,3**	226	**8**
Commerce, transport, service divers	1321	**34,3**	1020	**34,1**	969	**34,2**
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	668	**17,4**	793	**26,5**	849	**29,9**
TOTAL CCVSA	3848	**100**	2994	**100**	2836	**100**

Source : INSEE 2017

Si le volume d'emploi dans la Communauté de communes connait un recul important, c'est le secteur industriel qui recule le plus fortement. Le développement des secteurs de la fonction publique et du tertiaire (commerces et services) permettent de compenser en partie la perte des emplois industriels. L'agriculture se maintient et représente l'équivalent d'une PME (environ 100 emplois).

Evolution du nombre d'établissement par type d'activité et par effectif :

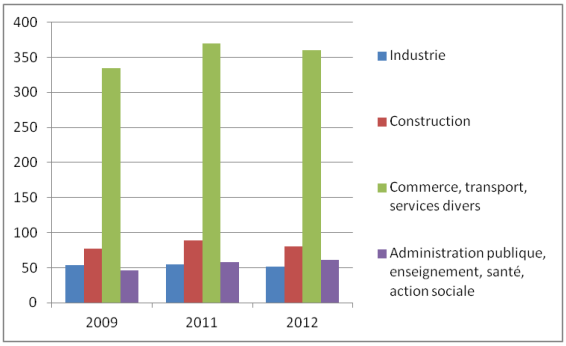

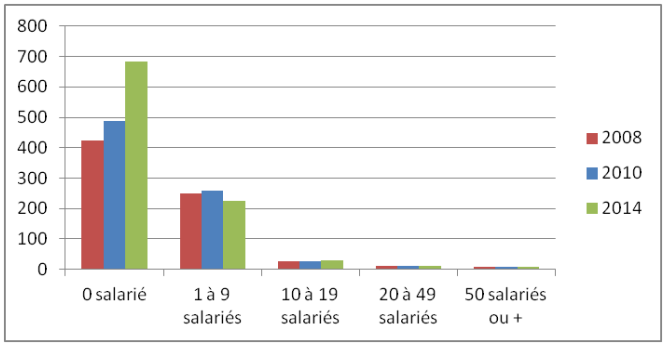

Source : INSEE 2012

Répartition de l'artisanat par type d'activité

Type	Nombre	
BTP	52%	102
Menuiserie	17%	33
Mécanique	13%	26
Production	11%	21
Service	7%	14

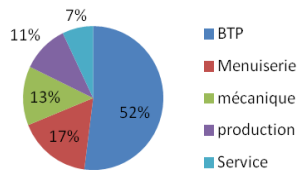

Source : AID observatoire 2011

Répartition de l'emploi par commune en 2012 :

L'économie locale est dynamisée par le domaine du commerce et des services (+ 30 établissements entre 2009 et 2012) et la fonction publique (+ 15 établissements).

La mutation de l'économie de la vallée vers le secteur tertiaire s'accompagne d'une modification structurelle de la morphologie des entreprises. Le paysage économique, longtemps dominé par les grandes entreprises, est progressivement investi par des entreprises de petite taille et artisanales. Les entreprises individuelles dont les auto-entrepreneurs tirent la création d'activité (+ 61 % d'établissements de zéro salarié depuis 2008) en particulier dans le domaine de la construction et des services avec 206 entreprises actives créées entre 2008 et 2014.

La composition de l'offre en artisanat met en évidence une part majoritaire (52%) d'activités du BTP et une spécialisation locale dans les activités liées au bois (17%) toute deux dépendantes du marché de la construction.

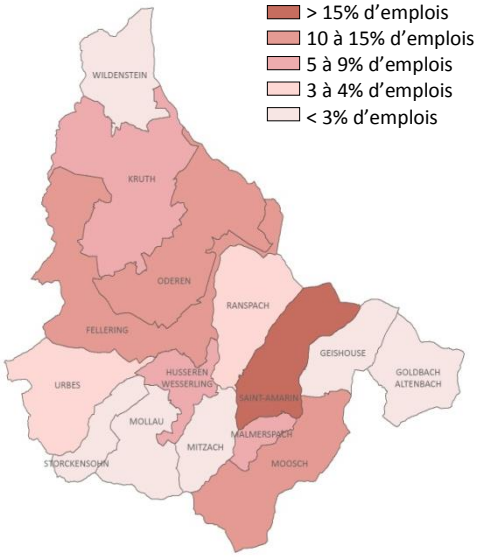

Source : INSEE 2012, CCVSA 2017

La majorité des emplois se répartit dans 5 communes : Saint-Amarin, Moosch, Fellering, Oderen et Husseren-Wesserling. Un tiers des emplois est regroupé à Saint-Amarin, ce qui est cohérent avec la fonction de bourg-centre. Le pôle Fellering/Oderen/Husseren-Wesserling concentre une part non négligeable de l'emploi asseyant sa position de pôle secondaire. La stratégie de revitalisation économique des anciens sites industriels (Wesserling, Malmerspach) permet de consolider l'emploi dans la zone.

- ## Une difficile dynamisation du commerce local

A une échelle départementale, la vallée de Saint-Amarin n'est pas une polarité commerciale majeure. Les comportements d'achat des consommateurs et les migrations journalières liées au travail jouent un rôle non négligeable sur l'environnement commercial. Ainsi, s'est maintenue une structure commerciale de proximité composée d'activités de services et de commerces alimentaires. Au contraire, pour les autres activités (équipements de la personne, équipements de la maison, culture – loisirs) l'offre est faible et peu adaptée aux pratiques de consommation actuelles de ce type de produits (établissements de grande taille et spécialisés, offrant un très large choix et effet de rue). Elle entraîne donc une évasion commerciale forte au profit des agglomérations du centre ville de Mulhouse (pôle d'agglomération), de la croisière de Cernay et des zones commerciales de Wittenheim/Kingersheim (pôle majeur) ainsi que Thann et Bitschwiller-les-Thann (pôles relais).

L'enjeu pour le territoire est donc d'affirmer le positionnement commercial de la vallée vis-à-vis de la clientèle résidente. Géographiquement, la Communauté de communes est en fond de vallée et la répartition de la population entre les communes est assez équilibrée. Cette morphologie particulière du territoire permet l'existence de plusieurs commerces de proximité et ceci même dans les plus petits villages, en plus des principaux pôles de commerces.

Saint-Amarin, polarité majeure à conforter :

Les locomotives commerciales du territoire sont, à Saint-Amarin, le supermarché Simply Market d'une de surface de vente de 2 000 m^2, comprenant une station service, et ,au Parc de Wesserling, le supermarché U Express d'une surface de vente de 1 676 m^2.

Saint-Amarin, le bourg-centre, concentre de nombreux commerces de détail et services de proximité. Il est le pôle commercial majeur de la vallée. Les 42 locaux recensés sont implantés principalement le long de l'axe principal : rue Charles de Gaulle.

Cependant, les vitrines ont tendance à fermer successivement faute de place et de repreneur suite à une cessation d'activité. La plupart du temps les vitrines sont en attente d'achat ou tendent à changer de destination et à muter en logements. Ce fait tend à accélérer la désertification du centre. Le déménagement en 2010 de la zone commerciale principale en périphérie de la ville a laissé une friche dont le devenir jouera un rôle important pour la vivacité de la commune.

Le Parc de Wesserling, pôle émergent :

Le Parc de Wesserling situé sur les communes de Husseren-Wesserling, Ranspach et Fellering est issu d'une ancienne manufacture royale textile. Au cœur d'un environnement naturel de qualité, c'est aujourd'hui un pôle mixte accueillant des activités commerciales et artisanales mais aussi des bureaux, des services, des logements et un musée textile. L'offre commerciale y est spécifique et organisée par des bâtiments dédiés : la halle des produits fermiers, le pavillon des créateurs, les ateliers de la création (la visite), les ateliers d'art. L'implantation du supermarché en 2010 a contribué à la dynamisation de ce pôle.

Le commerce de proximité :

Les villages de la haute-vallée sont relativement peu pourvus en commerces et services et continuent de les voir disparaître. L'offre commerciale est faible voire inexistante sur certaines communes ; c'est le cas sur Goldbach-Altenbach, Storckensohn et Wildenstein. Les communes de Fellering, Oderen, Kruth, Urbès conservent encore des commerces de détail relativement vivaces. Le commerce ambulant est relativement développé (boucherie, boulangerie, poissonnerie) et peut palier aux premières nécessités, notamment auprès de résidents seniors.

c. DES SITES D'ACTIVITES ARTISANALES ET INDUSTRIELLES SUPPORT D'UN RENOUVEAU ECONOMIQUE

• Un potentiel de restructuration et de développement important

Les principaux sites d'activités industrielles et artisanales, couvrent une surface totale de 63,53 ha pour près de 200 000 m² de bâtiments. Ces zones d'activité, bien que de taille moyenne, témoignent de l'important développement de la vallée. Cependant, au gré des restructurations successives des entreprises, les bâtiments peuvent rapidement s'avérer surdimensionnés. Certaines zones affichent en outre un potentiel de densification non négligeable. Aussi le potentiel de mobilisation des sites existant s'avère relativement important.

Commune	Site	Vocation	Surface ha	Emprise batiments m²	Taux d'occupation du site
Fellering	EEW	Mixte	10,45	35 382	34%
Saint-Amarin	Le Breuil/SAIC	Industrielle	9,02	32 382	36%
Saint-Amarin	GPV/ Cansimag	Industrielle	6	27 058	45%
Moosch	Hydra	Industrielle	4,33	25 604	59%
Malmerspach	Ex-filature Schlumpf	Mixte	12,64	38 449	30%
Fellering/Oderen	ZA Fellering Oderen	Artisannale	6,88	12258	18%
Wildenstein	Ancienne verrerie	Artisannale	1	3850	39%
Kruth	Ex-filature Kruth	Artisannale	3,11	7009	23%
Moosch	ZA Moosch	Artisannale	3	3 663	12%
Saint-Amarin	ZA Saint-Amarin	Artisannale	7,1	5647	8%

Source CCVSA

Certains sites dont l'activité industrielle a cessé depuis longtemps ont entamé une reconversion vers l'artisanat d'initiative privée. D'autres ont fait et font encore l'objet d'une intervention de la collectivité.

• Réhabilitation des friches industrielles : la valorisation du patrimoine industriel porteuse d'attractivité économique

Il est maintenant acquis que les grandes industries capables de créer plus d'une centaine d'emplois ne sont plus à espérer dans la haute-vallée, les activités émergentes y sont plutôt portées par des entreprises de petites tailles qui ont des besoins spécifiques. C'est pourquoi la vallée doit se tourner vers l'emploi tertiaire et l'artisanat pour assurer son avenir économique. Les friches industrielles représentent une opportunité et un défi en termes d'aménagement de l'espace et de développement économique. Cependant la reconversion des friches industrielles constitue un enjeu financier important puisque les surcoûts occasionnés par la démolition du bâti existant, la remise aux normes d'équipements d'infrastructure et les mesures de dépollution requièrent un effort financier important de la part de la collectivité.
La Communauté de communes a engagé ces dernières années plusieurs programmes de réhabilitation de friches :

Parc de Wesserling :

Depuis 2004, la Communauté de communes met en œuvre un programme global de réaménagement des anciens bâtiments industriels du site de Wesserling ; à ce jour, sur 24 ha et 60 000 m² de bâtiments industriels :

- 35 000 m² ont été réhabilités en hôtels d'entreprises,
- 5 000 m² ont été réhabilités en espaces culturels,
- le taux de remplissage actuel est de 80% des surfaces,
- les activités sont essentiellement tournées vers le marché local.

Projet phare de ces dernières années, il a su tirer profit d'une conjonction favorable : château, jardin, musée, immobilier, et produire une offre intéressante qui lui donne son identité. Le taux de remplissage du parc avoisine les 85% ; ce parc contribue à la création endogène d'activités et au maintien dans la vallée d'activités et de services de proximité. Le projet combine musée, artisanat, commerces et services… orientés vers le design, le textile haut de gamme et la création d'art. Le parc offre des locaux à partir de 240 m² mais peu sont encore disponibles. 85 entreprises ou associations sont présentes dans l'espace d'entreprise du parc de Wesserling.

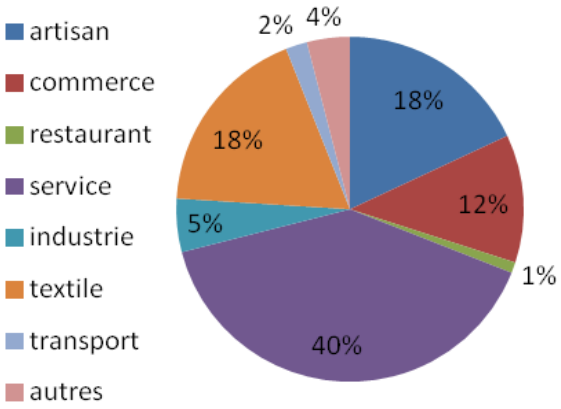

Source : CCVSA

Aménagement de la zone des anciennes filatures Schlumpf et Interglas à Malmerspach :

La zone industrielle de Malmerspach fait l'objet d'un réaménagement : réhabilitation d'un bâtiment en hôtel d'entreprises, et d'un autre pour des entreprises de services pour lesquelles il y a carence d'offre. Le projet inclut également des logements haut de gamme et un volet environnemental autour du canal usinier. La Thur sera le fil conducteur qui reliera les zones d'activités de Saint-Amarin et de Malmerspach.

L'articulation entre la zone d'activité et le bourg-centre est inclue dans ce projet pour créer des synergies entre les activités du bourg (hôtellerie, restauration, …) et les activités présentes dans la zone industrielle.

d. ENJEUX SUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

- **Redresser la situation socio-économique par une évolution des secteurs économiques :**

- Contribuer au renouvellement de l'emploi local afin de réduire le chômage :
  - Poursuivre le développement des pôles économiques existants,
  - Conforter les polarités de chaque commune,
  - Equilibrer la diversité de typologies d'emploi (ouvriers, professions intermédiaires, cadres supérieurs) et proposer un cadre de vie adéquat,
  - Mettre en œuvre les bonnes conditions pour attirer un public actif plus qualifié,
  - Permettre la formation à distance pour résoudre le problème de la faible mobilité des demandeurs d'emploi.

- Accompagner l'impact de la baisse de l'industrie textile en réhabilitant les grands sites existants et en proposant une nouvelle offre économique plus adaptée :
  - Accompagner le maintien des entreprises industrielles principales,
  - Proposer une nouvelle offre pour de nouvelles industries,
  - Diversifier l'offre économique en développant les potentiels d'accueil des PME et de l'artisanat,
  - Poursuivre une politique d'offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des nouvelles entreprises.

- Redynamiser le commerce local :

- Maintenir une structure commerciale de proximité dans les centres anciens,
- Conforter le rôle de bourg centre de Saint-Amarin,
- Affirmer le positionnement commercial de la vallée vis-à-vis de la clientèle résidente,
- Conforter la présence des deux grandes surfaces alimentaires existantes et créer une complémentarité par les petits commerces de proximité,
- Etablir une forte politique du renouvellement commercial en centre urbain.
- Poursuivre l'offre commerçante locale dans le parc de Wesserling et la généraliser au parc de Malmerspach,
- Maintenir un système de commerces ambulants développé.

- Restructurer les zones d'activités économiques et les anciens sites industriels :

- Exploiter le fort potentiel de mobilisation des sites industriels existants en les développant sur eux-mêmes.
- Encourager la réhabilitation des zones existantes plutôt que l'extension des zones d'activités économiques,
- Poursuivre la valorisation et la reconversion des friches industrielles :
  - Permettre une mutation de l'activité économique vers une multitude de destinations, de l'industrie, à l'artisanat en passant par le commerce et les emplois tertiaires,
  - Conserver le patrimoine architectural industriel historique en maintenant une identité propre,
  - Mettre en avant la qualité des sites par une valorisation touristique, paysagère, culturelle et patrimoniale.

E. UN SECTEUR TOURISTIQUE EN RENOUVEAU MAIS LACUNAIRE EN OFFRE D'HEBERGEMENT

La haute-vallée de la Thur, zone de montagne à la grande richesse naturelle et paysagère, a depuis longtemps une vocation touristique et a vu se développer depuis le début du siècle des hôtels, des meublés, des fermes auberges, puis des installations de ski et lieux de loisirs.
Mais, en comparaison à d'autres vallées, la fonction touristique de séjour ne s'est pas fortement développée et plus encore, une importante diminution de l'offre d'hébergement s'est produite pendant une trentaine d'années.
En revanche, la vallée de Saint-Amarin est caractérisée par un tourisme de proximité et de passage. En effet, la vallée de la Thur est une zone de loisirs et de détente traditionnelle, mais cette fréquentation touristique de la vallée ne génère que peu de retombées économiques.
Les polarités touristiques de la vallée présentent deux caractères dominants :

- loisirs de plein air,
- culture et patrimoine.

Ces deux dominantes sont confondues dans la définition de l'armature touristique de la vallée qui s'appuie dur des axes touristiques structurants :

- -la route des crêtes, le sentier de grande randonnée GR5 et les sentiers de randonnées pédestres, pistes cyclables et itinéraires cyclotouristiques,
- les gares TER à vocation touristique,
- le réseau des gîtes d'étapes.

a. UN POTENTIEL TOURISTIQUE STRUCTURE ET HIERARCHISE

• Des pôles touristiques d'envergure régionale : hauts lieux touristiques

Un site culturel d'envergure : Le Parc de Wesserling :

Le Parc de Wesserling est un site complet. La structuration du site démarre avec la construction d'un pavillon de chasse vers 1699 par les Abbés de Murbach. Ce bâtiment n'existe plus aujourd'hui. AU début du 18ème siècle, l'industrie textile se développe et s'implante à Wesserling. Les patrons construisent un ensemble s'apparentant à une petite ville. Des villas sont construites en arcs concentriques autour et sur une ancienne moraine. L'organisation des usines créée des points de vue sur les montagnes environnantes.

HUSSEREN WESSERLING – Parc de Wesserling

Historique du site :

Dès 1760, un jardin à la française et une terrasse à l'italienne, des jardins potagers, un jardin à l'anglaise, une ferme, une chapelle ainsi qu'un théâtre extérieur sont construits sur le site. Le site se développe donc en complément des villages satellites. Au gré des crises industrielles et des restructurations économiques le site est peu à eu abandonné pour concentrer les activités sur les bâtiments industriels.

En 1986, le Conseil départemental du Haut-Rhin rachète à l'entreprise Boussac alors en restructuration les 17 ha de parcs et jardins et quelques bâtiments dont il confie la gestion à l'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling (AGAPTW) créée à cet effet. En 2004 la communauté de Communes rachète les 200 000 m² de bâtiments industriels suite à la cessation définitive d'activité sur le site pour y développer un ambitieux pro jet de reconversion économique et touristique, respectant la grande qualité patrimoniale du site.

Parc de Wesserling - Jardins et château

Depuis, la Communauté de communes et l'AGAPTW mettent en œuvre un projet commun de valorisation et transformation du site en un espace touristique complet qui croise vie locale, industries et patrimoine et contribue à une mixité de fonction.

Un site en reconversion

Le site regroupe aujourd'hui des services publics (multi-accueil, médiathèque, école de musique), des commerces et ateliers d'artisans, des restaurants (au nombre de trois), des hôtels d'entreprises, des sites culturels (le musée du textile, les jardins) et un sentier d'interprétation du patrimoine. Les jardins et le musée enregistrent annuellement plus de 100 000 entrées (données en 2016) grâce à une animation permanente du site. Un seul hébergement touristique est présent : un gîte de qualité pour 6 personnes. Aucun hôtel ne répond à la demande des touristes présents sur le site.

Des potentiels en attente d'être exploités :

Deux bâtiments sont encore en attente de réaffectation : le "château" dominant les jardins, propriété du Conseil Départemental, est encore à l'abandon ainsi que la friche basse au sud ouest du site, propriété de la Communauté de communes.

Parc de Wesserling - La friche basse

Au regard de sa transformation récente et de son succès, le Parc de Wesserling fait encore l'objet de nombreux projets de développement notamment à travers l'amélioration de la pratique piétonne du site et de sa fonctionnalité globale ainsi que par un aménagement global intégrant le centre nautique et un projet d'hébergement hôtelier haut de gamme.

Un site de loisirs et de nature d'envergure : le Lac de Kruth -Wildenstein

Le lac de Kruth-Wildenstein en amont de la Thur, à 545 m d'altitude, couvre une superficie de près de 81 ha. Il constitue la plus grande retenue d'eau du versant alsacien du Massif des Vosges. Il recueille les eaux du bassin versant de la haute Thur. Propriété du Conseil Départemental du Haut-Rhin, le site est géré par un syndicat mixte en charge de l'aménagement et de l'exploitation, composé représentants du Conseil Départemental et de la Communauté de communes.

Le lac de Kruth-Wildenstein

Aujourd'hui, le barrage, le plan d'eau et son proche environnement constituent une zone de tourisme et de loisirs importante pour l'ensemble du sud de l'Alsace et des touristes séjournant sur le territoire. Le lac est le lieu :

- de promenades, notamment des itinéraires de découvertes à travers l'interprétation du paysage, des richesses du lieu, tels le sentier du Schlossberg ou celui de la cascade du Bockloch ;
- de baignade (non surveillée) ;
- de pique-nique et moments de détente ;
- des offres d'activités autour et sur le lac : parc d'accrobranches (plus de 20 000 entrées en 2011 ; emploi : 1 permanent, une vingtaine de saisonniers), de la location de pédalos, de canoë et de vélo (vtt et vtc), des voies d'escalade, de la plongée, de la pêche.

Un programme d'aménagement en cours s'articule autour de 3 grands axes de développement :

- le renforcement de la qualité naturelle et paysagère du site ;
- l'amélioration de l'accueil et de la gestion des flux ;
- la mise en place d'une véritable économie touristique basée sur les atouts patrimoniaux du site.

Une station quatre saisons : le site du Markstein-Grand Ballon

Une situation géographique idéale :

Situé sur la route des crêtes à 1 260 m. d'altitude, accessible par les vallées de Saint-Amarin et de Guebwiller, le Markstein est une station de montagne quatre saisons proposant une offre d'hébergement et de restauration à développer. La route des crêtes qui traverse la station est un axe majeur dans la structuration de cette station. Il apporte par ailleurs un flux important de touristes, visiteurs en voiture, à moto et en camping-car.

Les activités pratiquées sur le site du Markstein :

Durant la saison hivernale, la station est dotée de 10 pistes de ski alpin et équipée de canons à neige artificielle, d'éclairage nocturne et d'un stade de slalom. Le domaine nordique comprend 70 km. de sentiers balisés. La route des crêtes fermée pour l'hiver est transformée en une piste reliant le Markstein au Grand-Ballon. Durant les autres saisons, le site est le point de départ de nombreux sentiers balisés pour la balade et la randonnée. Des aménagements complémentaires permettent également des activités de détente et de loisirs : luge d'été, salto-trampoline, mini-golf, …. L'activité de vol libre est également présente au Treh.

La station du Markstein

Des offres de restaurations répondent à la demande : café, bar, restaurants. Toutefois, l'offre d'hébergement est peu développée: elle est composée d'un hôtel et de quelques studios de locations. Un ancien site d'hébergement de comités d'entreprises, Touristra, est actuellement en friche.

Un projet de développement en cours :

Le site du Markstein est géré depuis 2008 par un syndicat mixte composé de représentants de la Communauté de communes de Guebwiller, de la Région, et du Conseil Départemental du Haut-Rhin. Un schéma global élaboré en 2010, prévoit les principes généraux de réaménagement du site visant un objectif de développement durable selon 3 axes :

- l'amélioration du fonctionnement hivernal de la station, axé sur la multi-pratique,
- le développement de l'accueil estival,
- la réhabilitation paysagère et la réduction des impacts sur l'environnement

- Sites secondaires : sites satellites des hauts lieux touristiques

Centres, bourgs de village

Saint Amarin

Le centre ancien de Saint-Amarin est un ensemble urbain à caractère patrimonial étendu, riche. Sur les flancs montagneux, des traces d'exploitation de la roche durant la période néolithique organise la première implantation des hommes à Saint-Amarin. Les rues anciennes maillent le centre autour des vestiges du château et de ses remparts. La rue principale décentre l'activité de la ville et occulte le centre ancien.

SAINT-AMARIN, rue Clémenceau

L'offre touristique dans le centre est assez présente :

- des commerces,
- des restaurants de type divers situés sur la rue principale (salon de thé, pizzeria, trois points de restauration rapide, deux hôtels-restaurants)
- un hôtel ayant une capacité de 12 personnes (6 chambres) dans la rue principale, un hôtel excentré (19 chambres),
- une chambre d'hôtes et 15 locations meublées,
- un Musée d'histoire local (Musée Serret).

Storckensohn

Le village de Storckensohn a conservé la structure de ses rues et son bâti ancien. La constitution de ce village en « village-rue « et non pas en hameaux raconte le fonctionnement passé de ce village. L'activité principale était l'agriculture. Les pâturages, appartenant à l'Abbaye, puis à la révolution à la Commune, sont situés autour du bourg et structurait le fonctionnement du village. Confortant la valeur de ce patrimoine, Storckensohn présente encore aujourd'hui un ensemble cohérent de maisons paysannes conservées.

STORCKENSOHN, rue des champs

L'offre touristique dans le centre est assez présente :

- un restaurant « d'altitude » qui propose également de l'hébergement, excentré du bourg,
- 3 locations meublées,
- un site patrimonial : ancien moulin, une maison paysanne et une huilerie en activité.

Wildenstein-nord

Wildenstein nord

L'intérêt de Wildenstein réside principalement dans la qualité patrimoniale du site du Heidenbad, ancienne usine textile qui a structuré le village et participé à la structuration de la vallée. Constitué d'immenses bâtiments et d'étangs de pisciculture, ce site s'est implanté à proximité d'une chute d'eau pour les besoins industriels en dehors du bourg, à la sortie nord du village. Il est inscrit au creux de l'amont de la vallée, entouré de forêts de part et d'autres. Les terrains environnants étaient cultivés par les ouvriers des usines.
Aujourd'hui, ce site est en friche et privé. Il n'est pas valorisé et tombe en ruines. La cascade du Heidenbad et la marmite (cuve naturelle d'un diamètre de 3.5m), à proximité de la friche, est valorisée à travers un sentier de découverte et entretenu par le Commune. A proximité, une offre touristique propose de la restauration et de l'hébergement principalement situé dans le bourg du village.

Le Frenz

Piste de ski du Frenz d

Perché à flanc de colline, à 800 m. d'altitude, le Frenz est un petit hameau de montagne situé à environ 5 km à l'ouest de la commune de Kruth dont il dépend ; une partie du site est également sur Fellering. En été, le Frenz est un point de départ de randonnées. 32 km de circuits d'itinéraire de marche nordique ont été aménagés. En hiver, le site propose le ski alpin sur 2 pistes (niveau débutant) ainsi qu'une piste de luge sécurisée et des sentiers balisés pour les raquettes. Pour la saison 2011/2012 , 26 jours de fonctionnement pour 285 journées skieurs. Le Frenz compte 1 hôtel, 2 chalets refuge pouvant accueillir de l'hébergement de groupe, ainsi que plusieurs gîtes et chambres d'hôtes. Avec le réchauffement climatique, le maintien d'une activité de ski paraît compromis. Aussi le développement de l'activité quatre saisons familiale constitue un enjeu pour ce site.

Le pôle de vol libre

Site d'envol du Treh

Les conditions topographiques et climatiques dans la haute vallée de la Thur en font un lieu remarquable pour la pratique du vol libre. Cette pratique s'est considérablement développée durant les deux dernières décennies. Le nombre de pratiquants de cette discipline est très important dans la vallée.
Sur la vallée de Saint-Amarin, trois sites présentent des conditions suffisantes d'exercice pour la sécurité et compatibles avec les activités agricoles :

- le site d'Oderen-Fellering dont l'aire d'envol principale est le Treh, réputé à l'échelle européenne (les autres étant le Bergenbach et le Siebach aire-école) et dont l'aire d'atterrissage principale est le site Aérotec (Oderen-Fellering) et le site du Breyfeld à Oderen (terrain communal) ;
- le site d'Urbès, où l'envol se fait du Gustiberg et du Drumont, l'atterrissage a lieu près du camping d'Urbès, sur des terrains plats de fond de vallée.
- A noter que le site de Ranspach-Hochstein n'est plus approprié, compte-tenu des difficultés d'atterrissage dans une zone urbanisée à proximité immédiate de la RN66.

- ## Sites pédagogiques autour du patrimoine rural

Ferme du Parc de Wesserling :

La ferme du Parc de Wesserling est une ancienne ferme construite par les patrons de l'usine de Wesserling au 19ème siècle. Ce lieu est un espace de découverte vivante où sont organisées des animations, des expositions : ateliers de sensibilisation au goût, fête des potagers, un espace pédagogique. La vocation de ce site est de découvrir l'agriculture et les paysages de montagne.

Moulin à huile de Storckensohn :

Le moulin à huile situé à Storckensohn est un lieu vivant de production et de sauvegarde de savoir-faire anciens : démonstrations de fabrication d'huile de noix dans le moulin du 17ème siècle et dans l'huilerie artisanale animent le site.

Le musée Serret de Saint-Amarin :

Le musée Serret, propriété de la commune, installé à Saint-Amarin dans l'ancien tribunal du canton, possède quatre grandes collections sur :

- Le patrimoine de mémoire des deux Guerres mondiales,
- Le patrimoine religieux des 15ème et 19ème siècles,
- Le patrimoine de l'industrie textile et de l'histoire de la vallée de Saint-Amarin,
- Le patrimoine ethnographique.

La fréquentation du musée Serret est passée de 1 667 visiteurs en 2009 à plus de 5 000 en 2015 en raison notamment d'une forte implication dans la vie locale et événementielle.

- ## L'agritourisme : une vitrine pour le territoire

Le développement de l'agritourisme, la mise en réseau des fermes de montagne et la vente directe de produits fermiers participent à la découverte et à la mise en valeur d'un terroir authentique.
L'agritourisme recouvre l'ensemble des activités touristiques pratiquées sur une exploitation agricole en activité. Les activités touristiques sur une exploitation peuvent être variées. Ce sont principalement :

- l'hébergement,
- la restauration,
- la vente de produits ou de services (activités de loisirs, sportives ou culturelles, …),
- la randonnée.

L'agritourisme s'inscrit dans le champ du tourisme vert (tourisme lié à la nature et au vivant) qui s'inscrit lui-même dans le champ du tourisme rural (tourisme à la campagne).
L'agriculture de montagne est très présente dans la vallée de Saint-Amarin. Les fermes d'exploitation sont nombreuses et la production locale est variée. La plupart de ces fermes proposent de la vente directe.

b. LE TOURISME DE SPORT ET DE NATURE UN FORT POTENTIEL A VALORISER ET ENCADRER

• Sport de nature : des pratiques à encadrer

Itinéraires de balades et randonnées pédestres :

La vallée de Saint-Amarin est parcourue par plus de 400 km de sentiers balisés par l'association du Club Vosgien, dont le GR5. Ces itinéraires très fréquentés empruntent des infrastructures existantes (pistes forestières, chemins ruraux…) ou sont tracés par le Club Vosgien. Ces itinéraires sont utilisés par les randonneurs, habitants le territoire ou non, et sur certaines portions les cavaliers et vététistes.

Itinéraire de vélo et VTT :

La vallée dispose d'itinéraires cyclables pour tous les niveaux. Des loueurs de vélos existent sur le territoire. Les TER aménagés pour le transport de vélos encouragent le cyclotourisme. Il existait des itinéraires VTT créés en 1998 mais qui n'ont pas été suivis.

Itinéraire de balades équestres :

Les sorties équestres constituent une demande qui augmente. Cependant les infrastructures (itinéraires et hébergements) font encore défaut, aussi les chevaux fréquentent-ils les pistes forestières et les sentiers du Club Vosgien.

Pêche :

Différentes formes de pêche (dont la pêche à la mouche) sont pratiquées le long de la Thur et sur les plans d'eau (étangs et lac). La pêche est une activité en développement, la qualité des eaux de surface reconquise depuis les années 2000 y participe. Les étangs de pêche communaux, géré par des associations locales constituent également des lieux d'animations prisés.

• Découverte de la nature remarquable

Sée d'Urbès :

Vestige d'une tourbière lacustre formée il y a environ quinze mille ans par la fonte du glacier dévalant le col de Bussang, il s'agit du seul site naturel de tourbière lacustre alsacien, avec celui de Sewen (à 40 km dans la vallée de la Doller). Son intérêt écologique exceptionnel en fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope en 1983 et d'un droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Le See d'Urbès

Le site est interdit à la visite. Il est cependant possible de faire le tour du Sée, des panneaux d'information ponctuent la promenade de découverte de cet espace naturel remarquable.

Réserve naturelle du Grand Ventron :

Le massif du Grand Ventron à l'extrémité de la vallée de la Thur est à cheval sur les versants haut-rhinois et vosgiens. Situé sur les communes de Wildenstein, Kruth et Fellering (Haut-Rhin) et Cornimont et Ventron (Vosges), le massif est classé Réserve Naturelle depuis 1989. La réserve naturelle s'étend sur 1 647 ha entre 720 et 1 204 mètres d'altitude. Elle est considérée comme étant l'une des forêts les plus sauvages de France ; elle a conservé son caractère originel de forêt vosgienne ainsi qu'un vaste réseau de clairières tourbeuses.

La classification en réserve naturelle a permis de sanctuariser ce territoire et de le préserver de toute intervention humaine intempestive. L'état de santé des milieux (tourbière, chaume) et des espèces les plus fragiles (faucon pèlerin, grand tétras, chouette de Tengmalm) est ainsi analysé.
Les activités traditionnelles, forestières et pastorales, continuent à s'y exercer mais en intégrant un objectif de conservation. La découverte du site peut s'effectuer uniquement à partir d'un réseau de sentiers balisés, la priorité est la quiétude du site.

CINE à Rothenbach

Situé sur la route des Crêtes, le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement du Rothenbach propose de découvrir les richesses du patrimoine naturel et notamment le paysage des hautes chaumes à travers des expositions et des animations. Il attire un public provenant de la route des crêtes. En 2009, l'accueil estival a comptabilisé 4 415 personnes.

Maison de la nature - Rottenbach

c. INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES

- ### Routes touristiques et transports un réseau structuré et fréquenté

Route des crêtes :

La route des crêtes relie Cernay à Sainte-Marie-aux-Mines sur plus de 77 km de crêtes. Elle marque la limite du territoire de la vallée, le versant nord étant occupé par la vallée de Munster et par la vallée de Guebwiller. Sur le tronçon de la vallée de Saint-Amarin, la route des crêtes permet de relier du nord au sud les sommets suivants : le Rainkopf (ou la Thur prend sa source), le Rothenbachkopf, le Schweisel, le Markstein, le Hundskopf et le Grand Ballon (le plus haut sommet du massif Vosgien). L'accès à la route des crêtes est fermé en hiver. La route devient alors un lieu réservé aux marcheurs avec raquettes et skieurs.
Cet axe est très utilisé pour :

- accéder aux auberges de montagne notamment aux fermes-auberges,
- accéder aux itinéraires de randonnées et de balades,
- découvrir la route des crêtes en voiture, en moto ou camping-car,
- en hiver : pratiquer le ski de fond.

Transports en commun :

La navette des crêtes a été mise en place par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. Cette navette fonctionne de juillet à août, uniquement les dimanches et jours fériés. Cette navette est utilisée par des randonneurs aussi bien habitant la localité que séjournant sur le territoire.
La navette des neiges fonctionne en hiver, uniquement lorsque la station du Markstein est ouverte : tous les jours pendant les vacances scolaires et les week-end en dehors de cette période. Elle est utilisée en relais : tram-train ou TER depuis Mulhouse jusqu'à Thann, puis autocar depuis Thann jusqu'au Markstein. La navette des neiges dessert les arrêts : Bitschwiller, Willer-sur-Thur, Saint-Amarin, Wesserling et Kruth. Majoritairement, les usagers habitent l'agglomération de Mulhouse et la Communauté de communes de Thann-Cernay.

Gares TER à vocation touristique :

La ligne TER qui sillonne la vallée permet d'attirer un public plutôt urbain qui voyage grâce au train. Ainsi, Paris et Lyon sont à 3h30, Freiburg à 1h15 et Bâle à moins d'une heure. Le territoire est étroitement connecté aux grandes villes européennes d'Europe, de Suisse et d'Allemagne. Les gares, portes touristiques d'entrée, sont celles de Kruth et de Wesserling en accès direct aux 2 pôles touristiques majeurs (le parc de Wesserling et le lac de Kruth-Wildenstein).

Sentiers de randonnée et de Grande Randonnée :

Un sentier de Grande Randonnée, le GR5 serpente le long de cette ligne de crête, en proximité parfois immédiate de la route des crêtes. La portion située le territoire, du Grand Ballon au Hohneck, fait partie d'un plus large itinéraire entre la Mer du Nord (au Pays-Bas) et Nice. D'autres itinéraires locaux maillent le territoire. Les itinéraires de crêtes sont importants dans la structure du paysage de la vallée. Les emprunter permet d'appréhender les paysages caractéristiques de la chaîne des Vosges, composés de cols, de ballons, de lacs et de chaumes qui offrent des points de vues nombreux vers les vallées. Cette promenade regroupe autant les sportifs, les touristes et les promeneurs. Elle est jalonnée de fermes-auberges (le Treh, le Huss, …) et de stations de montagnes (Markstein, Grand Ballon).

- ## L'hébergement touristique : une offre à renforcer

Répartition des lits touristiques :

La vallée de Saint-Amarin compte presque autant de lits dans les résidences secondaires (2 785) que de lits marchands (3 561) soit 44% contre 56 %.

Campings :

Les 6 campings du territoire avec une capacité d'accueil de près de 1 900 lits présentent la capacité d'accueil la plus importante de la vallée, mais aussi le nombre de nuitées par lit le plus faible.; il s'élève à 23. Une amélioration au niveau de la commercialisation est à opérer.

Ce secteur est en progression aujourd'hui avec une augmentation du nombre d'établissement et une gamme qui s'est diversifiée allant jusqu'au 4 étoiles, les campings peuvent attirer un public très varié, pour un tourisme plutôt de séjour.

Localisation	Camping	Surface (en ha)	Catégorie	Nombre de place	Capacité d'accueil
Geishouse	Relai du grand ballon	0,5	***	4 HLL + 24 loisirs	72
Kruth	Schlossberg	5,2	***	9 HLL + 160 tourisme + 40 loisirs	620
Moosch	Mine d'argent	3,5	***	4 MH + 60 tourisme + 44 loisirs	240
Oderen	Wagga	2		3 HLL + 40 tourisme	52
Ranspach	Bouleaux	4	****	2 B + 25 HLL + 50 tourisme + 25 loisirs	300
Urbès	Benelux Bâle	3,5		130 tourisme + 50 loisirs	540
TOTAL	**6**	**18,7**		**2 B + 4 MH + 46 HLL + 440 tourisme + 108 loisirs**	**1 892**

Source : CCVSA 2012

B =bungalow HLL = habitation légère de loisirs MB = mobil home

Hôtels :

La vallée de Saint-Amarin compte 9 hôtels. Ensemble, ils disposent une capacité de 298 lits (1% de la capacité du Haut Rhin), soit 21 432 nuitées ou 91 nuitées/lits. L'offre proposée n'est pas suffisamment qualitative pour être attractive, le classement moyen par lit est d'une étoile.

Ces trente dernières années, plus de la moitié des établissements hôteliers a fermé, résultat des difficultés liées que rencontre la petite hôtellerie familiale face à la concurrence des chaines hôtelières intégrées la perte de rentabilité, le manque de fonds propres et la baisse du tourisme d'affaires.

Certaines structures d'ampleur comme Touristra au Markstein peinent à trouver des repreneurs.

Localisation	Hôtel	Catégorie	Nombre de chambres	Capacité d'accueil
Fellering	Le saisonnier		4	8
Kruth	Auberge de France	**	16	32
Kruth	4 saisons		9	18
Oderen	Auberge du Steinlebach		27	54
	Wolf		40	80
Ranspach	Fritschi chez Philippe		7	14
Saint-Amarin	Mehrbaechel	***	23	46
	Cheval blanc		6	12
Urbès	Moto hôtel		17	34
TOTAL	**10**		**149**	**298**

Source : CCVSA 2012

- Chambres d'hôtes

Les chambres d'hôtes sont en pleine expansion sur le territoire, mais avec 60 chambres (2% de la capacité du Haut-Rhin) leur capacité d'accueil est la plus faible du territoire. Le nombre de nuitées par lit est toutefois bon, il s'élève à 67.

Une facilité de création par les propriétaires et un engouement de la clientèle ont favorisé leur essor.

Localisation	Nombre d'hébergeurs	Capacité d'accueil
Fellering	3	12
Goldbach-Altenbach	4	18
Husseren Wesserling	4	19
Kruth	5	42
Mollau	1	2
Oderen	1	3
Saint-Amarin	1	4
Urbès	1	9
Wildenstein	2	11
TOTAL	**22**	**120**

Source : CCVSA 2016

Locations de vacances ou logements meublés :

Les locations de vacances ou les logements meublés attirent un public familial. Le territoire propose 68 locations de vacances dont la capacité en lits est de 392 (2% de la capacité du Haut-Rhin). Le nombre de nuitée par lit s'élève à 79.

A noter, que la location de vacances est une formule intéressante pour valoriser le patrimoine familial. Cette démarche pourrait être encouragée pour la valorisation des bâtiments vacants ou à l'abandon.

Localisation	Catégorie	Nombre d'hébergeurs	Capacité d'accueil
Fellering	*/**/***/****	10	45
Geishouse	*/**/***	10	46
Goldbach-Altenbach	**/***/****	2	6
Husseren-Wesserling	**/***	5	24
Kruth	**/***	11	46
Mitzach	**/***	3	22
Moosch	**/***/****	3	14
Oderen	**/***/****	7	45
Ranspach	**/***	6	22
Saint-Amarin	*/**/***/****/*****	9	112
Wildenstein	*	2	10
TOTAL		**68**	**392**

Source : CCVSA 2016

Hébergements de groupe :

La vallée compte aujourd'hui 12 hébergements de groupe qui offrent une capacité de 597 lits. Le nombre de nuitées par lit s'élève à 35.

Les hébergements de groupe sont les chalets ou refuges, les centres de vacances, les fermes auberges ou gîtes de montagne.

La fréquentation des hébergements de groupe a baissé. Les principales causes sont la diminution du tourisme associatif et une réglementation qui a entrainé une réduction du nombre de lits. De nombreuses colonies de vacances ont été vendues, les chalets de montagne ont réduit leur nombre de lits. Seul le nombre de lits en fermes-auberges et gîtes de montagne a légèrement augmenté.

Localisation	Hébergement de groupe	Capacité d'accueil
Goldbach-Altenbach	Aurora	40
Kruth	4 refuges + 2 gîtes d'étape + 1 centre	196
Oderen	Bergenbach +	26
Ranspach	Maison TEC +	189
Storckensohn	Centre du torrent	110
Urbès	Haut Marhel	36
TOTAL	**12**	**597**

Source : CCVSA 2016

L'estimation des réels besoins en hébergements touristiques sur le territoire reste difficile, l'offre s'adaptant à la demande. Cependant, le territoire peut se démarquer en proposant une offre plus originale : développer des hameaux de gîtes. Se démarquer par une nouvelle offre, c'est aussi correspondre à la politique touristique du pays avec le réseau des gîtes d'étapes.

- Le réseau des gîtes d'étapes, une offre touristique structurante

Le territoire est parsemé de nombreux chalets ou refuges tenus par des associations locales dont l'accessibilité n'est pas simple. La mise en réseau d'une partie de ces hébergements constitue une stratégie et touristique à l'échelle du Pays Thur Doller qui vise à se démarquer avec une nouvelle offre d'hébergement d'étapes plus qualitative, empreinte du territoire. Les gîtes d'étapes de ce réseau sont connectés entre eux par le réseau des chemins de randonnées du Club vosgien. Une association dénommée « Hautes Vosges Randonnées » a été créée regroupant deux comités : les hébergeurs et les élus.

4 hébergements composent ce réseau sur la partie traversant le territoire de la Communauté de communes :
- la ferme du Bergenbach à Oderen,
- l'auberge du Gustiberg à Urbès,
- le refuge du Gazon Vert à Storckensohn,
- l'auberge du Belacker à Moosch.

d. ENJEUX SUR LE TOURISME

Pour la vallée, l'enjeu est de développer une véritable économie touristique locale en favorisant le tourisme de destination et la fonction touristique de séjour. Pour cela, elle doit se baser sur ses attraits et ses prestations.
Un potentiel touristique d'envergure exerce un effet d'entraînement sur l'économie locale. Il a également une fonction sociale, il participe en effet au maintien des services locaux et à l'animation du territoire.

Trois enjeux ressortent de ce diagnostic :
- Renforcer les trois pôles touristiques d'envergure régionale – hauts lieux touristiques du territoire
- Les activités de pleine nature en gérant les différentes pratiques et pérennisant les itinéraires de qualité patrimoniale
- Développer l'hébergement qui manque pour répondre à la demande et favoriser l'économie touristique

F. POPULATION ET OFFRE DE LOGEMENT : VERS UNE EVOLUTION DES BESOINS

a. EVOLUTION DE LA POPULATION

• Dynamique démographique : une croissance en souffrance depuis 2008

En 2013, la Communauté de communes compte 12 734 habitants.

Alors que le territoire affichait une population en croissance régulière entre 1975 et 1999, cette dynamique a connu un net ralentissement entre 1999 et 2008 pour finalement régresser entre 2008 et 2013.

	1975	1982	1990	1999	2008	2013
Population	12 353	12 536	12 824	13 137	13 219	12 734
Variation annuelle (%)		+1,46	+2,25	+2,38	0,62	-3,81

Source INSEE RP 2012

Les communes ont cependant connu des évolutions démographiques contrastées :
- certaines ont gagné en population : Saint-Amarin, Fellering Geishouse, Goldbach-Altenbach (plus forte progression avec +18,6 % en 10 ans), Husseren-Wesserling et Storckensohn (redressement récent),
- certaines sont restées stables : Mollau, Kruth, Urbès, Mitzach, Oderen,
- d'autres ont perdu, ou continuent de perdre de la population : Wildenstein, Malmerspach, Ranspach ou Moosch (- 6,7 % en 10 ans).

<u>Evolution démographique de la Vallée de Saint-Amarin :</u>

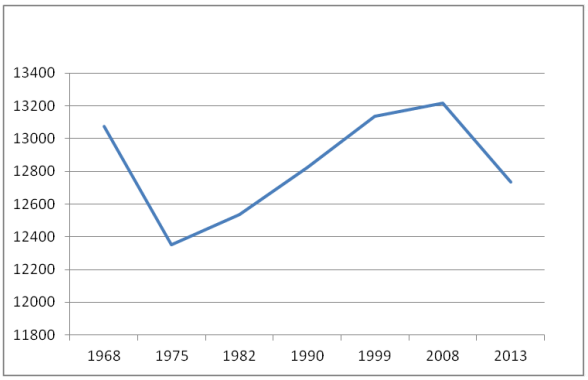

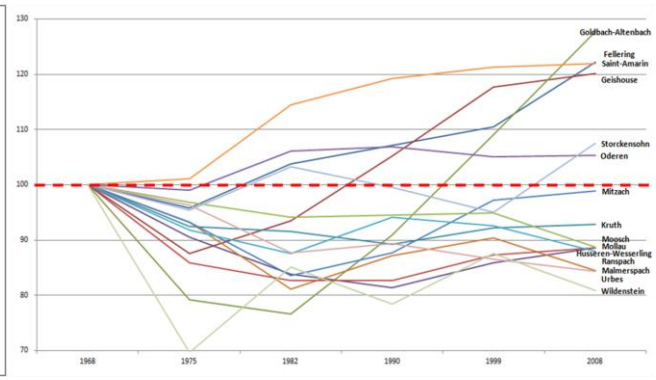

Source Etude PLH CCVSA 2011

Malgré une croissance de la population haut-rhinoise globale, celle de la vallée de Saint-Amarin est en stagnation voire en régression. En 1975, la population de la Communauté de communes représentait 1,9 % de la population haut-rhinoise, en 2013 elle est à 1,7%.

Solde naturel et migratoire entre 2007 et 2012 :

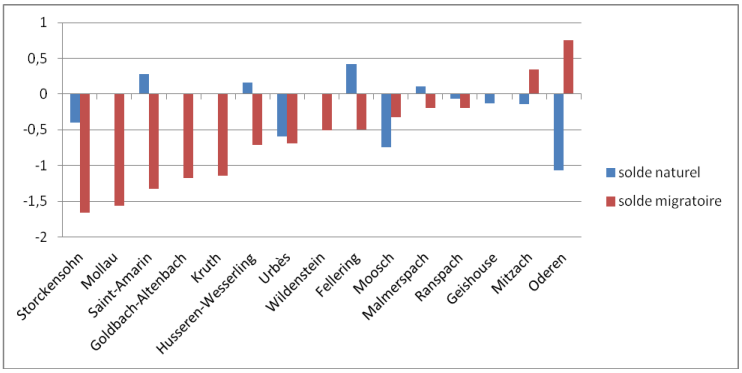

Periode	Solde naturel	Solde migratoire
1990 à 1999	0	0,3
1999 à 2008	0	0,1
2008 à 2013	-0,2	-0,6

Source : INSEE 2014

De 1982 à 2008, l'augmentation de la population s'appuie exclusivement sur un solde migratoire positif. L'augmentation de la population est donc due à l'installation de familles venant de l'extérieur. La vallée subi depuis 2008 une crise résidentielle liée à la crise immobilière et économique. Le mouvement migratoire qui permettait à la Vallée de gagner des habitants pendant ces quarante dernières années s'est inversé, s'accompagnant d'une chute du taux de natalité.

La tendance est inversée à l'échelle du département du Haut-Rhin où le solde naturel positif (0,42%) compense largement un solde migratoire faiblement négatif (-0,08%).

- ## Structure de la population : des ménages réduits et vieillissants

Depuis 2007, la part des plus de 60 ans est passée de 24% de la population à 28,5% en 2012. Cette progression est beaucoup plus rapide que la moyenne départementale qui se maintient (Haut-Rhin : 20,8% en 2007 et 20,9% en 2012).
Dans la Communauté de communes demain (2025), en appliquant les projections nationales sur une population de 14 000 habitants, 24 % des personnes auront plus de 65 ans, soit environ 3 300 personnes, dont 11 % de personnes de plus de 75 ans. La plupart de ces personnes sont déjà sur le territoire, dans le logement où elles vont vieillir. Cette tendance pose la question d'une offre en logements adaptée aux besoins des seniors, et leur permettant de rester autonome, dans le cadre de vie de leur choix, le plus longtemps possible.
Les ménages sont en général de petites tailles : 66% des ménages comptent une à deux personnes (64% sur le Haut-Rhin).
La taille des ménages a diminué ces quarante dernières années : de 3,2 à 2,4 personnes par ménage sur le territoire de la CCVSA, le même phénomène est constaté sur l'ensemble du département.

Evolution de l'âge moyen des ménages

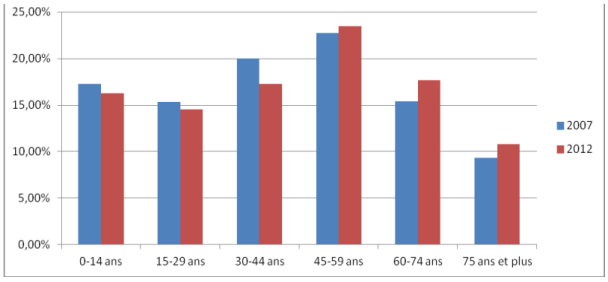

Age moyen des ménages

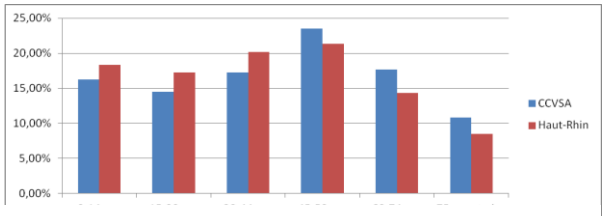

Evolution de la taille des ménages

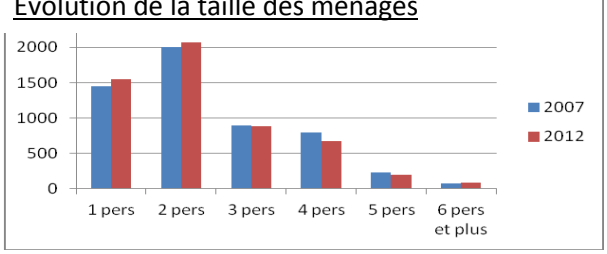

Source : INSEE, 2012

La diminution de la taille des ménages est un phénomène général des sociétés contemporaines, lié notamment au vieillissement de la population et à diverses évolutions sociologiques (diminution du nombre d'enfants par famille, raréfaction des foyers avec plusieurs générations sous le même toit, augmentation des divorces...).

Les projections de l'INSEE indiquent que la taille des ménages continuera à baisser dans les années à venir : elle passerait pour la France entière de 2,3 à 2,16 ou 2,14 à l'horizon 2019.

En partant de l'hypothèse que la vallée de Saint-Amarin suive le même mouvement, cela entrainerait automatiquement, à population constante, autour de 400 ménages supplémentaires du seul fait de cette baisse de la taille des ménages, voire autour de 600 en supposant que cette baisse rejoigne la projection nationale moyenne[4].

- ## Revenu des ménages

D'après les indicateurs de l'INSEE, en 2012, le revenu médian annuel par unité de consommation sur le territoire est de 20 460 €, celui du département s'élève à 21 483 €, soit un niveau plus élevé que celui observé à l'échelle nationale (19 785 €). La part des ménages fiscaux imposés a atteint 67,3 % en 2012 contre 68,1 % dans le Haut-Rhin et 64,0% pour la France métropolitaine. Les ressources des habitants de la vallée de Saint-Amarin, sont donc dans l'ensemble inférieures aux ressources moyennes des haut-rhinois mais supérieures à la moyenne nationale. Dans les localités de montagne, ces ressources sont toutefois plus élevées.

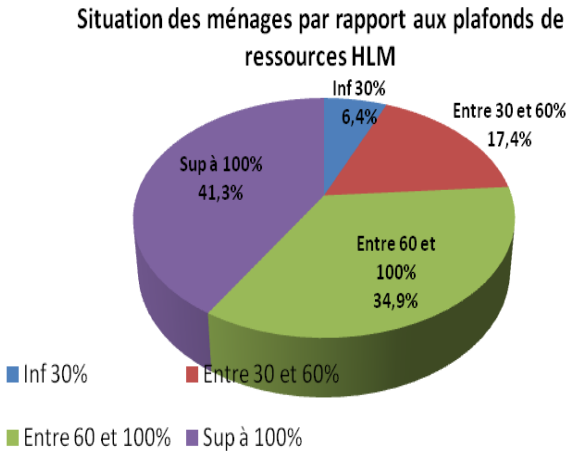

Source : PLH CCVSA 2011

Près de 60% des ménages ont des ressources situées en-dessous du plafond HLM et un quart avec des ressources inférieures à 60% de ce plafond.

Taux de pauvreté :

Une personne est considérée comme pauvre si son niveau de vie est inférieur à 60% du niveau de vie médian (987 € mensuel en France). Le taux de pauvreté dans la CCVSA est de 8,3 %. Dans le Haut-Rhin il est de 12,0% quand le taux national se situe autour de 14,4 %. Une partie importante de la population se trouve donc entre le seuil de pauvreté et les plafonds HLM.

[4] Source : PLH de la CCVSA

b. TYPOLOGIE DU PARC IMMOBILIER

• Un nombre de logements en faible progression

Evolution du nombre et du type de logements :

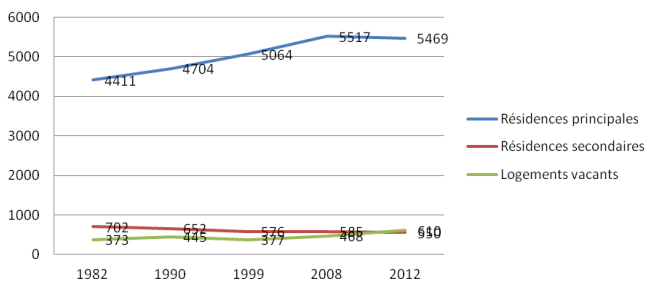

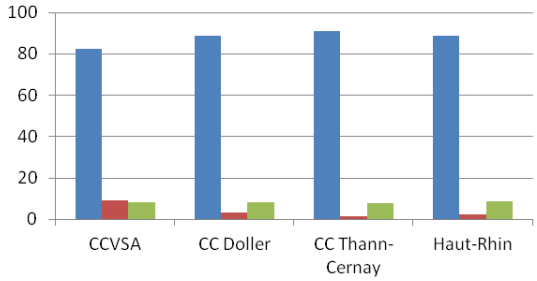

Source : INSEE 2012

Le parc immobilier progresse en nombre, mais à un rythme moins important que sur les territoires voisins et comparé à la moyenne départementale. L'augmentation totale de 880 logements entre 1990 et 2012 est presque uniquement due aux résidences principales. Le nombre de résidences principales est presque équivalent à celui des ménages (5 463 en 2012 d'après l'INSEE); son évolution est donc à corréler à celle de la population mais surtout à la diminution moyenne de la taille des ménages.. Ainsi, il y a aujourd'hui 1 700 résidences principales de plus qu'en 1975, pour seulement 800 habitants de plus.

Dans la CCVSA, en 2012, il y a :
- 82,4 % de résidences principales (environ 5 500 logements),
- 9,2 % de résidences secondaires (environ 610 logements),
- 8,3 % de logements considérés comme vacants (environ 550).

• Un parc ancien et peu attractif

Répartition des logements par période de construction :

Le parc immobilier de la Communauté de communes est essentiellement ancien :
- 43% des logements ont été construits avant 1949,
- 14% des logements ont été construits après 1990.

Les trois quart des résidences principales (75,7 %) sont des maisons.

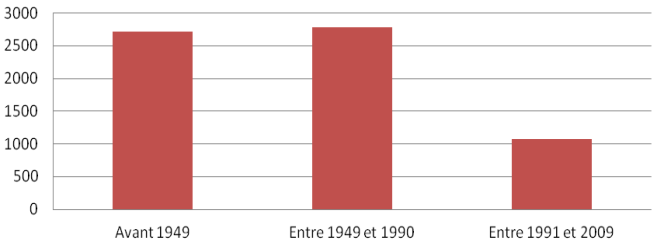

Source : INSEE 2012

Vacance des logements en fonction de l'année de construction :

Si le taux de vacance dans la vallée est assez faible et incompressible (environ 8%), le parc de logements vacants est surtout constitué de logements anciens : 73% datent d'avant 1949, induisant une vacance plus importante dans le tissu ancien des bourgs.

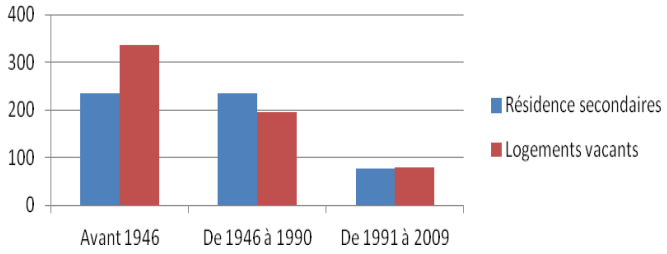

Source : INSEE 2012

Résidences secondaires

Les résidences secondaires sont un parc qui ne se renouvelle plus : 72% datent d'avant 1975. La partie ancienne de ce parc (46% datent d'avant 1949) n'a pas été conçue à l'origine pour être de la résidence secondaire ; c'est l'usage qui a évolué. Par contre, sur la partie récente du parc (54% datent d'après 1949), la majorité des logements a été conçue comme résidence secondaire dès l'origine. Dans ce parc, se retrouvent notamment les zones de chalets.

- ## Une inadéquation entre la taille des ménages et l'offre en logements :

Typologie des ménages

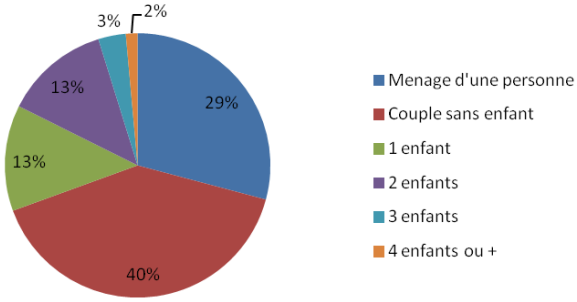

Typologie des logements

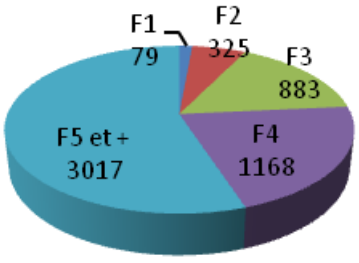

Source : INSEE 2012

L'offre en logements est sans rapport avec la typologie des ménages. En effet, les ménages de deux personne et moins constituent quasiment 70% de la population quand plus de la moitié des logements existant affichent 5 pièces et plus.

- ## Dynamique de construction : une reprise perceptible depuis 2012

Bien que le parc résidentiel actuel soit majoritairement constitué de logements individuels, plusieurs projets de logements collectifs ont vu le jour ces 10 dernières années, permettant de diversifier l'offre et d'être plus adapté aux typologies de ménages existantes. Les efforts sont à poursuivre en ce sens.

De manière générale, ces dernières années ont connu une baisse progressive des constructions jusqu'à 2012. A partir de cette année, une reprise perceptible de constructions plus diversifiées est constatée.

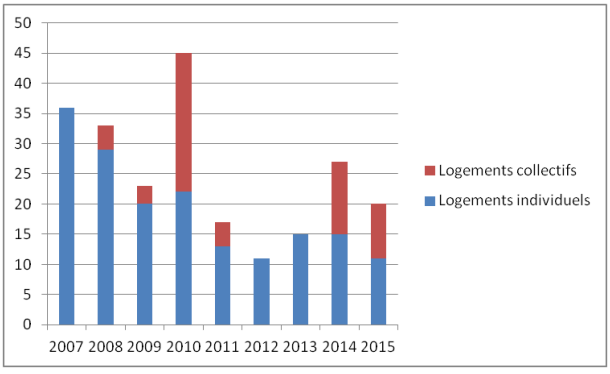

c. LE PARC LOCATIF SOCIAL

- Typologie de l'offre locative sociale

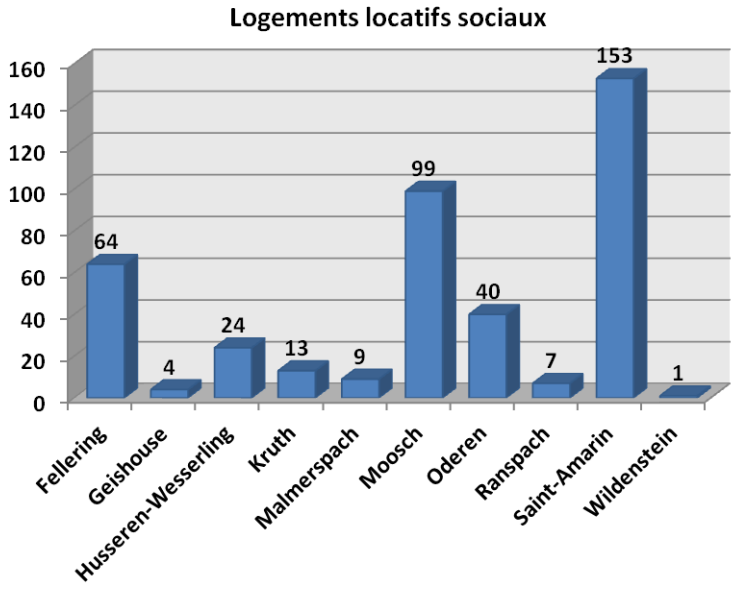

Nombre de logements locatifs sociaux	414
Taux de logements sociaux en % par rapport aux résidences principales	7,2
Logements sociaux construits avant 1969 en %	19,6
Logements sociaux construits après 1990 en %	13,5

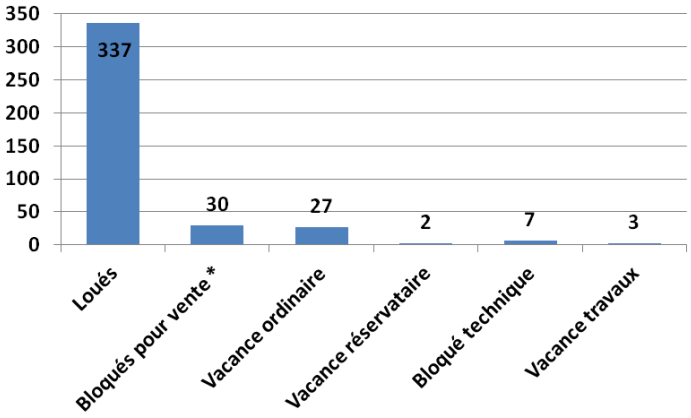

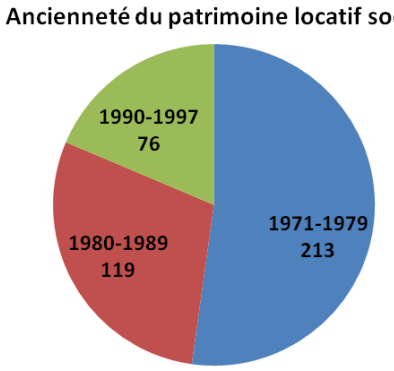

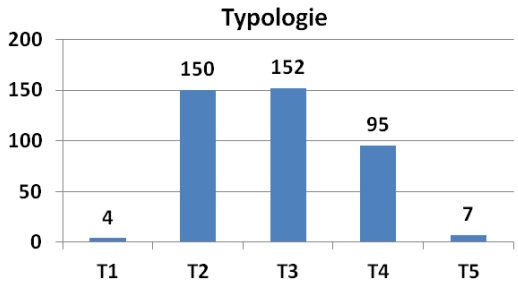

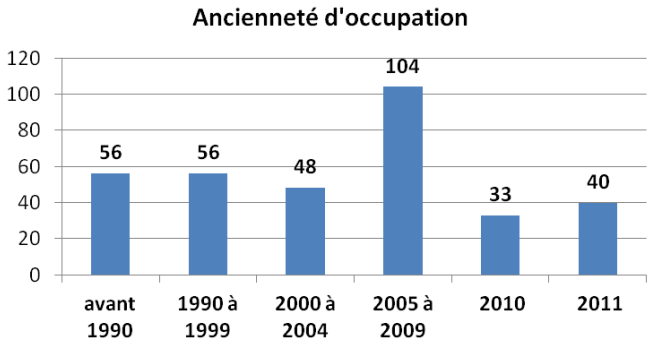

Le territoire compte 414 logements locatifs sociaux au 1er janvier 2010, soit 7,2% des résidences principales. Cette offre se concentre sur trois communes : Fellering (8.3%), Moosch (12.6%) et Saint-Amarin (14.4%).

Ce parc locatif social est géré par DOMIAL. Une trentaine de logements sont vacants (octobre 2011). Il est à remarquer, qu'en plus de la vacance de relocation, une trentaine de logements sont bloqués pour la vente. Ce patrimoine locatif social, essentiellement construit dans les années 70 et 80, compte surtout des F2 et des F3. La rotation est relativement importante : un cinquième des locataires de logements sociaux y ont emménagé depuis 2 ans ou moins.

- ### Demande locative sociale : une faible pression

La demande, telle qu'elle est exprimée dans le cadre du numéro unique de la demande est faible et en baisse, que ce soit la demande exprimée par des résidents de la zone ou la demande exprimée par des ménages souhaitant un logement locatif social sur la zone.

Années	Zone de résidence	Zone demandée	délai d'attribution
2008*	102	52	10,4
2009**	71	43	4,6
2010**	59	32	3,1

* Au 18 mars 2008
** Au 1 er janvier de l'année

A titre de comparaison, sur la zone Thann/Cernay, le nombre de demandeurs (zone demandée) est de 458 pour 2 307 logements locatifs sociaux : soit un taux de pression de 20%. Sur la zone de la vallée de Saint-Amarin, le nombre de demandeurs est de 32 pour 414 logements : soit un taux de pression de 8%. Au 1er janvier 2011, le département du Haut-Rhin compte 13 500 demandeurs. Les ZOH de Colmar et de Mulhouse concentrent 66 % des demandeurs et représentent 75 % du choix des demandeurs.

d. ENJEUX SUR LA DEMOGRAPHIE ET L'HABITAT

Historiquement privilégié pour l'installation de nouveaux ménages, le territoire souffre depuis 2008 d'un manque d'attractivité. Or, le maintien d'une progression constante, même modeste du niveau de population est un impératif catégorique pour permettre le maintien des services et des équipements que la fonction résidentielle exige (écoles, périscolaire, commerces, services médicaux...). Comment inverser cet exode ? Quels leviers d'actions pour attirer de nouveaux ménages et inverser la tendance observée depuis 2008 ?

- Attirer de nouvelles populations par une politique volontariste,
- Permettre aux communes de se développer en adéquation avec leur vocation et leurs atouts,
- Proposer une offre de logement suffisante, diversifiée et mixte correspondant aux évolutions socio-économiques de la population :
  - La tertiarisation des emplois tend à faire monter en gamme les logements proposés,
  - La production de logements plus petits permet de toucher un public sénior et jeune,
  - Les logements en location (individuels ou collectifs) et la primo-accession seront à développer pour attirer un plus grand panel de population.
- Adapter l'offre au vieillissement de la population et à la taille des ménages plus réduite,
- Réhabiliter le parc bâti ancien.

G. SERVICES PUBLICS ET EQUIPEMENTS : UNE OFFRE ADAPTEE A UNE POPULATION ACTIVE

a. DES EQUIPEMENTS POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

• Scolaire

Ecoles primaires :

Le primaire inclut maternelle et élémentaire lorsque les effectifs sont insuffisants.
Certaines communes sont en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), il s'agit de :

- Kruth et Wildenstein,
- Urbès, Storckensohn et Mollau,
- Goldbach-Altenbach et Willer-sur-Thur.

Depuis 2010, Wildenstein n'a plus de classe sur le ban communal : les élèves rejoignent l'école maternelle et élémentaire de Kruth.
En 2012, le total général est de 1064 élèves dans la vallée pour 52 classes, soit en moyenne 20,4 élèves par classe. Les effectifs sont en baisse depuis 2007 (1 191 élèves pour 54 classes, moyenne 22,05 élèves par classe).
Les écoles de Moosch et Saint-Amarin proposent le bilinguisme en maternelle ; seul Saint-Amarin le propose en élémentaire ; dans le département 25% des écoles maternelles et 17% des écoles élémentaires sont bilingues. Une école privée à Moosch propose également le bilinguisme en maternelle et en élémentaire.
Le transport scolaire est organisé par la Communauté de Communes par délégation du Conseil Régional pour les trajets domicile - école et les trajets vers les lieux sportifs (salle de sport de Moosch, piscine de Wesserling).

Collège, lycée, formation continue :

La vallée dispose d'un collège situé à Saint-Amarin auquel toutes les communes de la Communauté de Communes sont rattachées. A la rentrée 2012, il y avait 576 élèves de la vallée pour une capacité de 600 places. L'effectif est en baisse (653 élèves en 2007). Il peut accueillir des enfants porteurs de handicaps et dispose d'assistante de vie scolaire. Le collège propose le bilinguisme. Il dispose d'un gymnase appartenant à la Communauté de Communes et d'une cantine.
Le transport scolaire est organisé par la Communauté de Communes par délégation du Conseil Régional pour les trajets domicile - collège et les trajets vers les lieux sportifs (salle de sport de Moosch, piscine de Wesserling).
Le lycée d'enseignement général de rattachement de la Communauté de Communes est le lycée d'enseignement général Scheurer Kestner de Thann. Il accueille environ 950 élèves.
Il y a aussi des lycées professionnels à Thann, Cernay et Masevaux. Plus d'un élève sur deux fréquente les lycées professionnels.
Le transport scolaire est organisé par la Communauté de Communes par délégation du Conseil Régional pour Goldbach-Altenbach et Geishouse.
Un équipement pour la formation continue est présent à Husseren-Wesserling, c'est le centre de formation pour les entreprises du textile innovant dans le cadre du Système Productif Local (SPL) et du Pôle d'Excellence Rural (PER).

• Accueil enfance

La compétence "enfance" est communautaire depuis 2009. Cet accueil est structuré de façon à mailler l'ensemble d'un territoire linéaire. L'accueil se décline en :

- Un multi-accueil pour les moins de 6 ans situé à Husseren-Wesserling a une capacité d'accueil de 20 places bénéficiant à une quarantaine de familles en moyenne. Il affiche un taux de fréquentation satisfaisant.
- Un RAM (Relais Parents-Assistants Maternels) qui regroupe et anime un tissu de 98 assistantes maternelles du territoire, dont 79 en activités (donnée 2014) représentant une capacité d'accueil de 200 places.
- L'accueil de loisirs périscolaire, compétence communale dont la gestion est confiée à la Communauté de Communes, est réparti sur quatre sites (Kruth, Moosch, Saint-Amarin, Storckensohn) pour une capacité d'accueil de 150 places.
- L'accueil de loisirs extrascolaire basé à Saint-Amarin propose pour les périodes de vacances et les mercredis un accueil à la journée des enfants de 3 à 12 ans. Sa capacité d'accueil varie de 60 à 100 places.
- La commune de Mollau dispose d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergements), d'une capacité maximum de 20 places. L'accueil est réalisé dans la salle communale et dans le local des jeunes. La gestion est communale avec du personnel bénévole.

Pour une moyenne de 1000 enfants de 3 à 12 ans, on ne touche que 15% de ces enfants en 2018. Le système de garde familiale est particulièrement ancré sur le territoire (moyenne nationale autour de 30 % d'accueil en structure collective).

b. UN BON MAILLAGE DU TERRITOIRE EN EQUIPEMENTS SPORTIF ET CULTURELS

• Equipements de rayonnement intercommunal

La piscine de Wesserling :

Equipement intercommunal, la piscine a réalisé environ 54 000 entrées en 2011 et presque 63 000 entrées en 2015 : cette croissance est liée aux nombreuses activités proposées et à une météorologie très favorable pendant la saison estivale.

La médiathèque :

Installée au Parc de Wesserling, c'est un équipement majeur et structurant pour la vallée, elle est ouverte depuis octobre 2012 et compte 700 abonnés à fin 2012 et plus de 1400 en 2015. Elle organise des conférences, des rencontres, des spectacles, des expositions. Des prêts de livres sont mis en place avec la piscine, un partenariat est organisé avec le relais des assistantes maternelles. C'est un acteur de la dynamique culturelle locale. Un « pass » médiathèque existe avec les médiathèques de Thann et de Cernay.

Salle du CAP :

Ce complexe culturel situé à Saint-Amarin affiche une capacité de 280 à 570 places assises et 1000 places debout. Cette une salle de spectacle et d'animation qui peut accueillir des spectacles d'envergure comme des manifestations locales.

Salles de sport intercommunales :

Le territoire comporte 3 équipements sportifs intercommunaux situés à Moosch, Fellering et Saint-Amarin.

- Equipements d'intérêt communal

Les équipements sportifs les plus représentés à l'échelon communal sont les terrains de football. Les salles polyvalentes peuvent accueillir des spectacles avoir un rôle socioculturel de vie locale. La salle polyvalente de Husseren-Wesserling est à saturation : la fréquentation est maximale. Il en est de même du gymnase du collège de Saint-Amarin qui est fréquenté par 11 associations, le collège et les sapeurs pompiers. La salle de Moosch est utilisée par 4 associations et le collège. La salle de Fellering est fréquentée par 2 associations et les écoles primaires.

La pratique de la pêche est très présente sur le territoire. Des chalets de pêche sont édifiés en bordure d'étangs sur plusieurs communes : Fellering, Mollau, Oderen, Saint-Amarin, Storckensohn et Urbès.

Les associations sportives sont très nombreuses, 18% de la population est affiliée à l'une d'entre elles.

c. SANTE ET ACCES AUX SOINS

Le territoire de la vallée de Saint-Amarin est inclus dans le secteur sanitaire 4 du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS) Alsace, avec Mulhouse, Altkirch et Saint-Louis.

- Profession médicale : un fort risque de pénurie

	CCVSA			Haut-Rhin
	Nombre	**Densité**	**pour 100 00 habitants**	
Médecin généraliste	9	1 pour 1 500 habitants	68	93,5
Dentiste	6	1 pour 2 200 habitants	45	55
Kinésithérapeute	5	1 pour 2 600 habitants	38	45
Infirmière	-	-	-	-
Pharmacie	4	1 pour 3 300 habitants	30	-
Opticien	1	1 pour 13 200 habitants		-
Matériel médical	2	1 pour 6 600 habitants	15	-

Source : étude service à la population 2008 PTD

	Médecin généraliste	**Dentiste**	**Kiné**	**Pharmacie**	**Opticien**	**Infirmière**	**Total**
Fellering	2		2	1		5	**10**
Husseren-Wesserling	2						**2**
Kruth	1						**1**
Moosch	2	5	1	1		4	**13**
Oderen	1	1	5	1			**8**
Saint-Amarin	2		1	1	1	5	**10**
Total	**10**	**6**	**9**	**4**	**1**	**14**	**44**

Source : étude service à la population 2012 PTD, CCVSA 2016

Les principaux soins courants sont disponibles dans la vallée. Les spécialistes sont présents à une échelle de proximité, bassin de vie ou pays, soit sur Thann et Cernay.
La maison médicale rurale de Thann permet d'assurer un service les week-ends et les jours fériés et de répondre aux soins non programmés.
Le centre hospitalier le plus proche est l'hôpital de Thann. Il dispose de 190 lits et de différents services (médecine, chirurgie, gynécologie, maternité).

Une étude réalisée en 2012 pour l'ARS fait état d'une densité de médecins du territoire très inférieure à celle du département.
En outre, sur les 10 médecins généralistes présents, quatre ont plus de 60 ans et seront prochainement retraités alors que 13 médecins seraient nécessaires pour le territoire de la Communauté de Communes *(Source Etude ADOPAL 2012).*

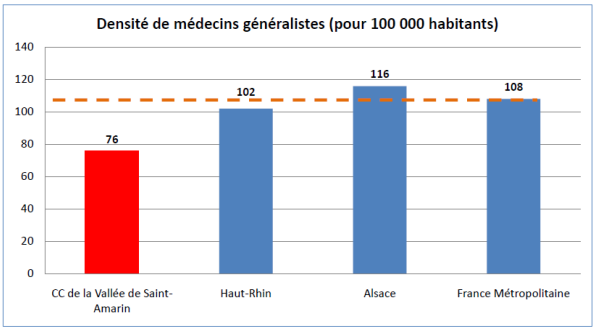

Ce constat cumulé à celle d'une tendance significative au vieillissement de la population plus demandeuse de soins confirme la pénurie de médecins généralistes sur le territoire qui va s'accentuer dans les années à venir, justifiant que le territoire figure sur la liste des zones prioritaires en voie de désertification médicale de l'ARS.

- ## Accueil des personnes âgées : une offre développée

Avec la progression de l'espérance de vie sans incapacité physique, les personnes âgées sont des acteurs essentiels de l'animation du territoire. De plus, en meilleure forme à l'âge de la retraite, ces personnes aspirent à rester actives et souhaitent vivre à leur domicile le plus longtemps possible. Ceci entraîne des besoins en terme de services aux personnes âgées mais également des besoins en terme d'accueil lorsque ces personnes deviennent dépendantes. La politique en faveur des personnes âgées s'articule autour de 3 axes : le pôle gérontologique (développé par le Conseil Départemental depuis 1992), les hébergements et le soutien à domicile.

	Etablissement	Type	Capacité d'accueil	Total
Oderen	Hôpital Saint Vincent	Hôpital gériatrique EHPAD[5] privé	30 97	127
Moosch	Maison de retraite Jungck	EHPAD privé	66	66
Oderen	Logement foyer Saint-Nicolas	Foyer logement privé	38	38

Source : étude service à la population 2008 PTD, CCVSA 2016

L'offre d'accueil des personnes âgées est satisfaisant dans la Communauté de Communes. Le taux d'équipement est de 113 places pour 1 000 personnes de 75 ans et plus, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (98 places pour 1 000). Un service de soins infirmiers à domicile est disponible. 27 places sont gérées par l'hôpital Saint Vincent. Un service d'aide et d'accompagnement à domicile, basé à Thann, est disponible pour les communes de la Communauté de Communes. Une politique active de maintien des personnes âgées à domicile s'est développée avec le soutien du Conseil Départemental.

- ## Accueil des personnes handicapées

	Etablissement	Type	Capacité d'accueil
Malmerspach	Maison Emilie	Foyer de vie	40

Source : CCVSA 2016

L'accueil (hébergement temporaire, foyer) est organisé pour les adultes ayant un handicap mental.
La maison Emilie est gérée par l'association « Au fil de la vie ». Une extension de 10 places est envisagée.

[5] EPHAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

d. COMMUNICATION NUMERIQUE: UNE PERSPECTIVE D'AVENIR

Les trois opérateurs de la téléphonie mobile sont présents sur le territoire. Pour améliorer la desserte du service de télécommunication, la Région et le Département développent une action complémentaire à travers deux délégations de service public : Haut-Rhin Télécom et Alsace Connexia. Ces deux structures irriguent la vallée jusqu'à Wesserling. Une technologie hertzienne de transmission des données à haut débit complémente le réseau ; il s'agit de Wimax dont une station est implantée à Saint-Amarin. Enfin, la commune de Goldbach-Altenbach figure sur la liste des zones blanches en téléphonie mobile et fait l'objet d'un aménagement de Site en vue de sa résorption.

Un Schéma Directeur Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) à l'échelle de la région a été élaboré en concertation avec l'État, la Région Alsace, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et les opérateurs privés. Approuvé le 30 mars 2012, ce document opérationnel précise les objectifs à court, moyen et long termes en matière de couverture haut débit et très haut débit ainsi que les moyens financiers à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Le montant des investissements à réaliser sur la période 2013-2030 pour l'équipement en très haut débit de la Région Alsace s'élève à 407 millions d'euros. 65 % seront pris en charge par les acteurs publics et 35% par le secteur privé. Ce schéma prévoit notamment l'équipement en fibre optique de l'ensemble des communes du territoire à l'horizon 2020.

Gage d'un territoire dynamique et attractif, le haut débit est un avantage indéniable dans la vie quotidienne, voire une nécessité pour les entreprises privées et les sites publics (échange des fichiers de plus en plus lourds, téléphonie sur IP, visioconférence, sauvegarde à distance de données, utilisation de logiciels partagés sur des serveurs…). Pour les particuliers, le déploiement de la fibre rend de nombreux services (gestion énergétique des logements, facturation de l'énergie à la dépense réelle, télésanté, etc. …).

e. ENJEUX SUR LES SERVICES ET EQUIPEMENTS

- Poursuivre le développement des équipements et des services en fonction de l'évolution de la demande,
- Mutualiser les équipements et les services nécessaires pour plus d'efficacité,
- Remettre à niveau les équipements vieillissants et saturés (extensions, réhabilitation, reconstruction,…)
- Proposer une structure d'accueil de santé efficace et diversifiée en parallèle au vieillissement de la population,
- Promouvoir les services de proximité,
- Prévoir la maintenance et la rénovation du collège existant,
- Adapter localement les besoins en équipements scolaires et les accompagner dans leur développement en évitant la fermeture des classes,
- Encourager une progression constante (même modeste) de la population pour permettre le maintien des services et des équipements que la fonction résidentielle exige (écoles, périscolaire, commerces, services médicaux,…),
- Accompagner le développement du numérique, gage d'un territoire dynamique et attractif.

3. SYNTHESE DES ENJEUX

a. ENJEUX SUR L'ANCRAGE TERRITORIAL ET L'ARMATURE URBAINE

• Enjeux sur l'ancrage territorial :

- Conforter les rôles de chaque commune sur le territoire,
- Poursuivre le développement des pôles émergents.

• Enjeux sur les transports :

- Assurer une bonne connexion entre les différentes polarités villageoises,
- Limiter le passage de la RN66 dans les centres des villages en permettant des déviations afin de rétablir l'attractivité locale des cœurs des communes,
- Désengorger la RN66 :
  - En favorisant l'intermodalité avec le développement d'aires de covoiturages, l'accès facilité aux piétons et cyclistes aux gares et arrêts de transports en commun afin de proposer une offre en mobilité en adéquation avec les secteurs d'emplois (Thann-Cernay, Mulhouse) permettant de réduire les temps de trajet et d'augmenter le confort de vie,
  - En développant les quartiers autour des gares afin de rendre ces pôles de mobilité alternatifs à la voiture attractifs.
- Conforter les réseaux cyclables et piétons déjà efficaces et permettre leur développement vers les nouvelles polarités de commerces, d'équipements et d'emploi,
- Limiter les déplacements en relocalisant l'emploi et en développant le télétravail sur des secteurs clefs,
- Assurer un service de transport collectif pour toutes les populations y compris les plus fragiles et développer davantage ces services pour les communes les plus éloignées de la RN66.

b. ENJEUX LIES AUX PAYSAGES ET A L'AGRICULTURE

- Retrouver des structures paysagères lisibles respectueuses des terroirs agricoles,
- Maintenir l'activité agricole en pérennisant l'équilibre fauche-pâture,
- En protégeant les espaces plats mécanisables puis en stabilisant leur statut foncier,
- Permettre la diversification de l'activité et son évolution dans le domaine de l'agritourisme.

c. ENJEUX LIES AU DEVELOPPEMENT URBAIN

• Retrouver une logique d'occupation liée au relief et aux spécificités du territoire :

- Retrouver la sitologie des villages par des extensions bien implantées et calibrées :
  - Bonne intégration des constructions dans la pente,
  - Trame bâtie davantage orientée sur la rue,
  - Création de rues comme des espaces de vie et non des espaces de stationnement,
  - Limitation des espaces résiduels sur les parcelles : chaque partie de parcelle a une fonction.

- Protéger les silhouettes paysagères caractéristiques :
  - Valoriser les façades urbaines remarquables,
  - Mettre en valeur les rues patrimoniales.
- Protéger les centres anciens,
  - Conserver les aspects traditionnels du patrimoine bâti et mettre en valeur les différentes typologies du bâti ancien (maison rurale, maison de ville, cités ouvrières,…)
  - Accompagner toute réhabilitation adaptée aux nouveaux modes de vie afin qu'elle soit en accord avec la volumétrie et l'harmonie générale de la construction traditionnelle,
  - Maîtriser les coloris des façades pour une harmonisation des rues,
  - Accompagner dans le développement de constructions écologiques avec des réhabilitations intégrées ne dénaturant pas les silhouettes des villages,
  - Privilégier la réhabilitation plutôt que la destruction,
  - Traiter toute nouvelle construction avec les mêmes règles constructives que les parcelles traditionnelles (accroche à la rue, hauteur, retrait par rapport à l'alignement et aux limites séparatives,…),
  - Mettre en valeur les éléments patrimoniaux et urbains traditionnels : le eck, les lauwas, le bardage bois vertical, les auvents,…

- Créer de nouveaux quartiers en adéquation avec les besoins et la sitologie :

- Limiter la consommation foncière et urbaniser uniquement sur les terrains nécessaires afin de diminuer l'impact environnemental et visuel sur le grand paysage :
  - Urbaniser en priorité à proximité des centres anciens afin de conserver une compacité bâtie,
  - Privilégier les opérations d'ensemble permettant une meilleure maîtrise de la qualité urbaine et architecturale,
  - Augmenter la densité bâtie tout en conservant le caractère rural du territoire,
  - Redonner un caractère rural aux communes et non périurbaines.
- Retrouver un lien avec la sitologie du territoire :
  - Adapter les nouvelles constructions à la pente,
  - Toute nouvelle construction devra être intégrée à chaque typologie spécifique de village,
  - Intégrer tout nouveau lotissement à la trame bâtie existante sans rupture franche,
- Retrouver de nouvelles architectures de qualité mêlant aspects traditionnels et modes de vies contemporains :
  - Eviter la standardisation des espaces et le modèle de la maison implantée au milieu de sa parcelle sans lien avec le voisinage et les espaces publics,
  - Eviter les constructions « pastiches » imitant des modes constructifs d'autres pays et régions non adaptés au territoire,
  - Accompagner la création de constructions écologiques en utilisant les atouts du territoire,
- Supprimer les nouvelles constructions en second rang afin de conserver la valeur initiale des constructions existantes en premier rang et de privilégier une meilleure insertion sur la rue,
- Maîtriser le développement des entrées de villages :
  - Stopper les nouvelles constructions sur les coupures vertes qui permettent de distinguer chaque village,
  - Intégrer dans le paysage et dans la trame urbaine les constructions des zones d'activités économiques,
- Densifier les zones d'activités économiques trop consommatrices d'espace et optimiser leur usage.

d. ENJEUX SUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

- **Redresser la situation socio-économique par une évolution des secteurs économiques :**

- Contribuer au renouvellement de l'emploi local afin de réduire le chômage :
  - Poursuivre le développement des pôles économiques existants,
  - Conforter les polarités de chaque commune,
  - Equilibrer la diversité de typologies d'emploi (ouvriers, professions intermédiaires, cadres supérieurs) et proposer un cadre de vie adéquat,
  - Mettre en œuvre les bonnes conditions pour attirer un public actif plus qualifié,
  - Permettre la formation à distance pour résoudre le problème de la faible mobilité des demandeurs d'emploi.
- Accompagner l'impact de la baisse de l'industrie textile en réhabilitant les grands sites existants et en proposant une nouvelle offre économique plus adaptée :
  - Accompagner le maintien des entreprises industrielles principales,
  - Proposer une nouvelle offre pour de nouvelles industries,
  - Diversifier l'offre économique en développant les potentiels d'accueil des PME et de l'artisanat,
  - Poursuivre une politique d'offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des nouvelles entreprises.

- **Redynamiser le commerce local :**

- Maintenir une structure commerciale de proximité dans les centres anciens,
- Conforter le rôle de bourg centre de Saint-Amarin,
- Affirmer le positionnement commercial de la vallée vis-à-vis de la clientèle résidente,
- Conforter la présence des deux grandes surfaces alimentaires existantes et créer une complémentarité par les petits commerces de proximité,
- Etablir une forte politique du renouvellement commercial en centre urbain.
- Poursuivre l'offre commerçante locale dans le parc de Wesserling et la généraliser au parc de Malmerspach,
- Maintenir un système de commerces ambulants développé.

- **Restructurer les zones d'activités économiques et les anciens sites industriels :**

- Exploiter le fort potentiel de mobilisation des sites industriels existants en les développant sur eux-mêmes.
- Encourager la réhabilitation des zones existantes plutôt que l'extension des zones d'activités économiques,
- Poursuivre la valorisation et la reconversion des friches industrielles :
  - Permettre une mutation de l'activité économique vers une multitude de destinations, de l'industrie, à l'artisanat en passant par le commerce et les emplois tertiaires,
  - Conserver le patrimoine architectural industriel historique en maintenant une identité propre,
  - Mettre en avant la qualité des sites par une valorisation touristique, paysagère, culturelle et patrimoniale.

e. ENJEUX SUR LE TOURISME

Pour la vallée, l'enjeu est de développer une véritable économie touristique locale en favorisant le tourisme de destination et la fonction touristique de séjour. Pour cela, elle doit se baser sur ses attraits et ses prestations. Un potentiel touristique d'envergure exerce un effet d'entraînement sur l'économie

locale. Il a également une fonction sociale, il participe en effet au maintien des services locaux et à l'animation du territoire. Trois enjeux ressortent de ce diagnostic :

- Renforcer les trois pôles touristiques d'envergure régionale – hauts lieux touristiques du territoire,
- Les activités de pleine nature en gérant les différentes pratiques et pérennisant les itinéraires de qualité patrimoniale,
- Développer l'hébergement qui manque pour répondre à la demande et favoriser l'économie touristique.

f. ENJEUX SUR LA DEMOGRAPHIE ET L'HABITAT

Historiquement privilégié pour l'installation de nouveaux ménages, le territoire souffre depuis 2008 d'un manque d'attractivité. Or, le maintien d'une progression constante, même modeste du niveau de population est un impératif catégorique pour permettre le maintien des services et des équipements que la fonction résidentielle exige (écoles, périscolaire, commerces, services médicaux...). Comment inverser cet exode ? Quels leviers d'actions pour attirer de nouveaux ménages et inverser la tendance observée depuis 2008 ?

- Attirer de nouvelles populations par une politique volontariste,
- Permettre aux communes de se développer en adéquation avec leur vocation et leurs atouts,
- Proposer une offre de logement suffisante, diversifiée et mixte correspondant aux évolutions socio-économiques de la population :
  - La tertiarisation des emplois tend à faire monter en gamme les logements proposés,
  - La production de logements plus petits permet de toucher un public sénior et jeune,
  - Les logements en location (individuels ou collectifs) et la primo-accession seront à développer pour attirer un plus grand panel de population.
- Adapter l'offre au vieillissement de la population et à la taille des ménages plus réduite,
- Réhabiliter le parc bâti ancien.

g. ENJEUX SUR LES SERVICES ET EQUIPEMENTS

- Poursuivre le développement des équipements et des services en fonction de l'évolution de la demande,
- Mutualiser les équipements et les services nécessaires pour plus d'efficacité,
- Remettre à niveau les équipements vieillissants et saturés (extensions, réhabilitation, reconstruction,…)
- Proposer une structure d'accueil de santé efficace et diversifiée en parallèle au vieillissement de la population,
- Promouvoir les services de proximité,
- Prévoir la maintenance et la rénovation du collège existant,
- Adapter localement les besoins en équipements scolaires et les accompagner dans leur développement en évitant la fermeture des classes,
- Encourager une progression constante (même modeste) de la population pour permettre le maintien des services et des équipements que la fonction résidentielle exige (écoles, périscolaire, commerces, services médicaux,…),
  Accompagner le développement du numérique, gage d'un territoire dynamique et attractif.